



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED IG.25/22/Rev.2

**ONU**   
programme pour  
l'environnement



Plan d'action pour  
la Méditerranée  
**Convention de  
Barcelone**

21 novembre 2021  
Français  
Original : Anglais

22<sup>ème</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention  
sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée  
et à ses Protocoles

Antalya, Turquie, 7 - 10 décembre 2021

**Point 4 de l'ordre du jour : Programme de travail et budget 2022 - 2023**

**Projet de décision : Programme de travail et budget 2022 - 2023**

Le Secrétariat a diffusé le 10 novembre 2021 le document UNEP/MED IG.25/22/Rev.1, qui comprenait des changements concernant les financements externes obtenus, suite à la signature du Protocole d'accord (MoU) entre le PNUE/PAM et le Ministère Italien de la Transition Écologique. Ce document UNEP/MED IG.25/22/Rev.1 n'a pas inclus d'ajustements aux financements externes non obtenus, après l'incorporation du financement obtenu de l'Italie. La version révisée actuelle à savoir le document UNEP/MED IG.25/22/Rev.2, complète la version Rev.1, intégrant des ajustements de financements externes non obtenus au niveau du budget d'activité. Ces ajustements sont également reflétés, le cas échéant, dans toutes les sections relatives de ce document (graphiques, partie narrative, tableaux, etc.). Tous les changements des versions révisées sont soulignés pour faciliter la référence ; ceux relatifs au PNUE/MED IG.25/22/Rev.1 en bleu, et ceux relatifs au PNUE/MED IG.25/22/Rev.2 en vert.

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2021

## Note du Secrétariat

Les projets de Programme de travail (PdT) et de budget pour 2022-2023 ont été préparés conformément au mandat conféré par la Décision IG.24/14 de la CdP 21 (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019) et sont soumis à la réunion des Points focaux du PAM pour examen.

Le projet de PdT pour 2022-2023 est aligné sur la Stratégie à moyen terme (SMT) du PNUE/PAM pour 2022-2027. Sa structure est conforme aux principes et orientations en matière de planification et de programmation énoncés dans la Décision IG.17/5 (document sur la gouvernance) de la CdP 15 (Almeria, Espagne, 15-18 janvier 2008) et aux Règles et procédures financières de la Convention de Barcelone adoptées par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013) par l'intermédiaire de la Décision IG.21/15.

Le projet de PdT pour 2022-2023 couvre le premier exercice biennal du cycle de programmation stratégique de six ans du système du PNUE/PAM. Il est ambitieux, réaliste et tourné vers l'avenir et vise à lancer efficacement la mise en œuvre de la SMT, en s'appuyant sur les résultats et les enseignements tirés de la mise en œuvre des précédents programmes de travail biennaux.

La mise en œuvre de la SMT se fonde sur les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée ainsi que sur un certain nombre de ressources externes qui ont été partiellement mobilisées ou sont en cours de négociation. Les ressources externes mobilisées sont détaillées dans le texte explicatif ci-joint et dans les tableaux du projet de PdT.

La mise en œuvre du PdT sera dirigée par l'Unité de coordination afin de garantir la cohérence et l'intégration, d'optimiser l'efficacité et de veiller à ce que le système du PAM agisse selon l'approche « Unis dans l'action », dans le cadre d'une collaboration étroite entre toutes les composantes du PAM et les partenaires concernés.

Conformément à la procédure 2 des Règles et procédures financières de la Convention de Barcelone, le Secrétariat a consulté le siège du PNUE et a soumis pour approbation les projets ci-joints de PdT et de budget pour 2022-2023, qui ont été reçus le 4 août 2021.

Le présent document se compose d'un projet de décision et d'une annexe contenant les tableaux des projets de PdT et de budget pour 2022-2023 ainsi que les détails pertinents. Un texte explicatif détaillant le raisonnement qui sous-tend les activités proposées et le budget correspondant est présenté ci-dessous.

Le projet de PdT reflète dans la mesure du possible les suggestions reçues par trois Parties contractantes en avril/mai 2021 dans le cadre de la phase de consultation des Points focaux du PAM, suggestions portant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, les oxydes d'azote, les produits de communication, les AMP/ASPIM, etc.

Par rapport à la version soumise à la réunion des points focaux du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) (téléconférence, 10-17 septembre 2021), la section narrative du document sur le budget proposé contient des clarifications supplémentaires concernant les raisons de l'accumulation de l'excédent pour la période 2018-2019 et une évaluation préliminaire pour la période 2020-2021. Plus d'informations sont également fournies sur la proposition d'inclusion d'un poste P.5 au MED POL budgétisé pour l'année 2023, des informations mises à jour sur l'état des contributions au 30 septembre 2021 et des présentations graphiques supplémentaires sur le budget proposé. Concernant le projet de décision lui-même, un nouveau paragraphe est ajouté à son préambule pour rappeler la décision prise par la COP21 sur la nécessité de maintenir un solde net de trésorerie, lorsque les

conditions le permettent. Un nouveau paragraphe est également ajouté à sa partie opérationnelle, prenant note du montant du financement externe sécurisé par le Secrétariat et les Composantes du PAM. Ces deux paragraphes restent entre crochets. Enfin, l'annexe au projet de décision incorpore toute information mise à jour sur les contributions des pays hôtes des CAR communiquées au Secrétariat. Les éléments supplémentaires sont surlignés en jaune pour faciliter la référence.

En outre, la présente version reflète l'intégration de 2 800 000 EUR que l'Italie s'est engagée à allouer au PNUE/PAM en tant que contribution volontaire à l'appui d'un certain nombre d'activités du programme de travail 2022-2023, dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec le Ministère de la Transition Écologique. Ces fonds sont indiqués en tant que financements externes obtenus dans les tableaux du programme de travail et du budget, ce qui a entraîné une réduction partielle des financements externes non obtenus pour la mise en œuvre du programme de travail.

Le projet de décision est soumis pour examen par les Parties contractantes lors de leur 22<sup>e</sup> réunion (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2019).

## **Logique du programme de travail proposé pour 2022-2023**

### **Introduction**

1. La Décision IG.24/14 intitulée « Programme de travail et budget 2020-2021 », adoptée par la 21<sup>e</sup> Réunion ordinaire des Parties contractantes (CdP 21) en décembre 2019, à Naples (Italie) donne mandat au Secrétariat de préparer, en consultation avec le Bureau, pour examen et approbation par la CdP 22, un Programme de travail (PdT) et un budget axés sur les résultats pour 2022-2023, en expliquant les grands principes et hypothèses sur lesquels ils sont fondés, en tenant compte des progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du Programme de travail pour 2020-2021 et en respectant pleinement la stratégie à moyen terme.
2. Conformément à cette décision, le projet de PdT pour 2022-2023 a été conçu pour lancer efficacement la mise en œuvre de la Stratégie à moyen terme (SMT) pour 2022-2027, qui est préparée en parallèle, et faire en sorte que les résultats escomptés au titre de son premier exercice biennal soient obtenus, en tenant compte des éléments suivants :
  - a) favoriser une forte appropriation par les Parties contractantes grâce à des consultations régulières et à une meilleure prise en compte des priorités régionales et des besoins des pays ;
  - b) veiller à la cohérence avec les dernières avancées enregistrées dans le cadre d'un certain nombre de processus mondiaux, tels que la contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030, la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, les résolutions de l'UNEA, la mise en œuvre de l'Accord de Paris et des accords multilatéraux pour l'environnement pertinents, les Décennies des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes et pour les sciences océaniques au service du développement durable, la Stratégie à moyen terme du PNUE, la stratégie côtière et marine du PNUE, etc., afin d'établir des liens avec les mesures proposées et, ainsi, d'en démontrer le bien-fondé ;
  - c) tirer les leçons de la mise en œuvre du PdT et du budget au cours de l'exercice actuel et des exercices précédents (conception et mise en œuvre) ;
  - d) préparer les programmes en appliquant une approche renforcée et fondée sur les résultats, tout en intégrant et en agrégeant les activités proposées dans les différentes composantes du PAM ;
  - e) mobiliser les partenariats et lancer des activités de sensibilisation pour stimuler la mise en œuvre et l'efficacité.
3. En conclusion, le projet de PdT pour 2022-2023 vise, dans le cadre de sa mise en œuvre effective, à renforcer la contribution et le rôle de chef de file du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, qui est un accord régional juridiquement contraignant unique en son genre et un cadre de collaboration efficace réunissant les États côtiers méditerranéens et l'Union européenne en partenariat avec d'autres acteurs, y compris la société civile et les milieux scientifiques, en vue de protéger la mer Méditerranée et son littoral. Son objectif est de parvenir au bon état écologique et à la réalisation du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et de ses ODD grâce à la mise en œuvre effective de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable, au bénéfice des populations et de la nature.

4. Le projet de PdT pour 2022-2023 s'articule autour de 27 résultats à atteindre par la mise en œuvre de 116 activités principales, réparties entre quatre programmes thématiques (pollution et déchets marins : 23 activités ; biodiversité et écosystèmes : 8 activités ; changements climatiques et utilisation durable des ressources : 6 activités ; économie circulaire et bleue : 13 activités) ; un programme fondamental (sur le thème de la gouvernance et comprenant 24 activités) et deux programmes d'activation (intitulés « Ensemble vers une connaissance et une vision partagées de la mer Méditerranée et du littoral méditerranéen » et « Pour un plaidoyer, une sensibilisation, une éducation et une communication éclairés et cohérents » et comprenant respectivement 26 et 16 activités).

5. Pour mesurer les progrès et les résultats enregistrés au cours de la mise en œuvre des activités, une série d'indicateurs et d'objectifs connexes seront élaborés après la mise en place du cadre d'indicateurs et d'objectifs de la SMT pour 2022-2027.

### **Programme thématique 1 : Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire**

6. L'objectif principal du projet de PdT pour 2022-2023 lié à ce programme consiste à soutenir les solutions intégrées pour la prévention et la réduction de la pollution et des déchets marins dans le cadre des plans nationaux et au titre du Protocole « tellurique », de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables. Les activités proposées visent à opérer une transformation fondamentale en appliquant les principes de l'économie circulaire et en contribuant à la mise en œuvre de l'approche « Une seule santé ».

7. Plus précisément, le projet de PdT pour 2022-2023 prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes :

- a) stimuler la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée en lançant des activités aux niveaux national, sous-régional et régional, en mettant particulièrement l'accent sur les plastiques ;
- b) soutenir la mise en œuvre de plans régionaux portant sur les polluants et les secteurs prioritaires, y compris en élaborant des normes et des orientations régionales ;
- c) élaborer de nouveaux plans régionaux sur la gestion des rejets de polluants provenant de l'agriculture, de l'aquaculture et des eaux de pluie ;
- d) mettre à jour les lignes directrices et renforcer les capacités nationales pour la mise en œuvre du Protocole « immersions » ;
- e) entreprendre des actions pilotes pour éviter et éliminer d'une manière écologiquement rationnelle les substances chimiques obsolètes ;
- f) améliorer le suivi des phénomènes de pollution et renforcer le niveau d'application de la loi ainsi que la poursuite des contrevenants ;
- g) renforcer la capacité de chaque État côtier à répondre efficacement à la pollution accidentelle de la mer ;
- h) poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route relative à la désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre conformément à l'annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires (Convention MARPOL) ;

- i) examiner la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes d'azote conformément à l'annexe VI de la Convention MARPOL ;
- j) Soutenir les acteurs publics et privés dans la prévention des déchets marins et des substances toxiques, en appliquant l'approche de l'économie circulaire ;
- k) élaborer et mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » en Méditerranée en ce qui concerne les liens entre la pollution et la santé humaine ;
- l) encourager la création et le développement d'entreprises de l'économie circulaire dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution.

### **Programme thématique 2 : Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité**

8. L'objectif principal du projet de PdT pour 2022-2023 lié à ce programme consiste à soutenir les Parties contractantes dans leurs efforts visant à améliorer la résilience des écosystèmes en restaurant ceux qui possèdent le meilleur potentiel de régénération. Il s'agit de les aider à établir, renforcer et gérer efficacement un réseau méditerranéen complet, cohérent et efficace d'aires marines protégées (AMP) et d'autres mesures de conservation efficaces par zone (AMCEZ), d'améliorer l'état de conservation des espèces menacées et en voie de disparition et des habitats clés de la Méditerranée, ainsi que de limiter les introductions d'espèces allogènes et de contrôler leurs voies d'introduction, conformément au programme d'action stratégique pour la conservation de la biodiversité (PAS BIO) pour l'après 2020, aux programmes d'action en faveur des espèces et habitats clés et à la Stratégie méditerranéenne pour la gestion des eaux de ballast (2022-2024).

9. Plus précisément, le projet de PdT pour 2022-2023 prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes :

- a) recenser les activités innovantes et exploiter et soutenir la reproduction des pratiques fructueuses pour promouvoir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en Méditerranée ;
- b) actualiser et mettre en œuvre des plans d'action et des stratégies régionaux sur les espèces et les habitats et soutenir l'élaboration de plans sous-régionaux et nationaux ;
- c) mettre en œuvre des mesures prioritaires ciblées liées à la Stratégie actualisée pour la gestion des eaux de ballast en Méditerranée (2022-2024) visant à réduire au minimum le transfert d'espèces aquatiques envahissantes ;
- d) soutenir l'élaboration ou l'actualisation des stratégies nationales et des plans d'action relatifs aux AMP et aux réseaux d'AMCEZ, en se fondant sur les orientations et les objectifs régionaux et mondiaux pertinents ;
- e) élargir les réseaux d'AMP/ASPIM et d'AMCEZ, désigner des zones hautement protégées et appliquer des mesures de gestion efficaces en vue de leur conservation à long terme ;
- f) renforcer la gestion efficace des ASPIM au moyen de programmes de jumelage de ces aires ;
- g) orienter les activités de mise en œuvre au moyen d'outils techniques, de normes, de critères et de lignes directrices adaptés au niveau régional ou sous-régional, selon les besoins ;
- h) garantir que les connaissances et l'état de conservation des espèces et des habitats marins et côtiers couverts par des plans d'action régionaux ou par les annexes II et III du Protocole ASP/DB sont évalués en continu ;

- i) organiser des programmes de renforcement des capacités (colloques, ateliers et sessions de formation thématiques aux niveaux régional, sous-régional et national) ;
- j) améliorer les mesures visant à réduire les effets et les interactions avec les activités humaines côtières et marines et favoriser leur adoption par les Parties contractantes.

### **Programme thématique 3 : Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique**

10. L'objectif principal du PdT pour 2022-2023 lié à ce programme consiste à soutenir les Parties contractantes dans l'identification et la mise en œuvre de solutions techniques fondées sur la nature pour prévenir ou réduire les effets des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience aux changements et à la variabilité climatiques, ainsi que dans la mise en œuvre d'efforts d'atténuation des effets des changements climatiques, notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en tirant parti du lien positif entre la CPD et la transformation de la société guidée par les actions.

11. Plus précisément, le projet de PdT pour 2022-2023 prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes :

- a) établir une compréhension commune à l'échelle de la région et promouvoir des solutions fondées sur la nature pour l'adaptation aux changements climatiques en Méditerranée ;
- b) réaliser un état des lieux des pratiques et mesures existantes en matière de restauration de la biodiversité associée à la lutte contre les changements climatiques, y compris une évaluation scientifique, le partage des meilleures pratiques et la mise en œuvre de projets pilotes ou d'actions de démonstration, selon le cas ;
- c) soutenir l'élaboration de plans nationaux et de stratégies en matière de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) visant à accroître la résilience à la variabilité et aux changements climatiques et à renforcer la sécurité de l'eau pour les populations côtières ;
- d) intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les plans locaux en matière de GIZC ;
- e) adopter des politiques et des pratiques de gestion durable des aquifères côtiers prioritaires ;
- f) élaborer et mettre en œuvre des solutions novatrices pour réduire les émissions de GES provenant des navires dans les ports sélectionnés, y compris des initiatives relatives à l'efficacité énergétique et à la décarbonisation ;
- g) élaborer des recommandations politiques fondées sur la science pour faire face aux effets thématiques des changements climatiques ;
- h) analyser et quantifier les implications environnementales et climatiques de la transition vers l'économie circulaire.

### **Programme thématique 4 : Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue**

12. L'objectif principal du PdT pour 2022-2023 lié à ce programme consiste à aider les Parties contractantes à atteindre la durabilité des ressources côtières et marines par la mise en œuvre synergique d'approches de planification et de gestion, et à intégrer des mesures et des solutions en matière d'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue.

13. Plus précisément, le projet de PdT pour 2022-2023 prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes :

- a) promouvoir l'intégration de l'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue, notamment au moyen d'états des lieux, de recommandations, d'actions pilotes et d'un soutien à l'entrepreneuriat durable ;
- b) mettre en œuvre le Protocole GIZC et son cadre régional commun, en se concentrant sur la préparation ou la mise à jour des stratégies nationales en matière de GIZC et des programmes côtiers pour les zones sélectionnées ;
- c) mettre en œuvre le Plan d'action offshore pour la Méditerranée et faire en sorte que son cadre de gouvernance, de coopération et de partenariat demeure durable et opérationnel ;
- d) soutenir les activités sur le terrain dans les zones côtières sélectionnées au moyen de programmes d'aménagement côtier (PAC), y compris des PAC transfrontaliers ;
- e) soutenir le développement de politiques et d'actions pilotes nationales concernant la CPD et les entreprises de l'économie circulaire ;
- f) promouvoir les énergies marines renouvelables durables en Méditerranée, conformément au cadre de la Convention de Barcelone du PNUE/PAM ;
- g) encourager l'utilisation efficace et systémique d'instruments économiques, tels que des politiques de subvention, des servitudes et d'autres outils, aux fins de la conservation de la nature et du développement durable ;
- h) appliquer l'approche relative au nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes à la gestion des ressources naturelles ;
- i) proposer des programmes de verdissement aux entreprises établies dans des zones humides côtières.

#### **Programme fondamental 5 : Gouvernance**

14. L'objectif principal du PdT pour 2022-2023 lié à ce programme consiste à soutenir le processus de ratification et à faire en sorte que tous les Protocoles entrent en vigueur ainsi qu'à assurer la mise en œuvre effective par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles, des stratégies et politiques et mesures régionales du PAM et des décisions pertinentes de la CdP, tout en veillant à la cohérence des politiques et à la complémentarité des travaux pertinents aux niveaux mondial, régional et national. Ce programme vise également à renforcer les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science-politique.

15. Plus précisément, le projet de PdT pour 2022-2023 prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes :

- a) veiller à l'efficacité de la prise de décisions et de l'examen de la mise en œuvre des instruments juridiques et politiques par les organes pertinents du PAM (le CdP, le Bureau, les Points focaux du PAM et des composantes du PAM, la CMDD et son comité de pilotage, le comité de respect des obligations, etc.) ;
- b) soutenir les efforts nationaux visant à faire avancer la ratification des Protocoles de la Convention de Barcelone ;
- c) renforcer la capacité des Parties contractantes à faire respecter les dispositions juridiquement contraignantes du cadre de la Convention de Barcelone, à s'y conformer et à établir des rapports à cet égard ; élaborer un ensemble d'indicateurs juridiques ;
- d) mettre en œuvre la SMDD pour la période 2016-2025 et en assurer le suivi, en se concentrant sur les travaux visant à renforcer davantage et à pérenniser le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER) ;



- e) évaluer la mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique et du programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), et élaborer une nouvelle feuille de route ou une feuille de route actualisée, selon les besoins ;
- f) mettre en œuvre la politique de gestion des données du PAM au niveau régional et, le cas échéant, au niveau national ;
- g) renforcer les réseaux de l'interface science-politique dans le cadre des travaux du PAM ;
- h) renforcer les capacités de mobilisation de ressources externes en vue de la mise en œuvre du PdT et de la SMT et exécuter efficacement les projets financés par des sources externes dans le contexte qui leur est propre ;
- i) renforcer les partenariats avec les principaux acteurs régionaux et mondiaux et avec les réseaux/institutions scientifiques et universitaires ; accroître la participation de la société civile et du secteur privé et approfondir le dialogue avec ces acteurs ;
- j) promouvoir l'intégration de la dimension de genre dans les opérations et activités du PNUE/PAM.

**Programme catalyseur 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée**

16. L'objectif principal du projet de PdT pour 2022-2023 lié à ce programme consiste à fournir, par l'intermédiaire de l'observation de l'environnement et du développement et du programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et du littoral méditerranéens (IMAP), des données actualisées et dont la qualité est avérée à l'appui de la prise de décision des Parties contractantes et de l'évaluation du Bon Etat Ecologique. À cet égard, les activités menées dans le cadre de ce programme visent à soutenir la préparation d'exercices de prospective et d'autres évaluations, ainsi que l'élaboration d'outils de suivi et d'évaluation et la mise en œuvre de plateformes d'infrastructure, tout en tenant compte des répercussions de la COVID-19 dans le cadre de l'approche « Une seule santé ».

17. Plus précisément, le projet de PdT pour 2022-2023 prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes :

- a) proposer un rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (QSR MED 2023) fondé sur des données, conformément à la feuille de route adoptée par la CdP 21 (Décision IG.24/4) ;
- b) poursuivre le développement de l'IMAP : élaborer ou mettre à jour les critères de surveillance et d'évaluation de l'ensemble des indicateurs communs (IC) de l'IMAP, établir des échelles d'évaluation et définir des règles d'intégration et d'agrégation, des normes de données et des dictionnaires de données, etc. ;
- c) mettre en œuvre l'IMAP aux niveaux national et, le cas échéant, sous-régional ;
- d) achever et tenir à jour le système d'information de l'IMAP pour tous les indicateurs communs IMAP et assurer la mise en œuvre complète de l'infrastructure de gestion des données spatiales InfoMAP (géoportail InfoMAPNode), y compris la coordination avec les systèmes d'information et les bases de données des organisations régionales concernées ;
- e) renforcer les capacités nationales à organiser, télécharger, valider et publier les données de l'IMAP ;
- f) tenir à jour les bases de données et les produits des composantes du PAM et les intégrer à la plateforme InfoMAP ;
- g) préparer l'exercice de prospective MED 2050 et une analyse diagnostique transfrontalière pour la Méditerranée ; établir des liens étroits avec le QSR MED 2023 et les futures activités préparatoires lancées au titre de la SMDD ;

- h) renforcer les travaux des observatoires régionaux, nationaux et infranationaux de l'environnement et du développement ;
- i) mettre à jour le tableau de bord méditerranéen de la durabilité et la base de données des indicateurs en matière de CPD.

**Programme catalyseur 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes**

18. L'objectif principal du projet de PdT pour 2022-2023 lié à ce programme consiste à informer correctement les parties prenantes et les décideurs sur l'état de la mer Méditerranée et des côtes méditerranéennes et de les sensibiliser aux questions environnementales prioritaires, ainsi qu'à diffuser des connaissances et à sensibiliser le grand public, notamment au moyen des sciences participatives et de campagnes numériques. Ce programme vise également à contribuer à la réalisation d'une transformation numérique en utilisant les nouvelles technologies afin d'améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM.

19. Plus précisément, le projet de PdT pour 2022-2023 prévoit la mise en œuvre des mesures suivantes :

- a) actualiser et mettre en œuvre la Stratégie de communication et la Stratégie de communication opérationnelle du PNUE/PAM ;
- b) publier et diffuser le QSR MED 2023, les résultats de l'exercice de prospective MED 2050 et d'autres produits d'évaluation environnementale ;
- c) produire et distribuer des supports de communication, c'est-à-dire des communiqués de presse, des articles de presse, des chroniques, des vidéos, des brochures, des séries web, des publications sur les médias sociaux, etc. et organiser des événements de sensibilisation ;
- d) mettre à niveau et mettre en œuvre une plateforme centrale de gestion des connaissances du PNUE/PAM incluant les informations et les connaissances de l'ensemble du système du PAM ;
- e) organiser des journées spéciales reconnues comme importantes pour la Méditerranée (par exemple, la Journée de la côte méditerranéenne, la Journée des ASPIM, etc.) ;
- f) décerner des prix et des certificats environnementaux (à savoir le prix WeMed en faveur de la durabilité, le prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement, etc.) afin d'améliorer la sensibilisation et l'information du public ;
- g) mettre au point et promouvoir une stratégie de transformation numérique pour le système du PAM ;
- h) améliorer la communication interne et externe du PAM et les capacités informatiques du personnel ;
- i) préparer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation sur des questions clés ;
- j) renforcer la mise en réseau parmi les principales parties prenantes ;
- k) élaborer et mettre en œuvre un plan de communication et de visibilité concret en vue de la CdP 23 ;
- l) intensifier et étendre les travaux de manière concertée afin de renforcer considérablement les activités de communication et de plaidoyer.

### **Principes fondamentaux de la préparation du budget<sup>1</sup>**

20. Conformément aux paragraphes 4, 16, 17 et 18 de la Décision IG.24/14 sur le Programme de travail et le budget pour 2020-2021, le Secrétariat a préparé un budget pour 2022-2023 qui sera soumis aux Parties contractantes pour examen, conformément aux orientations générales partagées lors de la 91<sup>e</sup> réunion du Bureau (téléconférence, 7-8 juillet 2021).

21. Le budget se fonde exclusivement sur le niveau actuel des revenus ordinaires du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, qui est maintenu au niveau des contributions de 2020-2021, c'est-à-dire une augmentation nulle en raison des difficultés liées à la pandémie de COVID-19, tandis qu'il est proposé d'utiliser une partie de l'excédent du Fonds d'affectation spéciale pour fournir les allocations budgétaires nécessaires à la mise en œuvre effective du Programme de travail (PdT) pour 2022-2023.

22. Les revenus s'élèvent à 13 296 144 euros et les engagements totaux à 14 933 705 euros, ces montants tenant compte du solde positif attendu du Fonds d'affectation spéciale, qui s'élève à 1,7 million d'euros et a été calculé sur la base de la méthodologie<sup>2</sup> fournie par le siège du PNUE.

23. Comme indiqué aux sections précédentes, un certain nombre de mandats importants sont inclus dans le PdT (à savoir la mise en œuvre complète de l'IMAP et de la feuille de route relative au QSR MED 2023, l'exécution du programme MED 2050, la mise en œuvre des nouveaux plans régionaux élaborés au titre du Protocole « tellurique » au cours de la période biennale actuelle et la préparation de trois plans régionaux supplémentaires sur l'agriculture, l'aquaculture et la gestion des eaux pluviales, la mise en œuvre du PAS BIO pour l'après-2020 et de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route relative à l'ECA SO<sub>x</sub> Med, la mise en œuvre du plan régional sur les déchets marins, la poursuite des travaux relatifs aux AMP et à la protection des espèces menacées ainsi qu'un ensemble solide de mesures de communication et de sensibilisation) et nécessiteront un niveau considérable de ressources financières supplémentaires. Cette somme s'ajoute aux 200 000 dollars US correspondant à la contribution biennale en espèces au MedProgramme, déjà convenue lors de la CdP 21 (soit une partie des 600 000 dollars US qui seront débloqués sur une période de cinq ans au titre de ce programme doté d'un budget total d'environ 42,3 millions de dollars US). Les allocations au titre du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée destinées à la mise en œuvre de l'ensemble des activités du PAM relevant du Programme de travail pour 2020-2021 s'élevaient à 4 857 952 euros (hors dépenses d'appui au Programme), tandis que, pour l'exercice biennal 2022-2023, elles devraient atteindre le montant de 4 269 000 euros (hors dépenses d'appui au Programme).

24. Le budget prévoit une augmentation de 3 % (1,5 % par an) pour les postes et les coûts opérationnels du secrétariat, afin de couvrir les coûts prévus en 2022-2023, conformément aux augmentations d'échelon annuelles du barème des traitements de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI). En général, il est recommandé que l'augmentation annuelle soit de l'ordre de 2 à 3 % pour amortir l'impact de l'inflation et

---

<sup>1</sup> Une représentation graphique des principaux éléments du projet de budget pour 2022-2023 figure à l'annexe 3 du présent document.

<sup>2</sup> Un taux de change de 0,862, à savoir la moyenne des taux de change opérationnels de l'Organisation des Nations Unies pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et le 30 juin 2021, est appliqué à la conversion en euros des montants en dollars des États-Unis (dollars US).

des fluctuations des taux de change, conformément à la méthodologie des Nations Unies. Toutefois, le Secrétariat estime qu'une augmentation de 3 % pour les postes et les coûts opérationnels du Secrétariat est suffisante, compte tenu des dépenses de personnel réelles prévues pour l'exercice 2020-2021. L'augmentation proposée constitue le strict minimum pour couvrir les coûts prévus en 2022-2023, et une note de bas de page est dès lors ajoutée au budget pour expliquer que, en cas de dépassement des coûts, ceux-ci seront couverts par la réserve opérationnelle, conformément à la recommandation et aux orientations du siège du PNUE<sup>3</sup>.

25. En outre, le Secrétariat souhaite attirer l'attention des Points Focaux du PAM sur le fait qu'il existe un besoin urgent de continuer à renforcer l'équipe du MED POL au sein du Secrétariat en finançant un poste d'assistant de programme supplémentaire, compte tenu de la lourde charge de travail du MED POL, qui a connu une diminution sensible de ses effectifs depuis 2014. Ce poste a été ajouté au tableau des effectifs lors de la CdP 21, mais sa création n'a malheureusement pas été financée lors de l'exercice 2020-2021. En outre, la dotation en personnel actuelle du programme ne permet à aucun de ses administrateurs d'assumer pleinement ses fonctions de supervision et de gestion de l'équipe du MED POL, ces responsabilités supplémentaires ayant par conséquent été déléguées aux deux cadres supérieurs du PAM. Par conséquent, il convient également de créer un poste de directeur de l'équipe du MED POL. La suppression en 2016 du poste de direction au MED POL, qui était traditionnellement occupé par un scientifique marin, a laissé un vide qu'il était difficile de combler complètement avec les postes techniques existants au secrétariat. La raison d'être de la création d'un poste P-5 pour diriger le MED POL était qu'un leadership, combinant l'expertise technique et de gestion, renforcerait la capacité scientifique et technique de l'ensemble du secrétariat pour s'acquitter de ses mandats, en particulier tenant compte du mandat très important relatif au suivi et à l'évaluation du système MAP-Convention de Barcelone. La création du poste permettrait au Coordonnateur et au Coordonnateur adjoint de se concentrer sur la politique et sur la gestion globale de l'ensemble du système. Le secrétariat aurait préféré créer un nouveau poste de niveau P-5 en maintenant le poste P-4 actuel au MED POL financé par les ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée ; cependant, afin de limiter les coûts, il est proposé d'utiliser les fonds alloués au poste P-4 pour financer un poste P-5 en 2023. À cette fin, un nouveau poste de niveau P.5 a été budgétisé pour 2023 alors que le poste de niveau P.4 actuel n'est budgétisé que pour 2022, les coûts relatifs à la création d'un poste de niveau G4 chargé d'appuyer le MED POL et le Secrétariat ayant été budgétisés pour un an et demi.

26. Dans le cadre du mécanisme de gouvernance destiné à appuyer la mise en œuvre du plan d'action intitulé « La Méditerranée : une mer modèle à l'horizon 2030 », le gouvernement français a proposé de détacher un expert technique auprès de l'Unité de coordination du PNUE/PAM afin de soutenir la coordination de la mise en œuvre du plan d'action et de donner lieu à des synergies avec le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone ainsi qu'avec les travaux d'autres instruments et initiatives régionaux, tout en apportant une expertise supplémentaire dans le domaine de la lutte contre les déchets marins et la pollution plastique au sein du Secrétariat. Conformément à l'instruction administrative

---

<sup>3</sup> En ce qui concerne les dépenses relatives au personnel professionnel international, une augmentation de 1 % devrait être suffisante compte tenu des dépenses de personnel réelles prévues pour l'exercice 2020-2021. En ce qui concerne les coûts du personnel des services généraux locaux, une augmentation annuelle plus élevée de 5,5 % est nécessaire pour couvrir l'augmentation des coûts réels prévus qui, pour l'exercice biennal en cours, dépassent les montants budgétisés en raison du passage à l'échelon salarial supérieur dans les barèmes des traitements en vigueur. La réduction des autres coûts administratifs par rapport à l'exercice précédent compense partiellement l'augmentation des dépenses de personnel budgétisées, ce qui se traduit par une augmentation globale de 3 % pour l'exercice biennal (1,5 % par an).

pertinente des Nations Unies sur le détachement de personnel à titre gracieux, une commission administrative supplémentaire s'élevant à 14 % de la valeur des services doit être portée par le donateur sur le compte des frais généraux des Nations Unies. En attendant les précisions et l'autorisation du siège du PNUE, il est proposé d'imputer ce coût administratif, qui est estimé à environ 60 000 euros, au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée sous la rubrique « Autres coûts de bureau ».

27. Les augmentations des dépenses de personnel mentionnées aux paragraphes 24 et 25, qui sont partiellement compensées par une réduction des autres coûts administratifs, entraîneraient des coûts supplémentaires s'élevant à environ 137 500 euros pour le Secrétariat au cours de l'exercice biennal 2022-2023.

28. Le budget comprend une augmentation de 2 % pour les dépenses d'appui administratif à l'intention des CAR (y compris le REMPEC), sans tenir compte des allocations supplémentaires uniques approuvées en 2020-2021. Il en résulterait des coûts supplémentaires s'élevant à environ 94 270 euros pour les CAR au cours de l'exercice biennal.

29. Pour l'exercice biennal 2022-2023, le Secrétariat a obtenu un appui supplémentaire provenant de sources externes dans le cadre d'un Accord de coopération bilatérale avec le Ministère de la Transition Écologique de l'Italie pour un montant de 2 800 000 euros, ainsi que de projets en cours, à savoir environ 560 000 dollars US au titre du projet IMAP MPA financé par l'UE, 1 925 000 dollars US au titre du projet EcAp MED III financé par l'UE et 893 000 dollars US au titre du projet MED II sur les déchets marins financé par l'UE, ainsi qu'environ 16 millions de dollars US, en tenant compte du budget des partenaires, au titre du MedProgramme du FEM.

30. La mise en œuvre du PdT sera soutenue par des financements externes, qui s'élèvent à 19 436 256 euros à la mi-novembre 2021. En outre, des ressources externes supplémentaires à concurrence de 7 617 000 euros, qui n'ont pas encore été obtenues à la mi-novembre 2021, devront être fournies pour mettre en œuvre le PdT pour 2022-2023.

31. Le tableau des contributions annexé au présent projet de décision se fonde sur le barème des contributions de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2019-2021, adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 22 décembre 2018 lors de sa 73<sup>e</sup> session, par l'intermédiaire de la résolution A/RES/73/271.

32. Le barème des contributions des Nations Unies est actualisé tous les trois ans, tandis que le PdT et le budget du PAM sont adoptés tous les deux ans. Par conséquent, le barème actualisé des contributions de l'ONU ne sera pas connu au moment de l'approbation du budget et ne pourra pas être estimé à l'avance dans le contexte d'exercices biennaux spécifiques. En ce qui concerne le nouveau barème des contributions à appliquer au budget ordinaire de l'ONU, le Comité des contributions du Secrétariat de l'ONU à New York a décidé, lors de sa 80<sup>e</sup> session, de reporter à sa 81<sup>e</sup> session, qui se tiendra du 7 juin au 2 juillet 2021, l'examen de la méthode utilisée pour déterminer le barème des contributions en raison des contraintes liées à l'épidémie de COVID-19 et de l'impossibilité de se réunir en personne, ainsi que de l'insuffisance des données soumises par les États Membres (page 7, A/75/11 Documents officiels de l'Assemblée générale, 75<sup>e</sup> session, Supplément n° 75/11). Conformément aux directives fournies par le siège du PNUE, le nouveau barème des contributions sera appliqué aux contributions évaluées au cours de l'exercice biennal 2022-2023 s'il est officiellement adopté par l'Assemblée générale avant la

22<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes prévue pour décembre 2021. Dans le cas contraire, il sera appliqué aux contributions évaluées au cours de l'exercice biennal suivant.

33. Depuis 2015, une réserve opérationnelle a été mise en place conformément à la procédure 3 des règles et procédures financières de la Convention de Barcelone. Le niveau de cette réserve est déterminé par la Conférence des Parties par consensus, en gardant à l'esprit qu'il est souhaitable d'amener son niveau au taux recommandé par l'ONU de 15 % du budget annuel moyen pour l'exercice biennal, y compris les coûts d'appui au programme. Conformément à la Décision IG.21/17 de la CdP 18, la réserve a été dotée de fonds correspondant à 15 % des dépenses annuelles. Pour l'exercice biennal 2022-2023, le montant total de la réserve opérationnelle devrait baisser d'environ 85 400 euros par rapport à 2020-2021.

### **Statut du solde positif du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et maintien de l'excédent de trésorerie**

34. Le total de l'actif net, qui s'élève à 8,8 millions de dollars US comme indiqué dans l'état de la situation financière certifié et audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comprend la réserve opérationnelle de 1,1 million de dollars US et l'excédent cumulé de 7,7 millions de dollars US. Un tableau détaillant l'état du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et son évolution de 2010 à 2019 figure également à l'appendice 1 du présent document.

35. La trésorerie et les équivalents de trésorerie au 31 décembre 2019 s'élèvent à 7 464 579 dollars US. Si l'on déduit la réserve opérationnelle de 1 098 178 dollars US, le solde net de trésorerie est de 6 366 401 dollars US.<sup>4</sup>

36. La CdP 21 est convenue de la nécessité de conserver un solde net de trésorerie lorsque les conditions le permettent, afin de répondre temporairement aux besoins imprévus qui pourraient survenir dans le cadre de la mise en œuvre du PdT, de préfinancer des projets et pour satisfaire à d'autres exigences ponctuelles de la Conférence des Parties. Ce montant peut être équivalent au budget nécessaire pour couvrir le coût de la mise en œuvre du PdT pendant 4 mois au maximum, c'est-à-dire un plafond de 3 000 000 dollars US.

37. Il convient d'attirer l'attention des Points focaux du PAM sur la nécessité d'augmenter les contributions ordinaires conformément à la pratique internationale en vue d'amortir l'augmentation annuelle recommandée dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement, qui consiste à revaloriser annuellement d'un échelon à l'autre le barème des traitements applicable au personnel des Nations Unies et à

---

<sup>4</sup> L'excédent cumulé est constitué : a) de contributions statutaires évaluées pour un montant de 373 108 dollars US. La provision pour créances douteuses, qui est une provision pour créances irrécouvrables enregistrée comme charges à payer à la fin de la période de référence, est déduite des comptes débiteurs, tandis que la valeur restante des contributions statutaires évaluées, telle qu'elle apparaît dans l'état de la situation financière, peut inclure des arriérés pour lesquels une provision inférieure à 100 % est calculée, tout cela conformément au cadre IPSAS de l'ONU ; b) de transferts anticipés à concurrence de 4 717 407 dollars US moins les comptes créditeurs et les autres éléments de passif s'élevant à 3 771 447 dollars US (qui n'ont pas encore été enregistrés comme dépenses. Dès que les dépenses respectives sont enregistrées, le total de l'actif net est réduit en conséquence) ; et c) d'autres postes comptables pour un montant de 16 973 dollars US (c'est-à-dire les créances diverses et les immobilisations corporelles). En déduisant la somme des éléments énumérés ci-dessus (1 336 041 dollars US) de l'excédent cumulé de 7 702 442 dollars US, on obtient un solde net de trésorerie de 6 366 401 dollars US à la fin de l'année 2019. Une analyse similaire ne peut être réalisée pour 2020 et 2021 avant la fin de l'exercice biennal et la finalisation des états financiers relatifs à ces deux années.

d'autres éléments pertinents. Au cours des derniers exercices biennaux, l'excédent du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée a permis d'amortir l'augmentation des dépenses administratives et la réduction connexe du budget des activités. Conformément à la méthodologie fournie par le siège du PNUE, le solde de trésorerie disponible devrait s'élever à 2,1 millions de dollars US à la fin de 2021, en se fondant sur une hypothèse qui suppose à la fois sur un taux de consommation budgétaire similaire au PdT pour 2020-2021 et le versement intégral des contributions évaluées. Le document conjoint préparé par le siège du PNUE et le PNUE/PAM présenté dans le document UNEP/MED IG.25/Inf.13 fournit une explication détaillée sur le solde de trésorerie prévu du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée à la fin de 2021. Le Secrétariat adopte une approche prudente et propose d'utiliser 1,9 million de dollars US du solde de trésorerie attendu à la fin de 2021 au cours de l'exercice biennal 2022-2023. Même dans l'hypothèse plus réaliste d'un taux de consommation budgétaire réduit en 2020-2021 (c'est-à-dire à 95 %, compte tenu des taux de consommation moyens des exercices précédents), le solde de trésorerie disponible pour l'exercice 2024-2025 pourrait ne pas dépasser 1 million de dollars US. Par conséquent, il est urgent d'augmenter progressivement le montant des contributions ordinaires. Cette augmentation devrait être fixée à 2 % par an au moins afin de couvrir l'augmentation des dépenses administratives, tandis que l'idéal serait qu'elle soit de 3 à 5 % par an, ce qui permettrait également de pérenniser le budget des activités. S'il n'est pas possible de convenir d'une augmentation des contributions de l'ordre de 3 à 5 % par an, ce qui permettrait de subvenir à tous les besoins, les Parties contractantes devraient être fortement encouragées à soutenir davantage la mise en œuvre des activités du PdT au moyen de contributions volontaires importantes, bien que cette modalité entraînerait une charge administrative supplémentaire pour le Secrétariat par rapport à l'augmentation des contributions obligatoires.

38. Les facteurs qui ont contribué à l'accumulation de l'excédent du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au 31 décembre 2017 ont été présentés lors de la CdP 21 et détaillés aux paragraphes 50 et 51<sup>5</sup> du Document de travail sur le point 4 de

---

<sup>5</sup> 50. Plusieurs facteurs interviennent dans l'accumulation de l'excédent du MTF. Suite au déficit de 4,5 millions de dollars des États-Unis du MTF en 2009, la mise en œuvre des recommandations d'examen fonctionnel a permis de réaliser des économies importantes sur les coûts de personnel du PNUE/PAM (Unité de coordination et MED POL), soit en supprimant des postes, soit en rétrogradant ou en fusionnant plusieurs postes. Des économies sur les coûts de personnel ont également été générées par les postes vacants en raison de la longueur des processus de sélection et de recrutement. Pour la période 2014-2017, un total de 98,5 mois-hommes relatifs à la catégorie du personnel P et 24 mois-hommes relatifs à la catégorie de personnel G dans l'Unité de Coordination et le MED POL étaient vacants. Le budget approuvé pour les coûts de personnel de l'Unité de Coordination et du MED POL pour la période 2014-2017 s'élève à 6 358 019 USD (5 411 268 EUR), tandis que les dépenses engagées pour la même période s'élèvent à 2 642 158 USD (2 242 416 EUR). Le solde inutilisé, s'élevant à 3 715 861 USD (soit 3 168 852 EUR), correspond à environ 1,22 million USD de coûts de personnel imputés à d'autres fonds, 1,58 million USD à cause des postes vacants et 0,91 million USD principalement en raison du fait que les barèmes de salaires utilisés pour le budget ne correspondent pas nécessairement aux chiffres applicables au lieu d'affectation, mais représentent un salaire moyen applicable. En outre, au cours des exercices biennaux précédents, les attributions de budget ont été inférieures aux montants approuvés, en raison principalement des retards dans le paiement des contributions, qui ont empêché la programmation en temps opportun de l'ensemble du budget approuvé, conformément à la décision des Parties contractantes de n'effectuer des engagements que pour des montants correspondants aux contributions déjà reçues. Enfin, l'impact des fluctuations des taux de change sur les recettes et les dépenses, qui dépend de la période et de l'ampleur des mouvements de devises étrangères ainsi que du décalage entre le moment où les contributions sont reçues et le moment où les dépenses sont engagées, est estimé approximativement à 5 % à 10 % de l'excédent accumulé.

51. Compte tenu des éléments susmentionnés, les raisons principales de l'accumulation de l'excédent du MTF sont les suivantes: a) les économies réalisées sur les dépenses de personnel, comme expliqué au paragraphe 50 ci-dessus; (b) les efforts déployés par le Secrétariat pour réduire les coûts des réunions en organisant, dans la mesure du possible, des réunions consécutives; c) le fait que certaines Parties contractantes n'ont pas toujours assisté aux réunions; et d) des retards dans la mise en œuvre des activités nationales qui, dans certains cas, ont entraîné une non-utilisation des montants alloués en totalité. D'autres facteurs ayant également contribué à l'excédent sont

l'ordre du jour, projet de décision : Programme de travail et budget 2020-2021 (UNEP/MED IG.24/17), 21<sup>e</sup> réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019). L'excédent cumulé est passé de 6 985 902 dollars US au 31 décembre 2017 à 7 702 442 dollars US au 31 décembre 2019, ce qui indique une augmentation de 0,7 million de dollars US au cours de l'exercice 2018-2019 par rapport à l'exercice 2016-2017. **Sans tenir compte des éléments comptables, cette augmentation de l'excédent correspond à une économie de 0,8 million USD sur l'exécution budgétaire en 2018-2019.** Les économies résultant des vacances de postes permanents dues à la longueur des procédures de recrutement sont l'un des facteurs ayant contribué à cette augmentation. En particulier, le poste d'administrateur de programme - expert rapport sur la qualité - P.3 et le poste d'administrateur de programme (MEDPOL) - P.4 ont été vacants pendant 8 mois en 2019 et en 2018, respectivement. Un autre facteur qui a contribué à l'augmentation de l'excédent cumulé a trait au rendement des investissements qui ont augmenté les recettes totales du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au cours de l'exercice 2018-2019. Il convient également de prendre en considération l'incidence des fluctuations du taux de change sur les revenus et les dépenses et le fait que le taux d'exécution du budget a été inférieur à 100 %. **En conclusion, il apparaît que sur le montant de 0,8 million USD d'augmentation d'économies en 2018-2019 par rapport à la fin de 2017, 54% proviennent des dépenses de personnel de l'Unité de Coordination et du MED POL, 24% des autres coûts administratifs de l'Unité de Coordination et du MED POL, 18 % des coûts d'appui administratif pour les CAR, et le reste des coûts inférieurs pour la mise en œuvre des activités, comme indiqué dans le rapport d'exécution financière UNEP/MED IG.25/25.**

39. En ce qui concerne le compte de la contribution discrétionnaire de la Commission européenne (CE), le siège du PNUE a fourni un rapport sur les états des résultats financiers qui détaille les revenus, les dépenses et l'évolution des soldes disponibles. Le solde disponible de 1,1 million de dollars US, comme indiqué dans l'État financier intermédiaire certifié relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, reflète l'excédent des revenus par rapport aux dépenses et les pertes/gains de change au cours de la période concernée. Un tableau résumant l'évolution de ce compte de 2014 à 2019 figure à l'appendice 1 du présent document.

40. Le solde positif cumulé de la contribution discrétionnaire de la CE était de 1 093 287,52 dollars US au 31 décembre 2019. **Cela comprend 0,5 million de dollars d'économies provenant des activités pour l'exercice biennal 2018-2019, comme indiqué dans le rapport d'exécution financière UNEP/MED IG.25/25.** Les contributions ont été constamment dépensées à près de 100 % et les soldes annuels accumulés ont été faibles, sauf en 2015 et en 2019, comme le montre le tableau récapitulatif (appendice 1). En 2015, lorsque l'ONU a remplacé le Système intégré de gestion (SIG) par Umoja, un certain nombre de difficultés techniques ont été rencontrées et, par conséquent, les dépenses ont été principalement imputées sur le compte MEL de juin à décembre 2015, ce qui a donné lieu à un solde positif de 0,4 million de dollars US au titre de la contribution discrétionnaire de la CE. En 2019, en consultation avec le représentant de la CE et compte tenu des priorités mutuelles relatives à l'allocation budgétaire de la contribution discrétionnaire de la CE, un ajustement a été enregistré pour transférer des coûts d'activités à concurrence de 0,7 million dollars US du compte MEL à la contribution discrétionnaire de l'UE en remplaçant certains

---

**l'exécution en temps non-opportun de certaines activités en raison du paiement des contributions majeures au-delà du mois de juin de chaque année, ainsi que les retards administratifs causés par l'introduction du système financier UMOJA.**



coûts de personnel initialement imputés à cette dernière, ce qui a donné lieu à un solde positif de 0,6 million de dollars US.

41. La partie C (Contributions des pays hôtes du CAR) du tableau 2. « Aperçu des revenus et des engagements » qui figure à l'annexe de la présente décision sera remplie dès réception de la valeur attendue des contributions des pays hôtes des CAR et sera actualisée dès que les montants auront été confirmés par les pays hôtes respectifs.

### **Clarifications sur les transferts budgétaires au cours de l'exercice biennal**

42. Le budget du PdT est fourni au niveau de l'activité principale. Compte tenu des prescriptions d'Umoja, il est recommandé d'approuver explicitement la section du budget relative aux coûts liés aux programmes et aux dépenses administratives par composante du PAM (comme dans le tableau III) et au niveau des résultats par composante principale du PAM, et non plus au niveau de l'activité principale. Cette méthode accroît la souplesse et simplifie le suivi des dépenses.

43. Il est recommandé d'autoriser le Coordonnateur à transférer jusqu'à 20 % des fonds disponibles d'une ligne de crédit à une autre au sein d'un Programme donné et d'une même composante du PAM, les critères étant les suivants : a) les fonds à transférer sont des économies réalisées lors de l'engagement des fonds en vue de la réalisation complète des activités prévues dans le PdT approuvé ; b) les fonds transférés sont strictement utilisés pour mener à bien les activités du PdT prévues au cours de l'exercice biennal concerné, conformément aux résultats de la stratégie à moyen terme pour 2022-2027 ; c) ces transferts sont portés à l'attention des Parties contractantes lors de la première réunion du Bureau qui suit leur exécution. Il est interdit d'utiliser des fonds destinés aux activités pour couvrir des coûts administratifs. En ce qui concerne les projets de Programme de travail et de budget pour 2022-2023, un taux de 20 % équivaut à un montant s'échelonnant entre 20 000 et 50 000 euros pour chaque programme, à l'exception du programme V pour lequel il peut atteindre 100 000 euros.

44. Pour toute réaffectation de fonds dépassant 20 % au sein d'un même programme ou allant jusqu'à 20 % entre différents programmes, le coordinateur doit demander l'approbation préalable du Bureau des Parties contractantes, conformément à la pratique en vigueur dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement. Les transferts de fonds d'une composante du PAM à une autre ne sont pas autorisés.

45. Les éléments prévus aux paragraphes 43 et 44 sont inclus dans le projet de décision ci-joint.

### **Exécution financière du Programme de travail et du budget pour 2020-2021**

46. En ce qui concerne le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, le taux de consommation du budget pour l'exercice 2020-2021 s'élevait à environ 64 %<sup>6</sup> au 30 septembre 2021. Il convient de noter que, pour l'année 2021, le taux de dépense devrait augmenter tandis le niveau des engagements devrait diminuer, ce qui sera confirmé dès que

---

<sup>6</sup> Concernant l'Unité de coordination et le MED POL, les dépenses encourues ainsi que les engagements sont inclus. Concernant les CAR, les engagements ne sont pas inclus. Un tableau récapitulatif est fourni dans le document UNEP/MED IG.25/Inf.14

les rapports de dépenses seront enregistrés à leur réception par les partenaires de mise en œuvre.

### Arriérés

47. Le taux de recouvrement des contributions ordinaires fixées pour l'année 2021 a atteint 90,09 % et les arriérés de contributions totalisaient un montant de 1 048 205 euros au 30 septembre 2021 (Appendice 2).

48. La Libye et la République arabe syrienne ont des arriérés d'un montant égal au solde de la contribution pour l'année 2011 et des contributions dues pour les années suivantes. L'Algérie s'est conformée à un plan de paiement selon lequel elle a payé l'intégralité de sa contribution pour l'année 2020, ainsi que la première tranche payable sur ses arriérés d'un montant de 35 596 euros. Le Liban a un arriéré d'un montant égal au solde de la contribution pour l'année 2016 et des contributions dues pour les années 2019-2020. La Bosnie-Herzégovine est en retard dans le paiement de ses contributions pour les années 2018-2020. La Tunisie est en retard dans le paiement de ses contributions pour 2019 et 2020.

### Dépenses d'appui au Programme

49. Les montants versés au titre de l'appui au Programme pour 2020-2021 sont restés élevés par rapport aux allocations des années précédentes, ce qui a permis de renforcer le soutien apporté aux opérations du PNUE/PAM. Le niveau des montants versés au titre de l'appui au programme au cours d'un exercice donné dépend directement de l'effort de collecte de fonds du Secrétariat du PAM ainsi que du taux de mise en œuvre des activités au cours de l'exercice précédent, étant donné que ces montants sont prélevés sur les dépenses et que la part du PAM est attribuée par le siège du PNUE au cours de l'exercice suivant.

50. Les montants versés au titre de l'appui au programme devraient rester importants au cours de l'exercice biennal 2022-2023 à condition que le taux d'exécution du PdT et des projets financés par des sources extérieures soit élevé. Comme indiqué au paragraphe 46 ci-dessus, le système du PAM a atteint un bon niveau de taux de mise en œuvre du PdT pour 2020-2021 au 30 juin 2021. Il a surmonté les défis associés à la pandémie de COVID-19 en sélectionnant les moyens d'action les plus appropriés pour atteindre les objectifs du Programme et en réaffectant les soldes positifs attendus au cours de l'exercice 2020-2021 pour mettre en œuvre les activités prioritaires sur lesquelles la situation sanitaire liée à la COVID-19 a une moindre incidence. En outre, comme indiqué au paragraphe 30, un niveau considérable de financement externe a été obtenu pour l'exercice biennal 2022-2023 à la mi-novembre 2021, et le Secrétariat continue de s'efforcer de mobiliser des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre les activités prioritaires de la nouvelle Stratégie à moyen terme.

**Appendice 1.**

**État des revenus et des dépenses et évolution de la réserve et du solde des fonds**

État des revenus et des dépenses et évolution de la réserve et du solde du fonds (MTF) pour les années 2010 à 2019 (en dollars US)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>REVENUS</b>										
Contributions de contrepartie	7,065,190	7,610,153	7,362,724	7,070,854	6,443,750	8,114,437	6,470,281	6,804,154	6,818,146	6,510,603
Recettes diverses	1,347	26,448	25,670	22,157	39,041	18,789	63,817	74,301	249,094	204,412
<b>Revenu total</b>	<b>7,066,537</b>	<b>7,636,601</b>	<b>7,388,394</b>	<b>7,093,011</b>	<b>6,482,791</b>	<b>8,133,226</b>	<b>6,534,098</b>	<b>6,878,455</b>	<b>7,067,240</b>	<b>6,715,015</b>
<b>DÉPENSES</b>										
Dépenses directes	5,290,188	7,631,990	4,125,914	5,173,251	4,266,582	8,323,357	5,071,005	6,003,895	5,339,282	7,261,565
Coûts d'appui au Programme (PSC)	672,881	236,228	389,650	573,413						500,408
<b>Dépenses totales</b>	<b>5,963,068</b>	<b>7,868,218</b>	<b>4,515,564</b>	<b>5,746,664</b>	<b>4,266,582</b>	<b>8,323,357</b>	<b>5,071,005</b>	<b>6,003,895</b>	<b>5,339,282</b>	<b>7,761,973</b>
Période antérieure et ajustements divers	1,013,191	945,806	53,665	(181)	1,160,193					
Excédent/(déficit) pour la période	1,103,469	(231,617)	2,872,830	1,346,347	2,216,209	(190,131)	1,463,093	874,560	1,727,958	(1,046,958)
Excédent/(déficit) accumulé au début de la période	(4,507,812)	(2,391,152)	(1,676,963)	1,249,532	2,595,698	4,872,100	4,681,969	6,111,343	6,985,903	8,749,400
Réserves						1,100,000	1,100,000	1,133,719	1,133,719	1,098,178
<b>Actif net total à la fin de la période</b>	<b>(2,391,152)</b>	<b>(1,676,963)</b>	<b>1,249,532</b>	<b>2,595,698</b>	<b>5,972,100</b>	<b>5,781,969</b>	<b>7,245,062</b>	<b>8,119,622</b>	<b>9,847,580</b>	<b>8,800,620</b>

Notes de bas de page

Les chiffres sont basés sur les états financiers audités et certifiés.

Les états financiers pour l'exercice financier 2014 et les années suivantes ont été préparés en utilisant les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)

Pour les exercices financiers 2014-2018, les coûts d'appui au programme sont inclus dans les dépenses directes.

À partir de l'exercice financier 2014, l'actif net total comprend la valeur selon IPSAS des contributions mises en recouvrement non acquittées, c'est-à-dire que les comptes à recevoir sont réduits de la provision pour créances irrécouvrables des contributions arriérées.

À partir de l'exercice financier 2015, la réserve de trésorerie est incluse dans l'actif net total

**État financier intermédiaire certifié (32QML - TF Appui au Plan d'action pour la Méditerranée) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2019  
(en dollars US)**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2014-2019
<b>Revenus</b>							
Contributions volontaires annoncées	827,896	760,571	633,210	633,210	692,780	609,701	4,157,369
Transferts (de)/à la subvention	(63,831)	(5,112)					(68,943)
<b>Revenus totaux</b>	<b>764,065</b>	<b>755,459</b>	<b>633,210</b>	<b>633,210</b>	<b>692,780</b>	<b>609,701</b>	<b>4,088,426</b>
<b>Dépenses</b>							
Total des dépenses directes	721,577	357,114	517,693	581,728	594,379	88,689	2,861,181
Dépenses d'appui indirectes	32,785	15,928	21,896	26,344	26,850	4,951	128,753
<b>Dépenses totales</b>	<b>754,362</b>	<b>373,041</b>	<b>539,589</b>	<b>608,073</b>	<b>621,229</b>	<b>93,640</b>	<b>2,989,934</b>
Excédent/(déficit) net des revenus par rapport aux dépenses	9,704	382,418	93,621	25,137	71,552	516,061	1,098,492
(Perte)/gain de change	(31,531)	(59,252)	17,140	23,695	9,457	35,286	(5,205)
<b>Solde disponible</b>	<b>(21,827)</b>	<b>323,166</b>	<b>110,761</b>	<b>48,832</b>	<b>81,009</b>	<b>551,347</b>	<b>1,093,288</b>

**Appendice 2.**

**État des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée**

État des contributions ordinaires réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone au 30 septembre 2021

Contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

Pays	Contributions impayées pour 2018 et les années précédentes EUR	Contributions impayées pour 2019 EUR	Contributions impayées pour 2020 EUR	Contributions impayées au 31/12/2020 EUR	Contributions pour 2020 EUR	Recouvrements pour 2020 EUR	Contributions pour 2021 EUR	Recouvrements pour 2021 EUR	Contributions impayées pour 2021 EUR	Recectes com plab EUR
Albanie	-	-	-	-	3,467	3,467	3,467	3,467	-	-
Algérie	148,829	29,150	-	177,979	59,801	59,801	59,801	-	59,801	*
Bosnie-Herzégovine	5,228	5,228	5,200	15,656	5,200	-	5,200	-	5,200	-
Croatie	-	-	-	-	33,367	33,367	33,367	33,367	-	-
Chypre	-	-	-	-	15,600	15,600	15,600	15,600	-	-
UE	-	-	-	-	80,602	80,602	80,602	-	80,602	-
Égypte	-	-	-	-	142,670	142,670	142,670	142,670	-	-
France	-	-	-	-	1,918,407	1,918,407	1,918,407	1,918,407	-	-
Grèce	-	-	-	-	158,603	158,603	158,603	-	158,603	-
Israël	-	-	-	-	212,338	212,338	212,338	-	212,338	-
Italie	-	-	-	-	1,433,064	1,433,064	1,433,064	1,433,064	-	-
Liban	8,646	18,499	20,367	47,512	20,367	-	20,367	-	20,367	-
Libye (État de Libye)	604,662	50,268	13,000	667,930	13,000	-	13,000	-	13,000	*
Malte	-	-	-	-	7,367	7,367	7,367	7,367	-	-
Monaco	-	-	-	-	4,767	4,767	4,767	4,767	-	-
Monténégro	-	-	-	-	1,733	1,733	1,733	1,733	-	-
Maroc	-	-	-	-	23,834	23,834	23,834	23,834	-	-
Slovénie	-	-	-	-	32,934	32,934	32,934	32,934	-	-
Espagne	-	-	-	-	929,953	929,953	929,953	929,953	-	-
Syrie	102,615	9,652	4,767	117,034	4,767	-	4,767	-	4,767	*
Tunisie	-	11,260	10,834	22,094	10,834	-	10,834	-	10,834	-
Turquie	-	-	-	-	594,113	594,113	594,113	594,113	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>869,980</b>	<b>124,057</b>	<b>54,168</b>	<b>1,048,205</b>	<b>5,706,788</b>	<b>5,652,620</b>	<b>5,706,788</b>	<b>5,141,276</b>	<b>565,512</b>	

Année 2016 2017 2018 2019

Taux de recouvrement 98.46% 97.82% 97.72% 97.83%

2020

99.05%

2021

90.09%

626,775

Contribution discrétionnaire de PUE

	Contribution attendue pour 2020 EUR	Contribution reçue pour 2020 EUR	Contribution attendue pour 2021 EUR	Contribution reçue pour 2021 EUR	Créance ouverte pour 2021 EUR
Commission européenne	596,484	596,484	596,484	596,484	-

Contribution du pays hôte

	Contribution attendue pour 2020 EUR	Contribution reçue pour 2020 EUR	Contribution attendue pour 2021 EUR	Contribution reçue pour 2021 EUR	Créance ouverte pour 2021 EUR
Grèce	344,800	354,437	344,800	-	344,800

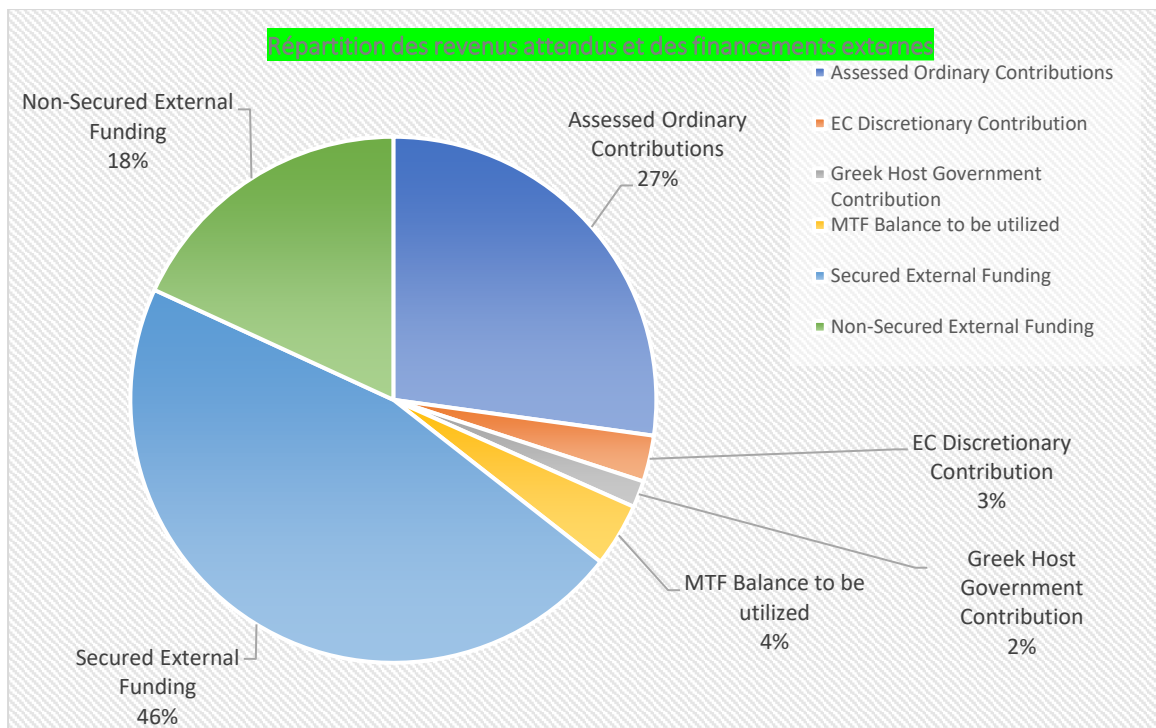
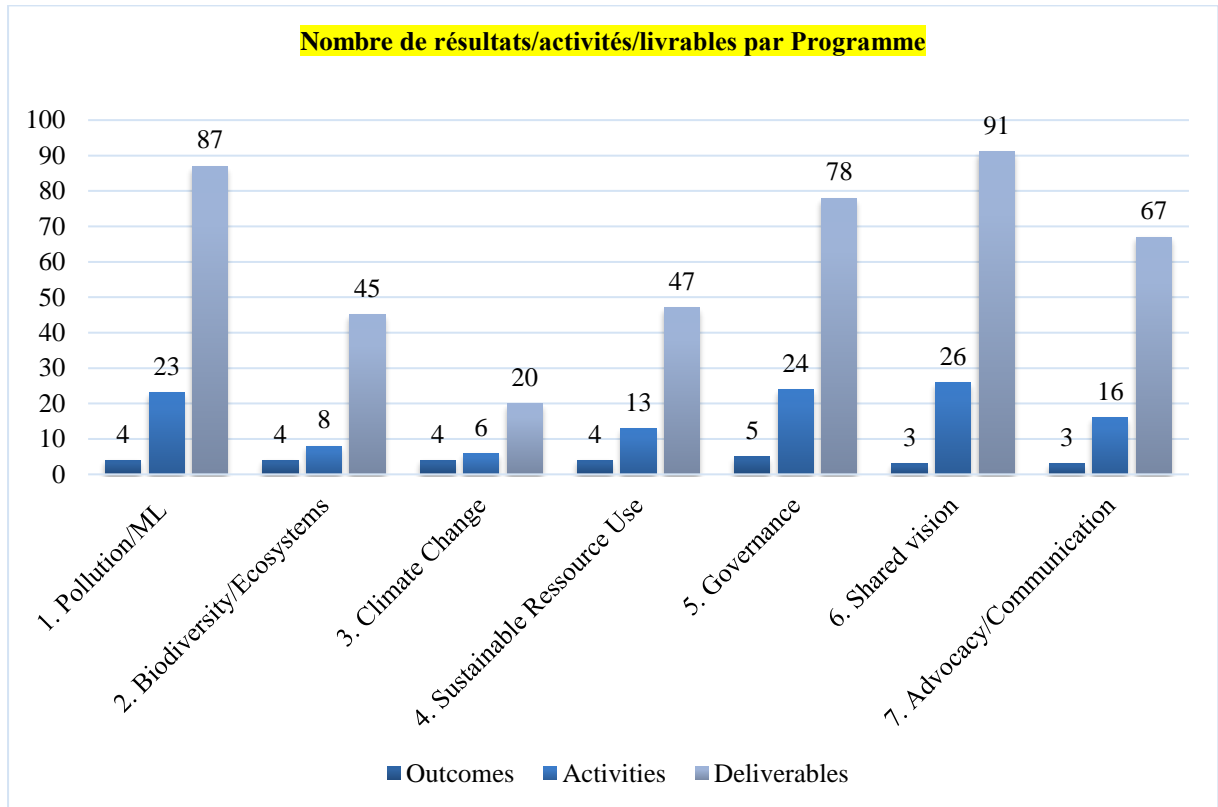
\* Les contributions impayées pour 2016 et les années précédentes ont été réduites de 42 euros pour l'Algérie, de 9 804 euros pour l'État de Libye et de 1 509 euros pour la République arabe syrienne afin que les soldes à recevoir qui figurent sur le tableau ci-dessus soient conformes aux comptes Umoja, tels que rapprochés en concertation avec l'Unité des contributions du PNUE

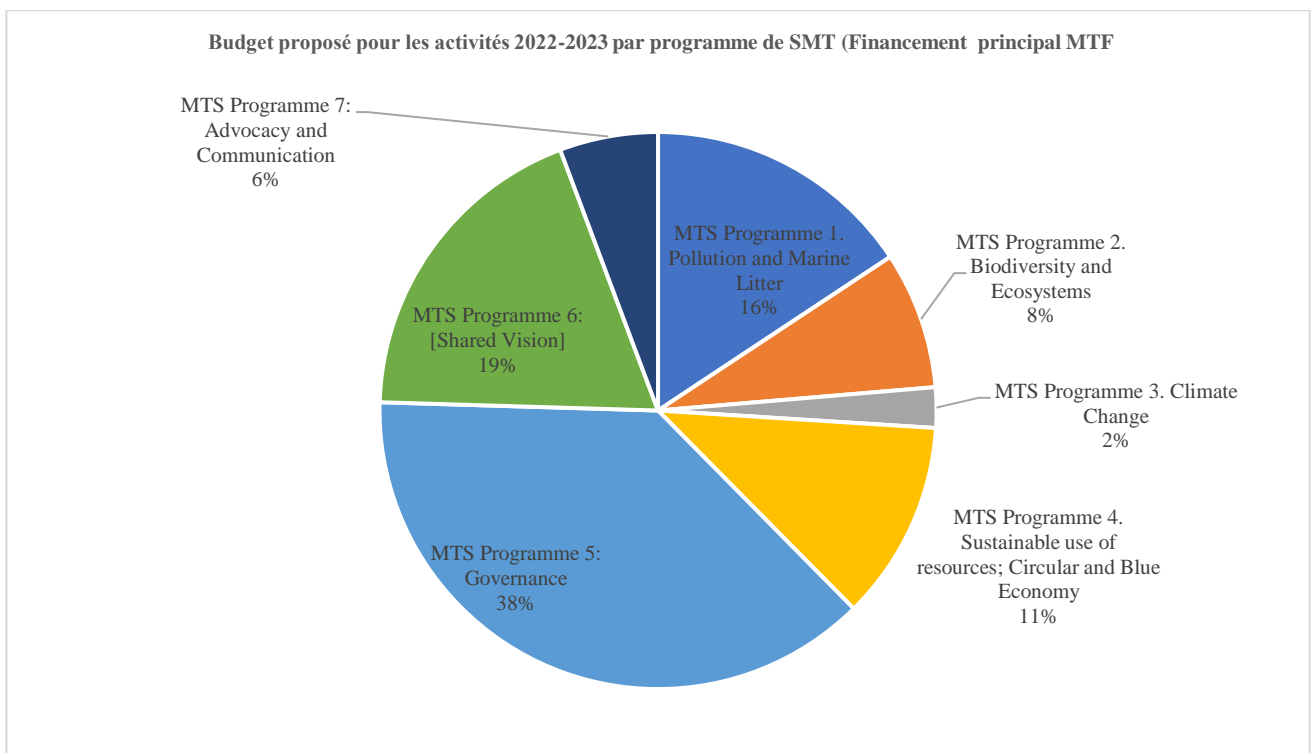
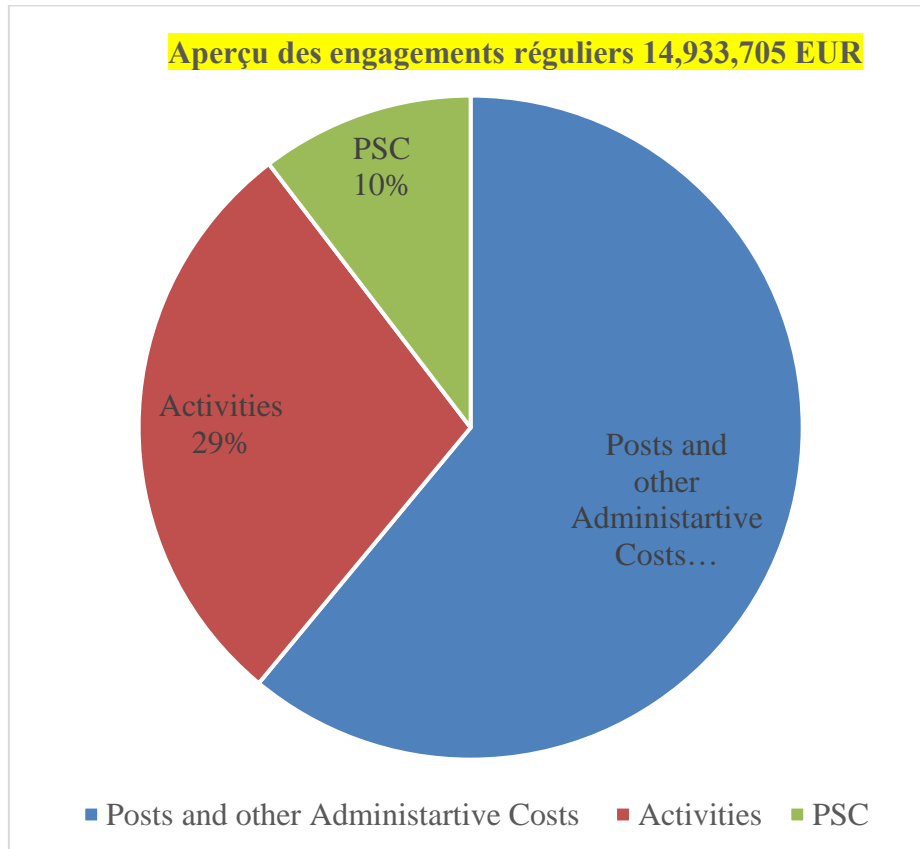
*Note: Remarque : Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies : règlement 3.5. Les contributions et avances sont considérées comme dues et exigibles en totalité dans les 30 jours qui suivent la réception de la communication du Secrétaire général visée à l'article 3.4, ou le premier jour de l'année civile à laquelle elles se rapportent, si cette dernière date est postérieure à la date d'expiration dudit délai de 30 jours. Au 1er janvier de l'année civile suivante, le solde impayé de ces contributions et avances est considéré comme étant en arriérés d'une année.*

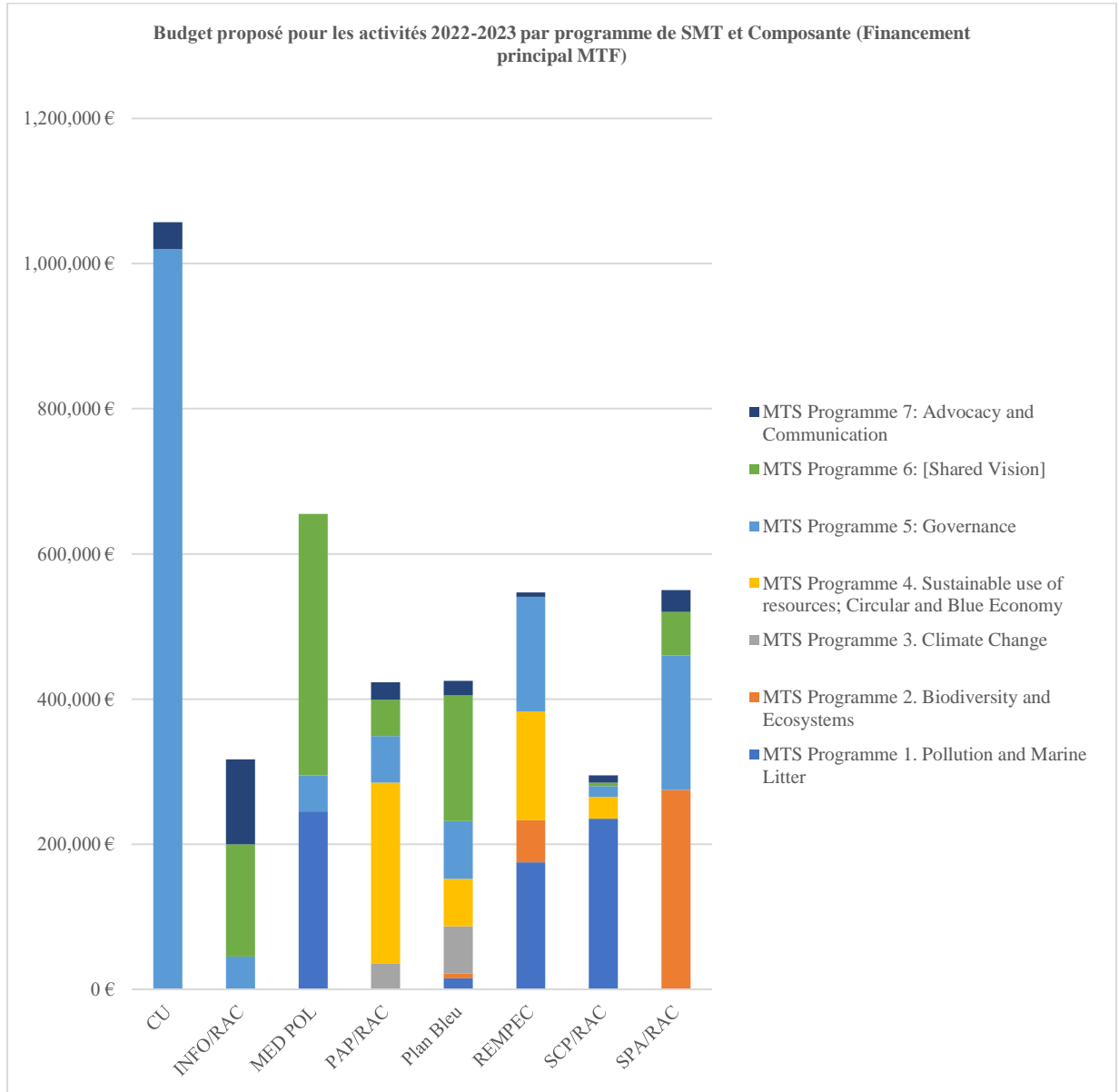


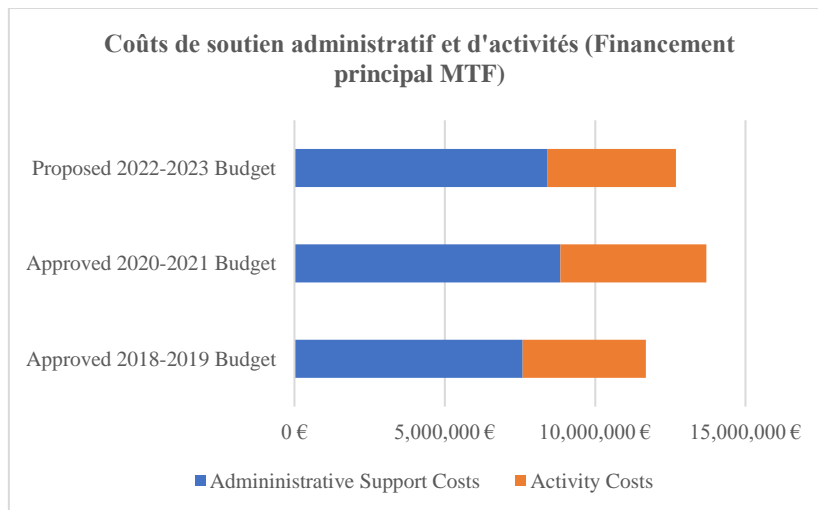
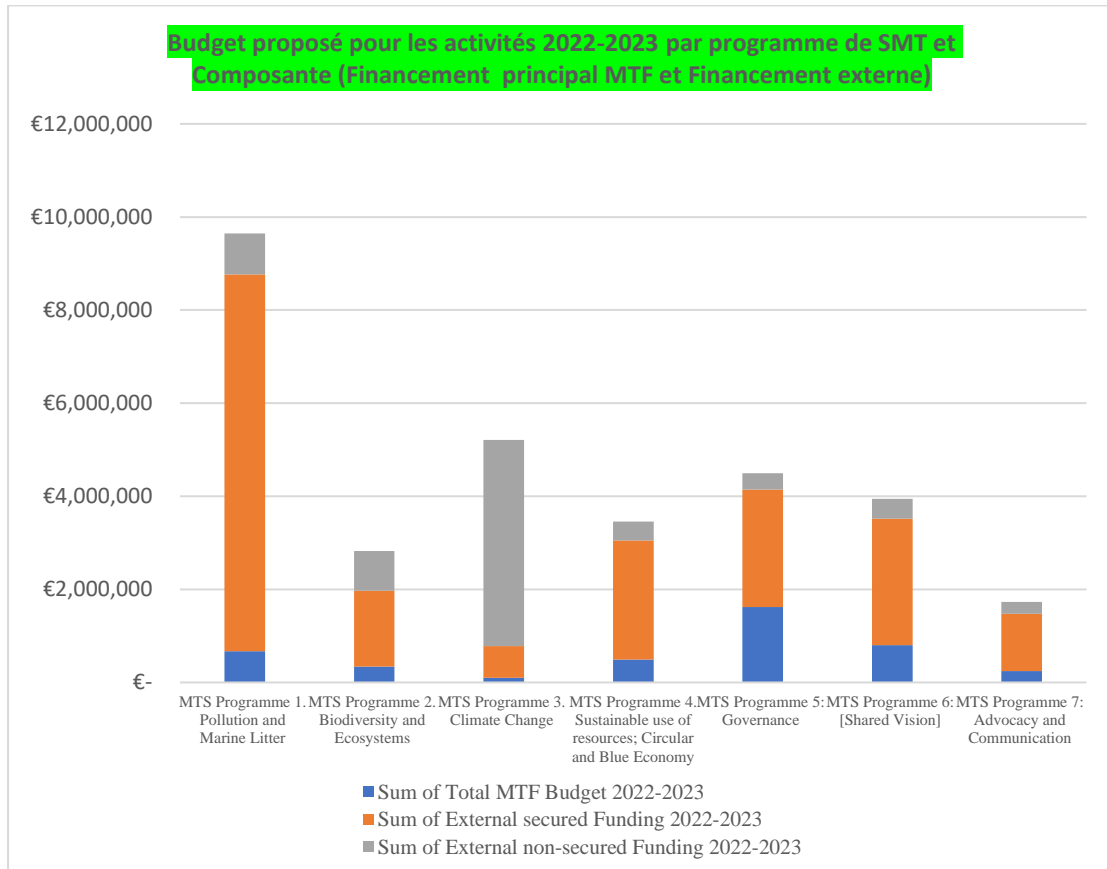
**Appendice 3.**

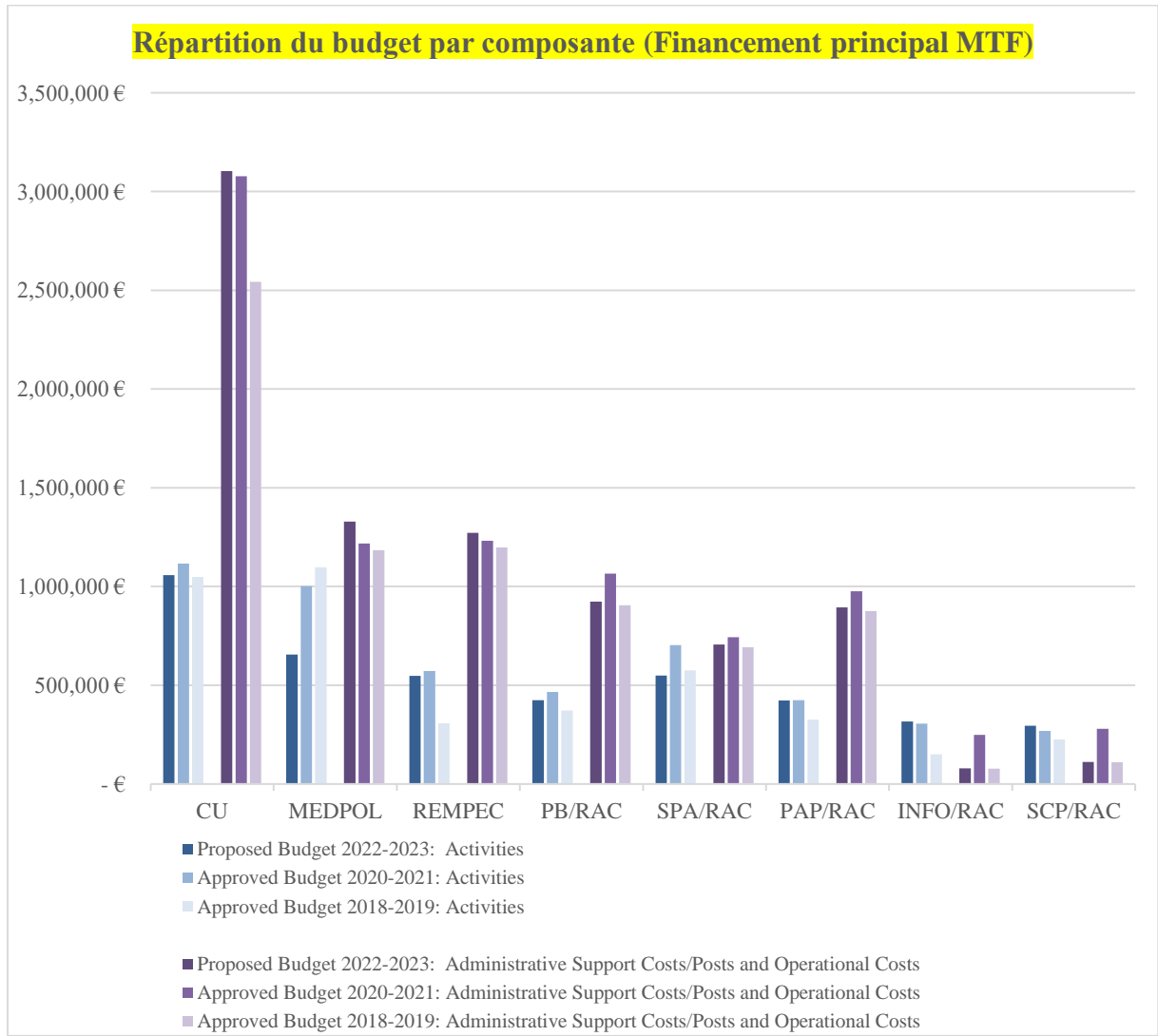
**Représentation graphique des éléments budgétaires clés**











**Résumé du budget proposé pour les activités par source de financement**

	Pollution & Litter	Biodiversity & Ecosystems	Climate Change	Sustainable Resource Use	Governance	Shared Vision	Advocacy, Communication	MTF	External secured Funding	External non-secured Funding
CU					1,020,000 €		37,000 €	1,057,000 €	4,325,244 €	335,000 €
MED POL	245,000 €				50,000 €	360,000 €	0 €	655,000 €	3,279,960 €	120,000 €
REMPEC	175,000 €	58,000 €		150,000 €	158,000 €		6,000 €	547,000 €	482,370 €	4,530,000 €
PB/RAC	15,000 €	7,000 €	65,000 €	65,000 €	80,000 €	173,000 €	20,000 €	425,000 €	572,532 €	435,000 €
SPA/RAC		275,000 €			185,000 €	60,000 €	30,000 €	550,000 €	2,219,490 €	1,128,000 €
PAP/RAC			35,000 €	250,000 €	64,000 €	50,000 €	24,000 €	423,000 €	1,448,830 €	10,000 €
INFO/RAC					45,000 €	155,000 €	117,000 €	317,000 €	477,550 €	289,000 €
SCP/RAC	235,000 €			30,000 €	15,000 €	5,000 €	10,000 €	295,000 €	6,630,280 €	770,000 €
<b>Total</b>	<b>670,000 €</b>	<b>340,000 €</b>	<b>100,000 €</b>	<b>495,000 €</b>	<b>1,617,000 €</b>	<b>803,000 €</b>	<b>244,000 €</b>	<b>4,269,000 €</b>	<b>19,436,256 €</b>	<b>7,617,000 €</b>
<i>Percentage</i>	15.7%	8%	2.3%	11.6%	37.9%	18.8%	5.7%	100%		

**[Projet de Décision IG.25/19**  
**Programme de travail et budget 2022-2023**

*Les Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles, à leur 22ème réunion,*

*Rappelant* les articles 18 et 24(2) de la Convention de Barcelone et la Décision IG.21/15 de la CdP 18 (Istanbul, Turquie, 3-6 décembre 2013) relative aux Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone,

*Rappelant la* Décision IG.25/1 de la CdP 22 (Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM 2022-2027) adoptant la Stratégie à moyen terme 2022-2027 (SMT) comme cadre d'élaboration et de mise en œuvre du Programme de travail du PNUE/PAM,

*Se félicitant* du rapport sur l'état d'avancement des activités menées lors de l'exercice biennal 2020-2021 et le rapport de dépenses connexe,

*Soulignant* la nécessité de disposer de ressources financières stables, appropriées et prévisibles pour le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée,

*Notant* le taux de collecte des contributions évaluées, y compris d'une partie des arriérés, ainsi que la création et le maintien de la réserve opérationnelle,

*Saluant* l'orientation fournie au Secrétariat par le Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone au cours de l'exercice biennal 2020-2021,

*Exprimant* une profonde reconnaissance aux Parties contractantes et aux autres partenaires qui ont fourni des ressources financières supplémentaires et autres pour la mise en œuvre des activités de l'exercice biennal 2020-2021, y compris l'Accord de coopération avec l'Italie, le projet EcAp III et le projet MED II sur les déchets marins de l'UE, le MedProgramme du FEM, etc. et se félicitant des ressources financières mobilisées par le Secrétariat, y compris les Centres d'activités régionales (CAR), aux fins du même objectif,

*[Rappelant la décision prise par les Parties contractantes lors de la COP 21, par laquelle elles ont convenu de la nécessité de maintenir un solde net de trésorerie lorsque les conditions le permettent, pour assurer, comme mesure temporaire, la mise en œuvre du Programme de travail en temps voulu, et de faire rapport sur son utilisation au Bureau des Parties contractantes lors de leurs réunions régulières,]*

1. *Demandent* au Directeur exécutif du PNUE et au Coordinateur du PAM d'exécuter le budget en tenant compte de la Décision IG.21/15 sur le Règlement financier et les règles et procédures de gestion financière pour les Parties contractantes, en particulier les dispositions de l'Annexe II, Procédure 2, paragraphe 4, qui confie au PNUE la responsabilité de certifier et d'autoriser les dépenses conformément aux décisions relatives au Programme de travail et au budget adoptées par la Conférence des Parties,

2. *Approuvent* le Programme de travail et le budget 2022-2023 figurant à l'annexe de la présente Décision,

3. *Approuvent* les affectations budgétaires telles que prévues au tableau 1. « Aperçu des revenus et des engagements » de l'annexe à la présente Décision ; le montant s'élevant à 13 296 144 euros, composés de 11 413 576 euros pour le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, de 1 192 968 euros pour la contribution discrétionnaire de l'Union européenne et de 689 600 euros (800 000 dollars US) pour la contribution du pays hôte ainsi que l'utilisation du solde de trésorerie positif

du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée d'un montant maximal de 1 637 561 euros,

4. *Approuvent* les contributions ordinaires évaluées pour 2022-2023 des Parties contractantes présentées dans le tableau 2 « Revenus ordinaires prévus » de l'annexe à la présente décision, qui reflète l'échelle de calcul de 2019-2021 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa 73<sup>e</sup> session dans la résolution A/RES/73/271,

5. *Demandent* au directeur exécutif du PNUE, en consultation avec l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, de prolonger le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée jusqu'au 31 décembre 2023,

6. *Approuvent* la dotation en personnel de l'Unité de coordination, y compris du MED POL pour l'exercice biennal 2022-2023, comme indiqué dans le tableau 4a « Détails des salaires et des coûts administratifs du Secrétariat » figurant à l'annexe de la présente Décision,

7. *[Prennent note du financement externe sécurisé par le Secrétariat et les Composantes du PAM d'un montant de 19 436 256 EUR pour la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023,]*

8. *[Expriment leur appréciation au gouvernement italien pour la mise à disposition d'une contribution volontaire de 2 800 000 EUR à l'appui des activités du programme de travail 2022-2023 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale entre le PNUE et le Ministère de la Transition Écologique de l'Italie,]*

9. *Prennent note* de la dotation en personnel du REMPEC pour l'exercice biennal 2022-2023, comme indiqué dans le tableau 4b « Détails des salaires et des coûts administratifs du REMPEC » figurant à l'annexe de la présente décision,

10. *Autorisent* le Coordonnateur, conformément à la Procédure 2, paragraphe 6, de la Décision IG.21/15 relative aux Règles et procédures financières pour les fonds de la Convention de Barcelone, à transférer jusqu'à 20 % des fonds disponibles d'une ligne de crédit (résultats) à une autre au sein d'une même composante du PAM et des Programmes correspondants de la Stratégie à moyen terme, les critères étant les suivants : a) les fonds à transférer sont des économies réalisées lors de l'engagement des fonds en vue de la réalisation complète des activités prévues dans le PdT approuvé ; b) les fonds transférés sont strictement utilisés pour mener à bien les activités du PdT prévues au cours de l'exercice biennal concerné, conformément aux résultats de la stratégie à moyen terme pour 2022-2027 ; c) ces transferts sont portés à l'attention des Parties contractantes lors de la première réunion du Bureau qui suit leur exécution,

11. *Demandent* au Coordonnateur de solliciter l'accord du Bureau avant de demander au Siège d'approuver tout transfert supérieur à 20 % au sein d'un même programme de la Stratégie à moyen terme ou tout transfert inférieur à 20 % entre différents programmes de la Stratégie,

12. *Exhortent* les Parties contractantes à adhérer strictement à la Procédure 4.2 des règles et procédures financières et à verser leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au premier trimestre de chaque année afin de permettre la mise en œuvre intégrale et effective du Programme de travail,

13. *Demandent* au Secrétariat de tenir à jour les informations sur l'état des contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et de continuer à les publier dans un espace du site Internet du PNUE/PAM accessible au public et de faire rapport au Bureau des Parties



contractantes au cours de leurs réunions périodiques sur l'état des ressources non utilisées,

14. *Exhortent* les Parties contractantes à se conformer aux dates limites de désignation de leurs représentants aux réunions du système du Plan d'action pour la Méditerranée et à éviter les modifications ou annulations de leur voyage afin de réduire au minimum les pertes découlant de l'augmentation des tarifs aériens, des frais d'annulation et des autres contretemps,

15. *Invitent* les Parties contractantes à envisager l'augmentation de leurs contributions volontaires en espèces ou en nature en soutien à la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023,

16. *Exhortent* les Parties contractantes et les autres partenaires, y compris le secteur des industries, à fournir des ressources humaines et financières adéquates pour répondre aux besoins de financement externe pour les priorités encore non financées dans le cadre du Programme de travail et du budget 2022-2023 et à soutenir les activités du Secrétariat relatives à la mobilisation des ressources,

17. *Exhortent* le gouvernement de la République hellénique à entreprendre toutes les actions nécessaires en vue de garantir que des locaux totalement adaptés soient mis à la disposition de l'Unité de coordination dans les plus brefs délais et conformément à ses engagements en vertu de l'accord de pays hôte, et demandent au Secrétariat de transmettre un rapport aux Parties contractantes et au Bureau sur les progrès effectués dans ce sens,

18. *Demandent* au Secrétariat de préparer, en consultation avec le Bureau, pour examen et approbation par la CdP 23, un Programme de travail et budget axé sur les résultats pour 2024-2025, en expliquant les principes et les hypothèses clés sur lesquels il se fonde et en tenant compte des progrès réalisés au cours de la mise en œuvre du Programme de travail 2022-2023, en conformité totale avec la Stratégie à moyen terme,

19. *Demandent également* au Secrétariat de soumettre un budget pour 2024-2025 suffisant pour couvrir la mise en œuvre du mandat dérivant de la Stratégie à moyen terme pour 2022-2027 et les capacités requises et les coûts opérationnels de l'ensemble du Secrétariat, y compris les composantes du PAM, en tenant compte également de la nécessité d'allocation adéquate du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée requis pour l'exécution efficace de leurs mandats et opérations.

**Annexe**

**Programme de travail et budget 2022-2023**

Tableau 1 : Aperçu des revenus et des engagements

Tous les montants en €

Part A (Financement principal)	Budget approuvé 2020-2021			Proposition de budget 2022-2023 <sup>(1)</sup>		
	Taux de change		0.862	Taux de change		0.862
	€	€	€	€	€	€
A. Revenus	2020	2021	Total 2020-2021	2022	2023	Total 2022-2023
<b>Revenus ordinaires prévus</b>						
MTF Contributions ordinaires	5,706,788	5,706,788	11,413,576	5,706,788	5,706,788	11,413,576
Contribution discrétionnaire de l'UE	596,484	596,484	1,192,968	596,484	596,484	1,192,968
Contribution du gouvernement hôte de la Grèce <sup>(2)</sup>	344,800	344,800	689,600	344,800	344,800	689,600
<b>TOTAL des Revenus Ordinaires Prévus</b>	<b>6,648,072</b>	<b>6,648,072</b>	<b>13,296,144</b>	<b>6,648,072</b>	<b>6,648,072</b>	<b>13,296,144</b>
<b>B. Solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée non utilisé</b>	<b>1,437,337</b>	<b>1,508,504</b>	<b>2,945,841</b>	<b>427,313</b>	<b>1,210,248</b>	<b>1,637,561</b>
<b>Total des fonds disponibles</b>	<b>8,085,409</b>	<b>8,156,576</b>	<b>16,241,985</b>	<b>7,075,385</b>	<b>7,858,320</b>	<b>14,933,705</b>
<b>C. Engagements</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>Total 2020-2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Total 2022-2023</b>
Activités	2,343,867	2,514,085	4,857,952	2,098,000	2,171,000	4,269,000
Postes et autres coûts administratifs <sup>(3)</sup>	4,743,379	4,786,726	9,530,105	4,506,006	4,605,869	9,111,875
Coûts de soutien au Programme	828,000	855,764	1,683,764	765,179	787,651	1,552,830
<b>TOTAL des Engagements Réguliers</b>	<b>7,915,246</b>	<b>8,156,575</b>	<b>16,071,821</b>	<b>7,369,185</b>	<b>7,564,520</b>	<b>14,933,705</b>
<b>Provision des Réserves de Trésorerie (incl. CSP)<sup>(4)</sup></b>	<b>170,163</b>		<b>170,163</b>			<b>0</b>
<b>Total général</b>	<b>8,085,409</b>	<b>8,156,575</b>	<b>16,241,984</b>	<b>7,369,185</b>	<b>7,564,520</b>	<b>14,933,705</b>

**Part B (Financement Externe)**

	Total 2020-2021	Total 2022-2023
Financement de Projets PNUE/PAM	4,639,500	7,605,204
Ressources mobilisées par les composantes	8,668,871	11,831,052
Ressources à mobiliser	7,720,500	7,617,000
<b>TOTAL</b>	<b>21,028,871</b>	<b>27,053,256</b>

**Part C (Contributions des Pays hôtes des CAR)<sup>(5)</sup>**

Pays (Centre)	2020	2021	Total 2020-2021 <sup>(6)</sup>	2022	2023	Total 2022-2023 <sup>(6)</sup>
Croatie (CAR/PAP)	159,666	159,666	319,332	159,666	159,666	319,332
France (CAR/PB)	377,785	377,785	755,570			0
Italie (CAR/INFO)			0			0
Malte (REMPEC)			0			0
Espagne (CAR/CPD)	650,000	650,000	1,300,000	655,519.5	655,519.5	1,311,039
Tunisie (CAR/ASP)	90,000	90,000	180,000	90,000	90,000	180,000
<b>TOTAL des Contributions des Pays hôtes (en espèces/en nature)</b>	<b>1,277,451</b>	<b>1,277,451</b>	<b>2,554,902</b>	<b>905,185.5</b>	<b>905,185.5</b>	<b>1,810,371</b>

(1) : Budget fondé sur les contributions et l'utilisation du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, sans augmentation des contributions ordinaires évaluées

(2) : L'équivalent de 400 000 dollars US en euros en utilisant le taux budgétaire de 0,862 pour 2022-2023 et de 0,862 pour 2020-2021, sur la base du taux moyen calculé pour les périodes allant de janvier 2020 à juin 2021 et de janvier 2018 à juin 2019, respectivement).

(3) : Le montant proposé inclut la contribution de la République hellénique en tant que pays hôte, tandis que le tableau 3 n'en tient pas compte. Les coûts liés aux logiciels/systèmes informatiques, y compris les coûts d'Umoja, ont été imputés au fonds CAL.

(4) : La réduction de la réserve opérationnelle pour 2022-2023 est prise en compte dans le solde disponible du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée.

(5) : Contributions nationales versées par les pays hôtes respectifs aux Centres d'activités régionales (CAR) du PAM.

(6) : Les montants seront actualisés en fonction des informations supplémentaires qui seront fournies par les pays hôtes respectifs du CAR.

Tableau 2. Revenus Ordinaires Prévus

Contributions ordinaires évaluées réparties entre les Parties à la Convention de Barcelone pour le biennium 2022-2023 (EUR)<sup>1</sup>

Parties contractantes	0% d'augmentation des C.O.E.*			0% d'augmentation des C.O.E.*		
	Contributions ordinaires approuvées pour 2020 (en €)	Contributions ordinaires approuvées pour 2021 (en €)	Contributions ordinaires approuvées pour 2020-2021 (en €)	Contributions ordinaires proposées pour 2022 (en €)	Contributions ordinaires proposées pour 2023 (en €)	Contributions ordinaires proposées pour 2022-2023 (en €)
Albanie	3,467	3,467	6,933	3,467	3,467	6,933
Algérie	59,801	59,801	119,603	59,801	59,801	119,603
Bosnie-Herzégovine	5,200	5,200	10,400	5,200	5,200	10,400
Croatie	33,367	33,367	66,735	33,367	33,367	66,735
Chypre	15,600	15,600	31,201	15,600	15,600	31,201
UE	142,670	142,670	285,339	142,670	142,670	285,339
Égypte	80,602	80,602	161,203	80,602	80,602	161,203
France	1,918,407	1,918,407	3,836,815	1,918,407	1,918,407	3,836,815
Grèce	158,603	158,603	317,207	158,603	158,603	317,207
Israël	212,338	212,338	424,676	212,338	212,338	424,676
Italie	1,433,064	1,433,064	2,866,128	1,433,064	1,433,064	2,866,128
Liban	20,367	20,367	40,734	20,367	20,367	40,734
Libye (État de Libye)	13,000	13,000	26,001	13,000	13,000	26,001
Malte	7,367	7,367	14,734	7,367	7,367	14,734
Monaco	4,767	4,767	9,534	4,767	4,767	9,534
Monténégro	1,733	1,733	3,467	1,733	1,733	3,467
Maroc	23,834	23,834	47,668	23,834	23,834	47,668
Slovénie	32,934	32,934	65,868	32,934	32,934	65,868
Espagne	929,953	929,953	1,859,906	929,953	929,953	1,859,906
Syrie	4,767	4,767	9,534	4,767	4,767	9,534
Tunisie	10,834	10,834	21,667	10,834	10,834	21,667
Turquie	594,113	594,113	1,188,225	594,113	594,113	1,188,225
<b>TOTAL DES CONTRIBUTIONS ORDINAIRES (MTF)</b>	<b>5,706,788</b>	<b>5,706,788</b>	<b>11,413,576</b>	<b>5,706,788</b>	<b>5,706,788</b>	<b>11,413,576</b>

CONTRIBUTIONS SUPPLEMENTAIRES

	Contributions attendues pour 2020 (en €)	Contributions attendues pour 2021 (en €)	Contributions attendues pour 2020 - 2021 (en €)	Contributions attendues pour 2022 (en €)	Contributions attendues pour 2023 (en €)	Contributions attendues pour 2022 - 2023 (en €)
Contributions Discrétionnaires de l'UE	596,484	596,484	1,192,968	596,484	596,484	1,192,968
Pays hôte (Grèce) <sup>(2)</sup>	344,800	344,800	689,600	344,800	344,800	689,600

(1): Les contributions proposées pour 2022-2023 sont alignées sur les taux actuels évalués par l'ONU (2019-2021).

(2): L'équivalent de 400 000 USD en EUR en utilisant les taux (0,862 pour 2020-2021 et 0,862 pour 2022-2023).

\*C.O.E.= Contribution(s) ordinaire(s) évaluée(s)

Tableau 3. Résumé des Activités et des Coûts Administratifs par Composante (MTF/UE discr.)

(en €)	Budget approuvé 2020-2021 (en €)			Budget proposé 2022-2023 (en €) : Budget basé sur les contributions et l'utilisation du solde du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée sans augmentation des contributions ordinaires évaluées			
	2020	2021	Total	2022	2023	Total	2022-2023
	<b>UC</b>						
TOTAL DES ACTIVITES	347,602	767,861	1,115,463	338,000	719,000		1,057,000
POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS	1,526,211	1,551,060	3,077,271	1,540,917	1,563,117		3,104,034
<b>TOTAL</b>	<b>1,873,813</b>	<b>2,318,921</b>	<b>4,192,734</b>	<b>1,878,917</b>	<b>2,282,117</b>		<b>4,161,034</b>
<b>MEDPOL</b>							
TOTAL DES ACTIVITES	477,000	525,014	1,002,014	380,000	275,000		655,000
POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS	604,152	613,938	1,218,090	631,036	697,794		1,328,830
<b>TOTAL</b>	<b>1,081,152</b>	<b>1,138,952</b>	<b>2,220,104</b>	<b>1,011,036</b>	<b>972,794</b>		<b>1,983,830</b>
<b>REMPEC</b>							
TOTAL DES ACTIVITES	407,085	166,000	573,085	335,000	212,000		547,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	611,402	620,114	1,231,516	630,803	641,707		1,272,510
<b>TOTAL</b>	<b>1,018,487</b>	<b>786,114</b>	<b>1,804,601</b>	<b>965,803</b>	<b>853,707</b>		<b>1,819,510</b>
<b>CAR/PB</b>							
TOTAL DES ACTIVITES	257,800	207,800	465,600	238,000	187,000		425,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	532,700	532,700	1,065,400	461,754	461,754		923,508
<b>TOTAL</b>	<b>790,500</b>	<b>740,500</b>	<b>1,531,000</b>	<b>699,754</b>	<b>648,754</b>		<b>1,348,508</b>
<b>CAR/PAP</b>							
TOTAL DES ACTIVITES	195,896	229,000	424,896	209,000	214,000		423,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	488,317	488,317	976,634	447,083	447,083		894,166
<b>TOTAL</b>	<b>684,213</b>	<b>717,317</b>	<b>1,401,530</b>	<b>656,083</b>	<b>661,083</b>		<b>1,317,166</b>
<b>CAR/ASP</b>							
TOTAL DES ACTIVITES	346,922	356,000	702,922	304,000	246,000		550,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	371,547	371,547	743,094	353,478	353,478		706,956
<b>TOTAL</b>	<b>718,469</b>	<b>727,547</b>	<b>1,446,016</b>	<b>657,478</b>	<b>599,478</b>		<b>1,256,956</b>
<b>CAR/INFO</b>							
TOTAL DES ACTIVITES	177,856	127,554	305,410	119,000	198,000		317,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	124,250	124,250	248,500	40,035	40,035		80,070
<b>TOTAL</b>	<b>302,106</b>	<b>251,804</b>	<b>553,910</b>	<b>159,035</b>	<b>238,035</b>		<b>397,070</b>
<b>CAR/CPD</b>							
TOTAL DES ACTIVITES	133,706	134,856	268,562	175,000	120,000		295,000
SOUTIEN ADMINISTRATIF	140,000	140,000	280,000	56,100	56,100		112,200
<b>TOTAL</b>	<b>273,706</b>	<b>274,856</b>	<b>548,562</b>	<b>231,100</b>	<b>176,100</b>		<b>407,200</b>
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>6,742,446</b>	<b>6,956,011</b>	<b>13,698,457</b>	<b>6,259,206</b>	<b>6,432,068</b>		<b>12,691,274</b>
CSP*	828,000	855,764	1,683,764	765,179	787,651		1,552,830
<b>GRAND TOTAL</b>	<b>7,570,446</b>	<b>7,811,775</b>	<b>15,382,221</b>	<b>7,024,385</b>	<b>7,219,719</b>		<b>14,244,104</b>
<i>TOTAL DES ACTIVITES</i>	<i>2,343,867</i>	<i>2,514,085</i>	<i>4,857,952</i>	<i>2,098,000</i>	<i>2,171,000</i>		<i>4,269,000</i>
<i>TOTAL DES POSTES ET COÛTS OPÉRATIONNELS &amp; SOUTIEN ADMINISTRATIF</i>	<i>4,398,579</i>	<i>4,441,926</i>	<i>8,840,505</i>	<i>4,161,206</i>	<i>4,261,069</i>		<i>8,422,274</i>
<i>COÛTS DIRECTS</i>	<i>6,742,446</i>	<i>6,956,011</i>	<i>13,698,457</i>	<i>6,259,206</i>	<i>6,432,069</i>		<i>12,691,274</i>
<i>CSP</i>	<i>828,000</i>	<i>855,764</i>	<i>1,683,764</i>	<i>765,179</i>	<i>787,651</i>		<i>1,552,830</i>
<i>GRAND TOTAL</i>	<i>7,570,446</i>	<i>7,811,775</i>	<i>15,382,221</i>	<i>7,024,385</i>	<i>7,219,720</i>		<i>14,244,104</i>

\*Calculs CSP de 13% et 4,5% au prorata du revenu respectif.

Tableau 4a. Détails des salaires et des coûts administratifs du Secrétariat

Secrétariat	Budget approuvé (en €)			Budget proposé (en €)		
	2020	2021	Total 2020-2021	2022	2023	Total 2022-2023
	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF
<b>Personnel professionnel <sup>3</sup></b>						
Coordinateur – D.1	234,273	238,958	473,231	241,348	243,761	485,109
Coordinateur Adjoint – P.5	211,413	215,641	427,054	217,797	219,975	437,772
Administrateur de programme (Gouvernance) - P.4	181,780	185,415	367,195	187,269	189,142	376,411
Administrateur de programme (MED POL) – P.5 <i>budget pour 2023</i>					219,976	219,976
Administrateur de programme (MED POL) – P.4 <i>budget pour 2022<sup>4</sup></i>	181,780	185,415	367,195	187,269	0	187,269
Administrateur de programme (Administrateur de surveillance et d'évaluation MED POL) – P.3	153,755	156,830	310,585	158,398	159,982	318,380
Administrateur de programme (Activités socioéconomiques/Développement durable) – P.3	153,755	156,830	310,585	158,398	159,982	318,380
Administrateur de programme (Pollution MED POL) – P.3	153,755	156,830	310,585	158,398	159,982	318,380
Conseiller juridique – P.3	153,755	156,830	310,585	158,398	159,982	318,380
Administrateur de programme - Expert Rapport sur la Qualité - P3 / Scientifique spécialiste du milieu marin - P.4	153,755	156,830	310,585	158,398	159,982	318,380
Administrateur chargé de l'Information et la Communication – P.3	153,755	156,830	310,585	158,398	159,982	318,380
Administrateur Admin/Gestion de fonds - P.4 <sup>1</sup>	0	0	0	0	0	0
Administrateur - P.2 <sup>1</sup>	0	0	0	0	0	0
Administrateur de programme (Spécialiste de la gestion des programmes pour les déchets marins) – P.2/P.3 <sup>4</sup>	0	0	0	0	0	0
Administrateur de programme (Spécialiste de la gestion des programmes Offshore) - P.2/P.3 <sup>4</sup>	0	0	0	0	0	0
<b>Total du personnel professionnel</b>	<b>1,731,776</b>	<b>1,766,409</b>	<b>3,498,185</b>	<b>1,784,071</b>	<b>1,832,746</b>	<b>3,616,817</b>
<b>Personnel de service général <sup>3</sup></b>						
Assistant Réunion et Achats – G.6 <sup>1</sup>	0	0	0	0	0	0
Assistant Paiements et Voyage – G.5 <sup>1</sup>	0	0	0	0	0	0
Assistant Budget – G.6 <sup>1</sup>	0	0	0	0	0	0
Assistant administratif – G.6 <sup>1</sup>	0	0	0	0	0	0
Assistant Information - G.5	54,000	54,000	108,000	56,970	60,103	117,073
Assistant de Programme – G.5	54,000	54,000	108,000	56,970	60,103	117,073
Assistant de Programme – G.5	54,000	54,000	108,000	56,970	60,103	117,073
Assistant de Programme (MEDPOL) – G.5	54,000	54,000	108,000	56,970	60,103	117,073
Assistant de Programme (MED POL/UC) – G.4 <i>Budget pour 6 mois en 2022 et pour 12 mois en 2023</i>				25,000	52,750	77,750
Agent administratif – G.4/G.5 <sup>1</sup>	0	0	0	0	0	0
Assistant informatique – G.5 <sup>5</sup>	0	0	0	0	0	0
<b>Total du Personnel de service général</b>	<b>216,000</b>	<b>216,000</b>	<b>432,000</b>	<b>252,880</b>	<b>293,162</b>	<b>546,042</b>
<b>TOTAL DES POSTES</b>	<b>1,947,776</b>	<b>1,982,409</b>	<b>3,930,185</b>	<b>2,036,951</b>	<b>2,125,908</b>	<b>4,162,859</b>
<b>Autres Coûts Administratifs</b>						
Voyages officiels du personnel	120,000	120,000	240,000	80,000	80,000	160,000
Autres coûts de bureau <sup>2</sup>	62,590	62,590	125,180	55,000	55,000	110,000
<b>Total des autres coûts administratifs</b>	<b>182,590</b>	<b>182,590</b>	<b>365,180</b>	<b>135,000</b>	<b>135,000</b>	<b>270,000</b>
<b>TOTAL DES POSTES ET AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>2,130,366</b>	<b>2,164,999</b>	<b>4,295,365</b>	<b>2,171,951</b>	<b>2,260,908</b>	<b>4,432,859</b>

(1) Le poste est couvert par les coûts d'appui au programme.

(2) Allocation dédiée à la formation du personnel du PAM, aux services TIC et à l'élaboration du plan d'urgence du Bureau du PAM. Sous réserve de l'approbation des Parties contractantes et du Siège, le montant de 60 000 euros peut être utilisé pour couvrir les dépenses administratives résultant du détachement d'un expert par le Gouvernement français auprès du Secrétariat.

(3) Augmentation annuelle de 1 % pour les coûts salariaux du personnel P et de 5,5 % pour les coûts salariaux du personnel G en 2022 et en 2023. Tout surcoût éventuel sera couvert par la réserve opérationnelle, conformément à la recommandation et aux orientations du siège du PNUE.

(4) Poste devant être financé par des ressources externes ou comblé par un détachement. Pour l'administrateur de programme MED POL P.4 pour 2023.

(5) Poste devant être financé par des ressources externes sous réserve de leur mobilisation.

Tableau 4b. Détails des salaires et coûts administratifs du REMPEC

REMPEC	Budget approuvé 2020-2021 (en €)			Budget proposé 2022-2023 (en €)		
	2020	2021	Total 2020-2021	2022	2023	Total 2022-2023
	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF	MTF
<b>Personnel professionnel<sup>(3)</sup></b>						
Chef du bureau P.4	170,066	173,467	343,533	175,202	176,954	352,156
Administrateur de Programme (Prévention) P.3	129,977	132,577	262,554	133,903	135,242	269,145
Administrateur de Programme (OPRC) P.3	135,546	138,257	273,803	139,640	141,036	280,676
Agent professionnel associé (APO) <sup>(1)</sup>	0	0	0	0	0	0
<b>Total du Personnel professionnel</b>	<b>435,589</b>	<b>444,301</b>	<b>879,890</b>	<b>448,745</b>	<b>453,232</b>	<b>901,977</b>
<b>Personnel de service général <sup>(3)</sup></b>						
Assistant Administratif/Financier - G7 <sup>(2)</sup>	25,773	25,773	51,546	29,716	29,716	59,432
Assistant au Directeur - G.7	37,408	37,408	74,816	43,131	43,131	86,262
Secrétaire - G.5	27,004	27,004	54,008	31,136	31,136	62,272
<b>Total du Personnel de service général</b>	<b>90,185</b>	<b>90,185</b>	<b>180,370</b>	<b>103,983</b>	<b>103,983</b>	<b>207,966</b>
<b>TOTAL DES POSTES</b>	<b>525,774</b>	<b>534,486</b>	<b>1,060,260</b>	<b>552,728</b>	<b>557,215</b>	<b>1,109,943</b>
<b>Autres coûts administratifs</b>						
Voyages officiels du personnel	35,000	35,000	70,000	25,000	25,000	50,000
Coûts du Bureau	50,628	50,628	101,256	53,075	59,492	112,567
<b>Total des autres coûts administratifs</b>	<b>85,628</b>	<b>85,628</b>	<b>171,256</b>	<b>78,075</b>	<b>84,492</b>	<b>162,567</b>
<b>TOTAL DES POSTES ET AUTRES COÛTS ADMINISTRATIFS</b>	<b>611,402</b>	<b>620,114</b>	<b>1,231,516</b>	<b>630,803</b>	<b>641,707</b>	<b>1,272,510</b>

(1) Ce poste sera à la charge de l'État membre de l'Organisation Maritime Internationale relatif dans le cadre du programme de fonctionnaire associé de l'OMI. Agent professionnel associé.

(2) Ce poste est partiellement couvert par la contribution de l'OMI (13 000 EUR par an), financée à partir de la quote-part des coûts d'appui aux projets de l'OMI.

(3) Augmentation annuelle de 1 % pour les coûts salariaux du personnel P en 2022 et en 2023. Augmentation biennale de 15,3 % pour les coûts salariaux du personnel G lors de l'exercice biennal 2022-2023, conformément à la dernière enquête sur les conditions d'emploi.

Programme SMT 1. Vers une mer et côte en Méditerranée sans pollution et sans déchets, en s'appuyant sur l'économie circulaire												
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
<b>Résultat 1.1. Des stratégies et un plan d'action de lutte contre les déchets marins et la pollution par les matières plastiques ont été élaborés et mis en œuvre au moyen d'approches globales, cohérentes et collaboratives</b>							75,000 €	15,000 €	90,000 €	637,510 €	420,000 €	
1.1.1. Entreprendre des actions au niveau national, sous-régional et régional pour stimuler la mise en œuvre du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée  (Expertise interne, consultance, réunions régionales/sous-régionales, plateforme régionale, pilotes et renforcement des capacités nationales)	a) Actions pilotes mises en œuvre dans au moins 14 sites dans six pays sur des mesures telles que la pêche aux déchets, la mesure dite « adopter une plage », la gestion des déchets marins dans les ports grâce à l'application de lignes directrices régionales communes adoptées par le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM).	MED POL	CAR/CPD, REMPEC	Projet « Water and Environnement Support » (WES) financé par l'UE, EPPA financé par l'UE, GIZ,	CDP 15 Décision IG 17/6: Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée CDP 18 Décision IG.21/3 relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles CDP 18 Décision IG.21/7 Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique" CDP 19 Décision IG. 22/5 Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CDP 21 Décision IG.24/10 Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou à prévenir la pollution marine d'origine tellurique, et mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone.	12.4; 12.5; 14.1	25,000 €	0 €	25,000 €	346,010 €	0 €	EUR 194,010 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie & Projet ML MED II (185,00 USD)
	b) Partage des meilleures pratiques au niveau national, régional/sous-régional, y compris avec les autorités locales, sur la mise en œuvre effective du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée, portant sur l'amélioration des systèmes de collecte/transport séparés des déchets, la lutte contre la pollution marine et littorale due aux décharges à ciel ouvert, la dimension coût-bénéfice de la mise en œuvre de mesures et la promotion de l'initiative « zéro déchet ».			GPA/PNUE, Convention OSPAR, Commission de la mer Noire, GPML								
	c) L'adhésion à la Plateforme régionale sur la gestion des déchets en mer Méditerranée a été élargie.	UC, MED POL	CAR/CPD, REMPEC, CAR/ASP	Plateforme régionale Marine Litter MED (plus de 20 acteurs régionaux et mondiaux), Partenariat pour la gestion des déchets plastiques (Convention de Bâle), GIZ, WES, EPPA		12.4; 12.5; 14.1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	Projet ML MED II (28,000 USD)
d) Le Plan de travail conjoint des membres de la Plateforme régionale est approuvé annuellement et mis en œuvre ; au moins deux activités conjointes ont été mises en œuvre avec les partenaires	MED POL	Décision éventuelle de la CdP 22 sur le Plan régional mis à jour sur la gestion des déchets marins			0 €	0 €	0 €	23,000 €				



	<p>e) Soutien technique fourni aux Parties contractantes qui en font la demande pour mettre en œuvre le plan d'action de l'Organisation maritime internationale (OMI) visant à traiter le problème des déchets plastiques en mer provenant des navires et les dispositions connexes du Plan régional pour la gestion des déchets marins en Méditerranée, le cas échéant.</p> <p>f) Activités pertinentes du Projet de partenariats GloLitter entre l'OMI, la FAO et le gouvernement norvégien facilitées en Méditerranée, le cas échéant.</p> <p>g) Maintien et renforcement des synergies entre le Plan régional (modifié) pour la gestion des déchets marins en Méditerranée et le plan d'action/stratégie de l'OMI visant à traiter le problème des déchets plastiques en mer provenant des navires, ainsi que d'autres plans ou initiatives pertinents.</p>	REMPEC, UC	MED POL	OMI, FAO, CGPM, BERD		12.4; 12.5; 14.1	0 €	0 €	0 €		10,000 €	
<p>1.1.2. Capitaliser les actions pilotes portant sur les déchets marins dans les aires marines protégées et les îles méditerranéennes</p> <p>(Expertise interne, conseils, pilote).</p>	<p>a) Stratégie de capitalisation autour d'actions pilotes mises en œuvre dans une AMP.</p> <p>b) Mise en œuvre d'une stratégie de transfert autour d'actions pilotes pour lutter contre les déchets marins dans les îles.</p> <p>c) Résultats et leçons apprises des actions pilotes visant à prévenir/réduire les déchets marins intégrés dans les politiques nationales et régionales.</p>	CAR/CPD	CAR/ASP	Partenaires de mise en œuvre du projet Plastic Busters, partenaires de mise en œuvre d'initiatives financées par BeMed	<p><b>CDP 18 Décision IG.21/7</b> Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique"</p> <p><b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p><b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur le Plan régional mis à jour sur la gestion des déchets marins</b></p>	14.1	0 €	0 €	0 €	92,400 €	0 €	BeMed + InterregMed
<p>1.1.3. Mettre en œuvre et développer un cadre politique solide pour réduire et prévenir l'utilisation du plastique</p> <p>(Expertise interne, conseils, accords de coopération, réunions régionales/webinaires)</p>	<p>a) Accords de coopération nationaux entre les parties prenantes publiques et privées pour prévenir la pollution plastique et réduire les déchets plastiques dans 2 pays ; conseils fournis.</p> <p>b) Soutien juridique et technique aux autorités publiques pour renforcer le cadre politique visant à réduire l'utilisation du plastique, en s'attaquant en particulier aux produits plastiques à usage unique.</p>	CAR/CPD	MED POL, UC	à déterminer	<p><b>CDP 18 Décision IG.21/7</b> Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique"</p> <p><b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p><b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur le Plan régional mis à jour sur la gestion des déchets marins</b></p>	12.4; 12.5; 14.1	40,000 €	10,000 €	50,000 €	156,300 €	410,000 €	EUR 79,900 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie & DG ENV (ML Med II) + DG NEAR (Soutien à l'eau et à l'environnement)

	<p>c) Partage des solutions et des bonnes pratiques existantes pour prévenir l'utilisation et la pollution des plastiques en appliquant l'innovation, la réflexion sur le cycle de vie (y compris l'écoconception).</p> <p>d) 3 webinaires sur les solutions pour prévenir la pollution plastique.</p> <p>e) 20 services de restauration situés dans des zones côtières soutenus pour mettre en œuvre des mesures visant à réduire les emballages de nourriture et de boissons qui finissent en déchets marins.</p>				<b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b>								
<p>1.1.4 Renforcer la capacité des parties prenantes, en particulier les autorités publiques, à prévenir la pollution par les plastiques et les microplastiques</p> <p>(Expertise interne, conseils, formations nationales et régionales)</p>	<p>a) Une formation régionale organisée sur les microplastiques.</p> <p>b) Trois formations nationales organisées sur le REP/ le plastique à usage unique / les solutions pour prévenir la pollution par les microplastiques.</p> <p>c) Organisation d'un programme de formation sur la prévention de la criminalité organisée ciblant les municipalités littorales et partage des bonnes pratiques.</p>	CAR/CPD	MEDPOL, CAR/PAP	à déterminer	<p><b>CDP 18 Décision IG.21/7</b> Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique"</p> <p><b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p><b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur le Plan régional mis à jour sur la gestion des déchets marins</b></p>	12.4 ; 12.5; 14.1	10,000 €	5,000 €	15,000 €	19,800 €	0 €	DG NEAR (Soutien à l'eau et à l'environnement) + DG ENV (Projet ML Med II)	
<b>Résultat 1.2. Une réponse holistique et efficace de lutte contre la pollution d'origine terrestre et maritime, dans le cadre de la politique globale de l'approche écosystémique pour la Méditerranée, (produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) est mise en œuvre pour assurer la durabilité des écosystèmes côtiers et marins en Méditerranée</b>								<b>299,000 €</b>	<b>99,000 €</b>	<b>398,000 €</b>	<b>4,151,484 €</b>	<b>180,000 €</b>	
<p>1.2.1. Développer de nouvelles mesures réglementaires conformément à l'Article 15 du Protocole sur les sources terrestres (LBS) de pollution marine pour les secteurs prioritaires, comme le prévoit la Décision IG.24/10</p> <p>(Expertise interne, conseil, consultation, réunions régionales)</p>	<p>a) Plan régional pour l'agriculture et l'aquaculture.</p> <p>b) Plan régional de gestion des eaux pluviales.</p> <p>c) Préparation du rapport sur l'état d'avancement des normes de prétraitement des effluents industriels pour les industries se déversant dans les systèmes de collecte des eaux usées urbaines.</p>	MED POL, UC	Plan Bleu, CAR/CPD	Projet (WES)	<p><b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p> <p><b>CDP 18 Décision IG.21/3</b> relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles</p> <p><b>CDP 21 Décision IG.24/10</b> Principaux éléments des six Plans régionaux visant à réduire ou à prévenir la pollution marine d'origine tellurique, et mise à jour des annexes aux Protocoles « tellurique » et « immersions » de la Convention de Barcelone</p>	6.3; 12.4; 14.1	90,000 €	30,000 €	120,000 €	30,000 €	40,000 €	MedProgramme	

<p>1.2.2. Prendre des mesures aux niveaux national et régional, y compris des investissements catalyseurs, pour mettre en œuvre les plans régionaux relatifs à la gestion des eaux usées et des boues</p> <p>(Expertise interne, consultance, formations nationales/activités de renforcement des capacités, réunions au niveau régional)</p>	<p>a) Des études préparatoires sur le potentiel d'investissement des projets de réseaux de traitement/collecte des eaux usées concernant des zones sensibles visées par des plans d'action nationaux ont été lancées (Égypte et Liban) ou achevées (Tunisie).</p>	UC, MED POL	CAR/CPD	FEM, Banque européenne d'investissement, GPA/PNUE	<p><b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur de nouveaux plans régionaux de traitement des eaux usées et de gestion des boues d'épuration</b></p>	6.3; 12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	1,237,004 €	0 €	<p>Sous-projet 1.2. du MedProgramme (1 508 542 dollars US). Le financement externe garanti a été fourni au MedProgramme par la BEI</p>
	<p>b) Des programmes de renforcement des capacités des agences ou entreprises nationales de distribution d'eau et d'assainissement ont été lancés (Égypte et Liban) ou achevés (Tunisie)</p>						0 €	0 €	0 €	1,237,004 €	0 €	
	<p>c) Des plans d'action visant intégrer la dimension de genre dans le secteur du traitement des eaux usées ont été lancés (Égypte, Liban et Tunisie).</p>	MED POL			FEM, Banque européenne d'investissement, GPA/PNUE		10,000 €	0 €	10,000 €	56,990 €	0 €	<p>Sous-projet 1.2 du MedProgramme (69,500 USD)</p>
	<p>d) Élaboration de normes régionales pour le traitement des eaux usées urbaines et la gestion des boues d'épuration, y compris la réutilisation des eaux usées et l'efficacité énergétique.</p> <p>e) Partage des meilleures pratiques.</p>						10,000 €	0 €	10,000 €	56,990 €	0 €	
<p>1.2.3. Promouvoir un secteur de dessalement durable en Méditerranée.</p> <p>(Expertise interne, consultance, publication, réunion régionale)</p>	<p>a) Cartes et publications sur l'état des lieux du dessalement en Méditerranée</p>	Plan Bleu	MED POL	MedProgramme, AFD, UNIDO	<p><b>CDP 15 Décision IG 17/6 :</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p>	6.3; 12.4; 14.1	10,000 €	5,000 €	15,000 €	0 €	20,000 €	
	<p>b) Recommandations élaborées pour faciliter la prise de décision en matière d'investissement durable. Diffusion, notamment lors de la participation à des événements.</p>						10,000 €	0 €	10,000 €	21,000 €	0 €	
	<p>c) Normes régionales sur les technologies de dessalement.</p> <p>d) Compilation et partage des meilleures pratiques pour minimiser l'impact environnemental du dessalement.</p>	MED POL	Plan Bleu									
<p>1.2.4 Améliorer la mise en œuvre des outils de communication d'informations MED POL développés pour évaluer les charges de pollution provenant de sources et d'activités terrestres</p> <p>(Expertise interne, conseil, réunion régionale)</p>	<p>a) Mise en œuvre des lignes directrices relatives à l'Inventaire des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP)/budget national de base (BNB) et communication de données, y compris sur les sources diffuses.</p>	MED POL	UC	AEE, UNECE, OCDE, EPPA	<p>Protocole tellurique et PAS MED et PAN actualisés</p>	9.4; 12.4; 14.1	30,000 €	20,000 €	50,000 €	0 €	0 €	
	<p>b) Tendances de la pollution évaluées aux niveaux national et sous-régional/régional.</p>											

	c) Partage des meilleures pratiques au niveau régional pour échanger des connaissances sur les rapports (IETMP, BNB, indicateurs PAN/H2020).											
1.2.5. Entreprendre une action nationale et régionale pour améliorer la mise en œuvre du Protocole « immersions »  (Expertise interne, conseil, réunion régionale)	a) Partage des meilleures pratiques pour soutenir la mise en œuvre des lignes directrices du Protocole « immersions » adoptées par les membres de la CDP 21 (récifs artificiels).  b) Directives sur l'immersion des matériaux inertes non contaminés, mises à jour en synergie avec le Protocole de Londres de l'OMI.	MED POL	UC	CL/PL, OMI, IMPEL	<b>CDP 21 Décision IG.24/12</b> Lignes directrices actualisées pour la réglementation du dépôt de récifs artificiels en mer	12.4; 14.1	30,000 €	0 €	30,000 €		30,000 €	
1.2.6. Entreprendre des actions pilotes pour prévenir, éliminer et disposer de manière écologiquement rationnelle des produits chimiques obsolètes.  (Expertise interne, conseils, formations nationales/activités de renforcement des capacités, visites sur le terrain, réunion régionale)	a) plus de 50 inventaires de mercure dans les hôpitaux publics ; Remplacement des dispositifs contenant du mercure dans plus de 50 hôpitaux publics dans 2 pays.  b) Examen des autres options sans POP disponibles sur le marché.  c) Activités de formation visant à inciter le secteur privé à utiliser d'autres options sans produits chimiques toxiques organisées dans 3 pays.  d) Collecte et élimination de 500 tonnes de polychlorobiphényle (PCB) en Algérie et au Liban ; Mise à jour de l'inventaire des PCB en Algérie, au Maroc, en Tunisie, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Monténégro.  e) Plan de gestion de l'environnement (EMP) pour les stocks de mercure en Algérie, Bosnie-Herzégovine, Maroc et Tunisie ; Collecte et élimination de 50 tonnes de mercure en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, au Maroc et en Tunisie.	CAR/CPD	UC	UNIDO, SwitchMED II, MedProgramme	<b>CDP 16 Décision IG.19/8 (POP)</b> <b>CDP 17 Décision IG.20/8.1 (mercure)</b> <b>CDP 17 Décision IG.20/8.2 (POP)</b> <b>CDP 17 Décision IG.20/8.3 (POP)</b>  <b>CDP 19 Décision IG.22/9</b> Lignes directrices sur les meilleures pratiques environnementales (MPE) pour une gestion écologiquement rationnelle (GER) des sites contaminés au mercure  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b>	12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	435,000 €	0 €	Sous-projet du MedProgramme 1.1
		MED POL	UC, CAR/CPD	MedProgramme, Convention de Stockholm, Convention de Minamata, PNUE Produits chimiques			0 €	0 €	0 €	2,166,000 €	0 €	Sous-projet du MedProgramme 1.1

	<p>f) Meilleures pratiques pour la gestion des produits chimiques obsolètes/de stock – accent mis sur les PCB, les polluants organiques persistants (POP) et le mercure – y compris sur la conformité et l'application partagée.</p> <p>g) Renforcement des capacités des autorités nationales compétentes, en particulier des organismes d'inspection.</p>											
<p>1.2.7. Renforcer et mettre en œuvre des cadres nationaux pour réglementer/interdire l'utilisation des POP / des produits chimiques toxiques.</p> <p>(Expertise interne, conseil)</p>	<p>a) Soutien apporté à 3 pays pour réglementer/interdire l'utilisation des POP / des produits chimiques toxiques.</p> <p>b) Mécanismes développés pour accompagner les entreprises dans l'élimination progressive de certains produits chimiques.</p>	CAR/CPD	MED POL	MedProgramme	<p><b>CDP 16 Décision IG.19/8</b>  <b>CDP 17 Décision IG.20/8.2</b>  <b>CDP 17 Décision IG.20/8.3</b>  <b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b>  Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p> <p><b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b></p>	12.4; 14.1	0 €	0 €	0 €	42,000 €	0 €	MedProgramme
<p>1.2.8. Améliorer l'accès aux informations sur les substances chimiques présentes dans les produits</p> <p>(Expertise interne, conseils, formations nationales, webinaires publics, sensibilisation)</p>	<p>a) Mise en réseau, hub, campagnes de sensibilisation pour accroître les connaissances sur les produits chimiques dans les produits en coopération avec les entreprises et les associations de citoyens.</p> <p>b) Module principal sur les produits chimiques toxiques présents dans les plastiques préparé et diffusé dans 3 pays.</p> <p>c) Plateforme Internet interactive pour sensibiliser aux produits chimiques contenus dans les produits en plastique préparée.</p> <p>d) 3 webinaires publics sur les stratégies de prévention des substances chimiques contenus dans les produits organisés.</p>	CAR/CPD	MED POL	SwitchMED II, ONUDI, Réseau MehMed, Université de Gérone	<p><b>CDP 16 Décision IG.19/8</b>  <b>CDP 17 Décision IG.20/8.2</b>  <b>CDP 17 Décision IG.20/8.3</b>  <b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b>  Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p>	12.4	10,000 €	10,000 €	20,000 €	40,000 €	0 €	<p>Secrétariat BRS (uniquement pour le module principal)</p> <p>Secrétariat BRS (uniquement pour 2 webinaires)</p>
<p>1.2.9. Améliorer le suivi des incidents de pollution et accroître le niveau d'application de la loi et de poursuites des contrevenant en matière de rejet.</p> <p>(Expertise interne, réunions régionales, assistance technique par pays)</p>	<p>a) Organisation de la cinquième réunion du MENELAS et mise en œuvre de recommandations par le biais d'un soutien technique fourni aux PC, qui le demandent</p> <p>b) Élaboration des modalités de création et de fonctionnement éventuelles d'un "Fonds bleu" régional, y compris en termes de gouvernance et de financement.</p>	REMPEC	UC	OMI, INTERPOL, CBSS (ENPRO), OSPAR (NSN), ACCORD DE BONN, Cedre, UPGM	<p><b>CDP 18 Décision IG.21/9</b> relative à l'établissement d'un réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone</p> <p><b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son</b></p>	12.4; 14.1	49,000 €	0 €	49,000 €	24,390 €	0 €	EUR 24,390 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie

	c) Promotion et soutien des opérations de surveillance aérienne coordonnées pour les rejets illicites polluants par les navires				<b>Plan d'Action</b>							
1.2.10. Renforcer la capacité des différents États côtiers afin d'intervenir efficacement en cas d'incidents de pollution marine  (Expertise interne, conseils, ateliers nationaux, ateliers sous-régionaux, formation, exercices et réunions, accords de coopération sous-régionaux)	a) Organisation de – au maximum - six (6) ateliers nationaux dans des États côtiers du centre et de l'est méditerranéen, sur l'évaluation des capacités de gestion et des systèmes nationaux d'intervention en cas de pollution marine par des hydrocarbures.	REMPEC	UC	OMI, Partenaires du Projet WestMoPoCo, IPIECA, ARPEL, CEFIC	<b>CDP 20</b> Décision IG.23/11 Guide méditerranéen sur la coopération et l'assistance mutuelle pour l'intervention d'urgence en cas d'évènement de pollution marine.  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son Plan d'Action</b>	12.4; 14.1	60,000 €	34,000 €	94,000 €	99,100 €	90,000 €	EUR 99,100 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Organisation de- au maximum - six (6) ateliers nationaux sur la mise en œuvre du Plan d'amélioration du système national d'intervention en cas de pollution marine par les hydrocarbures.											
	c) Mise en œuvre et promotion d'exercices coordonnés d'intervention en cas de déversement et de formations afin de renforcer les capacités d'intervention aux niveaux national et sous-régional en cas de déversements de SNPD et d'hydrocarbures et amélioration de la qualité et de l'interopérabilité des capacités d'intervention											
	d) Organisation d'ateliers et réunions sous-régionaux, pour aider à la gestion, à la mise à jour, à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'urgence sous-régionaux.											
	e) Coopération et synergies entre les accords sous-régionaux opérationnalisés et renforcés.											
	f) Unité d'assistance méditerranéenne (UAM) maintenue et, le cas échéant, élargie ; et solde du fonds renouvelable spécial de l'UAM conservé.											
	g) Condensats – Guide d'intervention chimique développé											
<b>Résultat 1.3. Des approches systémiques fondées sur les principes de l'économie circulaire, l'éco-innovation ainsi que de la consommation et la production durables ont été intégrées dans les secteurs d'activité clés qui constituent les principales sources de pollution.</b>							<b>90,000 €</b>	<b>60,000 €</b>	<b>150,000 €</b>	<b>3,053,400 €</b>	<b>155,000 €</b>	

<p>1.3.1. Promouvoir les approches concernant la CPD et l'économie circulaire dans les secteurs clés du Protocole tellurique  (Expertise interne, conseil)</p>	<p>a) Approche d'économie circulaire pour les biodéchets mise en œuvre dans un pays.</p>	<p>CAR/CPD</p>	<p>MED POL</p>	<p>SwitchMed</p>	<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p>	<p>12.4; 12.5</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	
<p>1.3.2. Créer, gérer et promouvoir les échanges entre les partenariats nationaux d'organisations de soutien aux entreprises pour le développement durable/circulaire des entreprises  (Expertise interne, conseils, partenariats nationaux, accords de collaboration)</p>	<p>a) 8 partenariats nationaux établis dans les pays du sud de la Méditerranée. b) 80 organisations de soutien aux entreprises engagées dans les partenariats.</p>	<p>CAR/CPD</p>		<p>Partenaires de SwitchMed, organismes de soutien aux entreprises, organisations commerciales, partenaires locaux, organisations de la société civile.</p>	<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b></p>	<p>8.3; 8.4; 12.4; 12.5</p>	<p>10,000 €</p>	<p>10,000 €</p>	<p>20,000 €</p>	<p>670,000 €</p>	<p>0 €</p>	<p>DG NEAR (SwitchMed II)</p>
	<p>c) Une norme régionale pour les organisations de développement durable des entreprises élaborée et mise en œuvre.</p>			<p>ENI CBC Med (GIMED)</p>								
	<p>d) Accord de collaboration signé entre les partenariats nationaux de 2 pays méditerranéens.</p>											
<p>1.3.3. Renforcer les plateformes, les outils éco-innovants et les méthodologies pour le développement des entreprises circulaires  (Expertise interne, conseils, plateforme, formation)</p>	<p>a) Les organisations de soutien aux entreprises, les entrepreneurs et les entreprises circulaires disposent d'une plateforme en ligne offrant un ensemble complet de méthodologies et d'outils éco-innovants pour les organisations, les formateurs et les entrepreneurs et comprenant un programme de soutien commercial à long terme pour les entrepreneurs verts en phase de conceptualisation et de démarrage.</p>	<p>CAR/CPD</p>		<p>Partenaires de SwitchMed, organismes de soutien aux entreprises, organisations commerciales, partenaires locaux, organisations de la société civile s</p>	<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b></p>	<p>8.3; 8.4; 12.4; 12.5</p>	<p>35,000 €</p>	<p>15,000 €</p>	<p>50,000 €</p>	<p>1,850,000 €</p>	<p>0 €</p>	<p>DG NEAR (SwitchMed II)</p>
	<p>b) 40 organisations de soutien aux entreprises inscrites sur la plateforme. c) 50 formateurs et mentors inscrits sur la plateforme. d) 1 000 entrepreneurs/sociétés inscrits sur la plateforme.</p>											<p>DG NEAR (SwitchMed II)</p>

	e) Un outil supplémentaire (orienté vers le secteur/la phase de croissance ou de renforcement) développé et disponible sur la plateforme.											DG NEAR (SwitchMed II)
	f) 200 entrepreneurs verts soutenus pour développer leur modèle d'entreprise durable en appliquant l'éco-innovation, la réflexion sur le cycle de vie (y compris l'écoconception) (au moins 40 % sont des femmes).											DG NEAR (SwitchMed II)
	g) 20 entrepreneurs verts soutenus pour développer leur plan d'affaires durable et incubés pour lancer leur start-up verte (au moins 40 % sont des femmes).											DG NEAR (SwitchMed II)
1.3.4. Développer, lancer et gérer une plateforme d'innovation ouverte et faciliter des transactions commerciales le long de chaînes de valeur spécifiques  (Expertise interne, conseil)	a) 1 Plateforme d'innovation ouverte développée	CAR/CPD		CNUCED	<b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b>	8.3; 8.4; 12.4; 12.5	0 €	0 €	0 €	279,000 €	0 €	DG NEAR (SwitchMed II)
	b) 3 évaluations de la chaîne de valeur (textile, tourisme, alimentation) pour cartographier les opportunités de commerce circulaire											DG NEAR (SwitchMedII)
	c) 4 marchés obtenus via des défis/challenges axés sur la mission											DG NEAR (SwitchMed II)
1.3.5. Élargir la « communauté des Switchers »  (Expertise interne, conseil)	a) 1 plateforme « Communauté des Switchers » rassemblant plus de 500 entrepreneurs et organisations de la société civile méditerranéennes éco-innovantes.	CAR/CPD			<b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b>	8.3; 8.4; 12.4; 12.5	30,000 €	30,000 €	60,000 €	114,000 €	35,000 €	
	b) 1 plateforme de produits des Switchers présentant, promouvant et commercialisant des produits et services durables.											DG NEAR (SwitchMed II)
	c) Deuxième édition de « Switchers Connect » conçue et mise en œuvre.											



1.3.6. Lancer un observatoire MED sur la finance durable en lien étroit avec les initiatives existantes (p. ex. le pôle européen de la finance durable)  (Expertise interne, conseils, GT régional)	a) 1 groupe de travail (GT) régional établi.  b) 1 feuille de route sur le financement durable rédigée et diffusée aux décideurs politiques concernés dans la région.	CAR/CPD	Plan Bleu	FEBEA – Fédération Européenne des banques Ethiques et Alternatives	<b>CDP 19 Décision IG. 22/5 Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</b>		5,000 €	5,000 €	10,000 €	50,400 €	60,000 €	ENI CBC MED (GIMED)	
1.3.7. Concevoir et mettre en œuvre un mécanisme de financement public/privé, qui attire et canalise des fonds destinés aux entreprises éco-innovantes en Méditerranée  (Expertise interne, conseils, événement régional, accord de partenariat)	a) 1 évaluation de base et une analyse juridique/de gouvernance.	CAR/CPD		FEBEA – Fédération Européenne des banques Ethiques et Alternatives	8.3; 8.4; 12.4; 12.5  <b>CDP 19 Décision IG. 22/5 Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</b>		10,000 €	0 €	10,000 €	90,000 €	60,000 €		
	b) 1 accord de partenariat signé avec une institution financière pour mettre en œuvre le fonds.												
	c) 8 événements rencontres d'entrepreneurs verts avec des investisseurs organisées.			Partenariats nationaux de soutien aux Switchers dans 8 pays de la Méditerranée								<b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b>	DG NEAR (SwitchMed II)
	d) Volume de financement mobilisé grâce à des accords financiers.												DG NEAR (SwitchMed II)
<b>Résultat 1.4. L'approche « Une seule santé », qui associe la santé humaine et des écosystèmes à la réduction et à la prévention de la pollution, élaborée et mise en œuvre en tenant compte des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.</b>							<b>0 €</b>	<b>32,000 €</b>	<b>32,000 €</b>	<b>250,010 €</b>	<b>130,000 €</b>		
1.4.1. Élaborer et mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » pour la Méditerranée, en partenariat avec l'OMS et la FAO (2022/2023).  (Expertise interne, consultance, conférence régionale)	a) Evaluation comparative de l'impact des facteurs environnementaux sur la santé dans la région méditerranéenne, menée sur la base d'une revue de la littérature.  b) Organiser une conférence à l'échelle de la Méditerranée sur l'approche « Une seule santé ». Compte-rendu de la conférence publié et diffusé.	Plan Bleu	Toutes les Composantes du PAM	OMS, FAO, PNUE, UNESCO, Conseil d'experts de haut niveau <i>One Health</i>	Protocole tellurique, PAS MED, SMDD	14.1	0 €	0 €	0 €	0 €	100,000 €		
1.4.2. Mettre en œuvre la feuille de route ECA SOx Med convenue (décision IG.24/8), et explorer la possibilité de désigner la mer Méditerranée, dans	a) Soutien technique et renforcement des capacités fournis aux PC, qui le demandent, pour ratifier et appliquer efficacement l'annexe VI de MARPOL	REMPEC	UC, MED POL, Plan Bleu	OMI, AESM, Med MoU, Paris MoU	<b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée	12.4; 14.1	0 €	32,000 €	32,000 €	250,010 €	30,000 €	EUR 250,010 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie  Concernant le financement supplémentaire non	

son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxyde d'azote  (Expertise interne, conseils, ateliers nationaux, réunions régionales).	b) Proposition conjointe et coordonnée pour la désignation de la ECA SOx Med soumise à l'OMI, et le cas échéant, facilitation des discussions au niveau du MEPC.			OMI	<b>CDP 22 Décision IG.24/8</b> Feuille de route pour une proposition de désignation éventuelle de la mer Méditerranée dans son ensemble en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre en vertu de l'Annexe VI de MARPOL, dans le cadre de la Convention de Barcelone						externe, voir l'activité 3.2.3 dans le programme sur le changement climatique
	c) Institution d'un comité technique d'experts pour le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) relatif à une zone de contrôle des émissions (ECA) d'oxyde d'azote (NOx).			OMI							
	d) Cadre de référence pour une Étude technique et de faisabilité spécifique afin d'évaluer les études existantes pertinentes et engranger des connaissances supplémentaires sur la désignation éventuelle de la mer Méditerranée, dans son ensemble, en tant que zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre, réalisée et validée par le Comité technique d'experts sur les ECA(s) de NOx			OMI, HELCOM, OSPAR, Accord de Bonn		12.4; 14.1					
<b>TOTAL</b>						<u>464,000 €</u>	<u>206,000 €</u>	<u>670,000 €</u>	<u>8,092,404 €</u>	<u>885,000 €</u>	

	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non-obtenus pour 2022-2023	
<b>Programme SMT 1</b>						
UC	0 €	0 €	0 €	1,237,004 €	0 €	
MED POL	195,000 €	50,000 €	245,000 €	2,643,000 €	70,000 €	
REMPEC	109,000 €	66,000 €	175,000 €	373,500 €	130,000 €	
Plan Bleu	10,000 €	5,000 €	15,000 €	0 €	120,000 €	
CAR/ASP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CAR/PAP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CAR/INFO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CAR/CPD	150,000 €	85,000 €	235,000 €	3,838,900 €	565,000 €	
<b>TOTAL</b>	<u>464,000 €</u>	<u>206,000 €</u>	<u>670,000 €</u>	<u>8,092,404 €</u>	<u>885,000 €</u>	

Résultats	464,000 €	206,000 €	670,000 €	<u>8,092,404 €</u>	<b>885,000 €</b>	
Produits	464,000 €	206,000 €	670,000 €	<u>8,092,404 €</u>	<b>885,000 €</b>	

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une plus forte biodiversité												
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
<b>Résultat 2.1. La restauration des écosystèmes présentant le meilleur potentiel de régénération permet d'améliorer leur résilience</b>							17,000 €	10,000 €	27,000 €	79,374 €	0 €	
2.1.1. Promouvoir la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes en Méditerranée : Identifier les actions innovantes, capitaliser et promouvoir la réplique (Expertise interne, conseil, projets pilotes, atelier régional, événements parallèles)	a) Actions prioritaires pour contribuer à la mise en œuvre de la décennie des Nations unies pour la restauration des écosystèmes identifiés, notamment par l'atténuation de l'interaction entre la pêche, le bruit sous-marin et les déchets marins.	CAR/ASP, UC	Toutes les Composantes du PAM	FAO CGPM, ACCOBAMS, CDB, UICN MedPAN, Partenaires associés du RAP	<b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée <b>CDP 21 Décision IG.24/7</b> Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO, la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; Classification des types d'habitats marins benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020</b>	14.2; 14.a, 15.5	4,000 €	6,000 €	10,000 €	20,000 €	0 €	Projet financé par QUIETSEA de l'UE/projet MAVA Déprédation
	b) Intégration et rationalisation de la restauration des écosystèmes dans les mesures/plans d'action/stratégies régionaux du PAM.						6,000 €	4,000 €	10,000 €	0 €	0 €	Fonds externes à identifier
	c) Partage des bonnes pratiques, des mesures et des enseignements tirés de la restauration de la biodiversité, en assurant l'optimisation des puits de carbone et l'amortissement de la résilience face aux extrêmes climatiques.	CAR/ASP	Plan Bleu	MedECC, CCNUCC, UICN			7,000 €	0 €	7,000 €	59,374 €	0 €	en attendant l'acceptation de H2020 proposition - travail à étendre à partir de fin 2021 jusqu'à fin 2026) + projet Interreg Med MBPC
	d) Rédaction et diffusion d'un compte-rendu contenant une compilation des bonnes pratiques et mesures mises en œuvre dans les écosystèmes méditerranéens ou qui leur sont applicables.	Plan Bleu	CAR/ASP, CAR/PAP	30 partenaires dirigés par le Collège universitaire de Dublin; MBPC								
	e) Diffusion des bonnes pratiques et des leçons apprises par le biais de publications, de réseaux sociaux et d'événements spécifiques sur la restauration des zones humides et des tourbières (6 sites d'action), y compris un événement parallèle à la CDP22, ainsi que la publication d'un document de sensibilisation			Partenaires du projet MBPC Interreg Med								
	f) Publication d'un document d'orientation sur les défis transformateurs pour la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle de la biodiversité en Méditerranée pour considération par les organes du PAM											
<b>Résultat 2.2. Un réseau méditerranéen complet, cohérent, efficace et durable d'AMP et d'AMCZ bien gérées mis en place et élargi</b>							45,000 €	35,000 €	80,000 €	839,400 €	435,000 €	
2.2.1. Améliorer la désignation et la connectivité des différentes mesures de conservation par zone, y compris dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. (Expertise interne, conseils)	a) Cartographie des AMP/ASPIM existantes et des autres AMCEZ (AMPS, ZIEB, FRA, etc.) en Méditerranée (MAPAMED). b) Évaluation des objectifs et des complémentarités des différentes mesures de conservation par zone.	CAR/ASP, UC	REMPEC, CAR/PAP, Plan Bleu	FAO-CGPM, ACCOBAMS, COI-UNESCO, IUCN, AGEM, MedPAN	<b>CDP 15 Décision IG 17/12:</b> Procédure pour la révision des aires inscrites sur la Liste des aires spécialement protégées d'intérêt Méditerranéen (ASPIM) <b>CDP 16 Décision IG.19/13</b> "Mise en œuvre d'un programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée, y compris en	14.2; 14.5	10,000 €	10,000 €	20,000 €	74,180 €	435,000 €	EUR 74,180 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie

	<p>c) Élaboration de recommandations pour de nouvelles désignations et mesures visant à améliorer la connectivité et l'efficacité, y compris dans les zones situées hors des limites de la juridiction nationale.</p> <p>d) Élaboration de lignes directrices sur l'identification des AMCEZ dans le milieu marin et côtier méditerranéen.</p>				<p>Haute-Mer" <b>CDP 19 Décision IG.22/13</b> Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée <b>CDP 20 Décision IG.23/9</b> Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne <b>CDP 21 Décision IG.24/6</b> Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne  <b>Décision éventuelle de la Cdp 22 sur le PAS BIO Post 2020</b></p>							
<p>2.2.2. Concevoir et mettre en œuvre des mesures nationales pour renforcer les aires marines protégées (AMP) dans la région</p> <p>(Expertise interne, conseils, formations/ateliers nationaux, appui financier aux pays)</p>	<p>a) Stratégies/priorités nationales post-2020 pour les AMP (au moins pour deux PC : les côtes (i) méditerranéenne égyptienne et (ii) libyenne.</p> <p>b) Renforcement des capacités nationales et institutionnelles par (i) des cours de formation sur l'amélioration de la gestion et de la durabilité des AMP méditerranéennes, y compris le renforcement des mécanismes financiers, ainsi que (ii) l'élaboration d'une législation nationale pour les AMP (Libye).</p> <p>c) Les Parties contractantes mettent en œuvre leurs stratégies et priorités nationales pour les AMP..</p> <p>d) 6 plans de gestion élaborés pour la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), la réserve naturelle de la côte de Tyr/ASPIM (Liban), la future AMP du golfe de Syrte (Libye), le PN d'Al Hoceima (Maroc), l'AMCP de Kuriat (Tunisie), la protection et la mise en valeur riveraine (SPEA) de Foça (Turquie),</p> <p>e) 3 business plans élaborés pour la future AMP de l'île de Rachgoun (Algérie), la réserve naturelle de la côte de Tyr/ASPIM (Liban) et la future AMP du golfe de Syrte (Libye).</p>	CAR/ASP, Parties contractantes respectives	UC et autres Composantes, le cas échéant	Autorités nationales compétentes, partenaires régionaux compétents, AGEM	<p><b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée <b>CDP 19 Décision IG.22/13</b> Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée  <b>Décision éventuelle de la Cdp 22 sur le PAS BIO Post 2020</b></p>	14.2; 14.5	20,000 €	10,000 €	30,000 €	300,000 €	0 €	<p>2.2.1.(a) (i) EXT : Projet IMAP-MPA financé par l'UE2.2.1. (a) (ii) EXT : sous-projet MedProgramm e 3.12.2.1.(b) EXT : Projet MedProgramm e Child 3.1; EXT : Non garanti : Projet ENSERES CE-IEV CTF MED : en cours d'examen 2.2.1.(f) (i) EXT : Projet NTZ/AMP financé par MAVA + projet IMAP-MPA financé par l'UE 2.2.1.(f) (ii) EXT : Projet IMAP-MPA financé par l'UE</p>
<p>2.2.3. Assurer une gestion et une évaluation efficaces des ASPIM</p> <p>(Expertise interne, conseils, visites sur le terrain, visites d'échange, coordination des formations nationales/locales, protocoles d'accord avec les OSC)</p>	<p>a) Le statut de gestion de l'ASPIM est maintenu sous surveillance : Révisions périodiques ordinaires des ASPIM entrepris (2022 : parc marin national de Karaburun Sazan (Albanie) ; 2023 : Réserve marine du Banc des Kabyles (Algérie), îles Habibas (Algérie), parc national des Calanques (France) et aire marine protégée de Portofino (Italie).</p>	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant		<p><b>CDP 15 Décision IG 17/12</b> Procédure pour la révision des aires inscrites sur la Liste des aires spécialement protégées d'intérêt Méditerranéen (ASPIM) <b>CDP 16 Décision IG.19/13</b> "Mise en œuvre d'un programme régional de travail pour les aires protégées marines et côtières de Méditerranée, y compris en</p>	14.2; 14.5	15,000 €	15,000 €	30,000 €	465,220 €	0 €	<p>EUR 365,220 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie &amp;  2.2.2. (b) EXT (CE, IEV CTF MED, projet</p>

	<p>b) Programmes de jumelage des ASPIM élaborés et mis en œuvre pour au moins 6 ASPIM (diagnostic et traitement des problèmes de gestion, conservation des habitats, impacts de la pêche, mise en œuvre de programmes de surveillance conjoints, formation pratique à moyen terme, appui et encadrement entre pairs, visites d'échange, programme de petites subventions au profit des OSC locales/petites entreprises locales.</p> <p>c) Acteurs locaux et société civile impliqués dans la gestion des ASPIM/AMP.</p> <p>d) Tenue à jour de la plateforme de collaboration des ASPIM, y compris l'appui à l'intervention des autres Composantes du PAM dans les ASPIM (gestion des déchets marins, action CPD, GIZC, PEM, tourisme durable, etc.).</p>				<p>Haute-Mer" <b>CDP 19 Décision IG.22/13</b> Feuille de route pour un réseau complet et cohérent d'AMP bien gérées afin d'atteindre l'Objectif 11 d'Aichi en Méditerranée <b>CDP 20 Décision IG.23/9</b> Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne <b>CDP 21 Décision IG.24/6</b> Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020</b></p>							<p>ENSERES : en cours de révision) 2.2.2.(c) EXT (CE, IEV CTF MED, projet ENSERES : en cours de révision) ; 2.2.2.(d) Projet NTZ/AMP</p>	
<b>Résultat 2.3. Un état de conservation favorable des espèces menacées et en voie d'extinction et de leurs principaux habitats en Méditerranée a été atteint.</b>								<b>80,000 €</b>	<b>50,000 €</b>	<b>130,000 €</b>	<b>578,250 €</b>	<b>373,000 €</b>	
<p>2.3.1. Mettre en œuvre des actions régionales et nationales pour stimuler la mise en œuvre des Plans d'action sur les habitats marins clés</p> <p>(Expertise interne, conseils, consultations nationales, actions pilotes, événements nationaux/régionaux et symposiums)</p>	<p>a) Organisation de symposiums sur les habitats marins clés et diffusion des travaux (7ème Symposium méditerranéen sur la végétation marine, 4ème Symposium méditerranéen sur la conservation du coralligène et autres bioconstructions calcaires et 3ème Symposium méditerranéen sur les habitats obscurs) : les mises à jour scientifiques sont partagées, des tables rondes et des panels sont organisés pour faire le point sur les connaissances les plus récentes et aborder les questions émergentes relatives aux habitats marins clés.</p> <p>b) Elaboration des premières cartes de répartition méditerranéennes des herbiers de Posidonies et des assemblages coralligènes, comme prévu dans les Plans d'action régionaux relatifs aux espèces menacées et aux habitats clés, et comme contribution au QSR Med 2023 : inventaire et collecte des données existantes sur la répartition des herbiers de Posidonies et des assemblages coralligènes élaborés ; cartes de répartition inventoriées, collectées et agrégées, consultations nationales organisées, couches de données téléchargées et mises à disposition dans la Plateforme méditerranéenne sur la biodiversité (PMB).</p> <p>c) Un groupe d'experts multi-disciplinaires est établi pour élaborer la liste de références des habitats pélagiques types en Méditerranée</p> <p>d) Amélioration des connaissances sur les populations semi-obscurées (par exemple, localisation, richesse spécifique, fonctionnement, typologie) grâce à des données nationales et régionales et à des travaux scientifiques sur l'inventaire et la cartographie des habitats des grottes marines dans le sud de la Méditerranée (au moins pour un site pilote dans un</p>	CAR/ASP	<p>UC et autres Composantes, le cas échéant</p>	<p>Gestionnaires des ASPIM, points focaux des ASP/DB, OSC et secteur privé, CDB, CGPM., IUCN, WWF, MedPAN,</p>	<p><b>CDP 21 Décision IG.24/7</b> Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO, la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; Classification des types d'habitats marins benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée <b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée <b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020</b>  <b>Décisions éventuelles de la CdP 22 sur les Stratégies et plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée</b></p>	14.2; 14.5	40,000 €	25,000 €	65,000 €	194,670 €	0 €	<p>EUR 134,670 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie</p> <p>a)-b): MAVA NTZ/MPA pour 2022</p> <p>c)-g): Fonds externes à identifier</p>	

	pays).											
	e) Mesures de restauration prises en matière de conservation de <i>Pinna nobilis</i> en Méditerranée pour répondre à leur mortalité massive. f) Renforcement des connaissances et du suivi aux plans national/régional		UC et autres Composantes, le cas échéant	OCEANA, UICN, CGPM								
	g) Une investigation rapide des Habitats marins et AMP dans le cadre du programme de gestion des aires côtières (CAMP) pour la Bosnie Herzégovine Bosnie-Herzégovine		UC, CAR/PAP et autres Composantes, le cas échéant	Associés et partenaires du RAP, PC, acteurs nationaux/régionaux de la recherche/scientifiques								
2.3.2. Mettre en œuvre efficacement la Stratégie et les Plans d'action régionaux actualisés pour la conservation des espèces menacées et en danger  (Expertise interne, conseils, sensibilisation)	a) Evaluation de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action sur les oiseaux de mer figurant à l'Annexe 2 du Protocole ASP/DB et mise à jour du Plan d'action. b) Détermination de l'état d'avancement de l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la stratégie régionale pour le phoque moine de Méditerranée. c) Amélioration des connaissances et mise en œuvre d'actions de sensibilisation sur le phoque moine de Méditerranée. d) Appui aux actions prioritaires pour la mise en œuvre complète et efficace des Plans d'action régionaux actualisés pour la conservation des espèces menacées et en danger (PA Poissons cartilagineux, PA Tortues, PA Oiseaux). e) Identification des espèces les plus vulnérables affectées par les prises accessoires et des engins de pêche ayant le plus grand impact, sur la base de programmes de collecte de données sur les prises accessoires permettant d'identifier et de proposer des mesures d'atténuation. f) Mise en place et/ou renforcement des réseaux nationaux d'échouage	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	Experts et organisations nationales, ONG, Points focaux ASP/DB, Partenaires des Plans d'action ; BirdLife Europe et Asie centrale, CGPM, ACCOBAMS, UICN Med, MEDASSET, WWF, Medpan, DEKAMER, ARCHELON, Gestionnaires de la SPEA de Foça	<b>Décisions de CdP</b> sur les plans d'action pour les espèces (Plan d'action sur le phoque moine ; Plan d'action pour la conservation des tortues marines méditerranéennes ; Plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée ; Plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux inventoriés à l'annexe II du Protocole ASP ; Plan d'action sur les poissons cartilagineux en mer Méditerranée ; Plan d'action sur l'introduction d'espèces et d'espèces envahissantes en mer Méditerranée ; Plan d'action sur le coralligène et autres bio-concrétions calcaires en Méditerranée)  <b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée  <b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes  <b>Décision éventuelle de la CdP 22</b>	14.2; 14.4; 14.5	10,000 €	15,000 €	25,000 €	274,580€	218,000 €	EUR 93,580 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie  b) (ii) Projet ALLIANCE POUR LE PHOQUE MOINE (en cours de négociation)  c) Fonds externes à identifier  d) Projet MAVA MedBycatch, fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; Fonds externes à identifier  e) Projet MAVA MedBycatch, projet MAVA Tortues marines -

	<p>g) Communication et matériels de politique/plaidoyer élaborés pour aider les Parties contractantes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- promouvoir la question des prises accidentelles et les solutions pour les atténuer</li> <li>- sensibiliser à l'interaction de la pêche et des autres activités humaines avec les espèces menacées et en danger et les habitats clés de la Méditerranée (prises accessoires, déprédation, déchets marins, bruit sous-marin, échouage, perte d'habitat, etc.)</li> <li>- Promouvoir l'état de conservation et les actions fondées sur les connaissances clés collectées sur les espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues marines et élasmobranches).</li> </ul> <p>h) Élaboration d'une stratégie de surveillance pour limiter les activités de pêche illégale dans les habitats marins sensibles et appui aux autorités locales pour la mise en place d'un système de gardes forestiers dans la SPEA de Foça.</p>				<p><b>sur le PAS BIO Post 2020</b></p> <p><b>Décisions éventuelles de la CdP 22 sur les Stratégies et plans d'action pour la conservation des espèces et des habitats dans le cadre du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée</b></p>							<p>fonds disponibles jusqu'en octobre 2022</p> <p>f) Projet MAVA MedBycatch - projet MAVA espèces - fonds disponibles jusqu'en mai 2022</p> <p>g) Projet NTZ/AMP</p>
<p>2.3.3. Mettre en œuvre des mesures de conservation et partager les bonnes pratiques relatives aux espèces menacées et en danger énumérées à l'Annexe II du Protocole ASP/DB</p> <p>(Expertise interne, conseils, formations régionales, sous-régionales et nationales, ateliers et autres événements régionaux)</p>	<p>a) Partage des bonnes pratiques par le biais : - d'essais de mesures d'atténuation des prises accessoires des espèces vulnérables - de rassemblements régionaux relatifs au partage des connaissances essentielles sur les espèces vulnérables (mammifères marins, oiseaux de mer, tortues marines et élasmobranches) et leurs interactions avec la pêche, notamment dans le cadre du FishForum de la CGPM - de programmes de formation et de renforcement des capacités.</p> <p>b) Collecte, analyse et téléchargement des données sur les prises accidentelles dans le portail de la base de données en ligne de la CGPM sur les prises accidentelles en Méditerranée par une partie contractante dans le cadre du projet MedBycatch, conformément aux plans d'action régionaux pour les espèces et les habitats vulnérables et à l'IMAP.</p> <p>c) Formations nationales de renforcement des capacités organisées aux plans sous-régional et/ou national sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- identification des espèces vulnérables, leurs interactions avec la pêche et les outils et techniques d'atténuation des prises accessoires, y compris la collecte de données sur les prises accessoires</li> <li>- suivi des espèces vulnérables conformément à l'IMAP et aux plans d'action régionaux.</li> </ul>	CAR/ASP	UC et autres Composantes, le cas échéant	<p>Experts et organisations nationales, ONG, Points focaux ASP/DB, Partenaires des Plans d'action ; BirdLife Europe et Asie centrale, CGPM, ACCOBAMS, IUCN Med, MEDASSET, WWF, Medpan, DEKAMER, ARCHELON, Gestionnaires de la SPEA de Foça</p>	<p><b>CDP 20 Décision IG.23/10</b> Amendements à l'annexe II au Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et à la Diversité Biologique en Méditerranée</p> <p><b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020</b></p>	14.2; 14.4; 14.5	30,000 €	10,000 €	40,000 €	109,000 €	155,000 €	<p>a) Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; FFM ; Fonds externes à identifier ; Projet MAVA Espèces - fonds disponibles jusqu'en mai 2022</p> <p>b - Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; fonds externes à identifier.</p> <p>c) Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022; fonds à identifier.</p>



	<p>d) Partage des meilleures pratiques et des leçons apprises aux niveaux régional et/ou national pour diffuser les résultats des projets sur les espèces menacées telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet MedBycatch</li> <li>- Résultats du projet sur les espèces (espèces hautement mobiles)</li> </ul> <p>e) Co-organisation de la Conférence biennale sur les cétacés pour les pays du sud de la Méditerranée.</p> <p>f) Co-organisation du Symposium sur les poissons chondrichthyens.</p>											<p>d) e) et f) Projet MAVA MedBycatch - fonds disponibles jusqu'en octobre 2022 ; FFM ; fonds externes requis</p>	
<b>Résultat 2.4. Les introductions d'espèces non indigènes ont été réduites au minimum et les voies d'introduction sont sous contrôle.</b>							<b>88,000 €</b>	<b>15,000 €</b>	<b>103,000 €</b>	<b>131,260 €</b>	<b>50,000 €</b>		
<p>2.4.1. Actualiser et mettre en œuvre le plan d'action régional sur les espèces non indigènes (ENI) et les introductions d'espèces, ainsi que les mesures ciblées de la Stratégie sur la gestion des eaux de ballast des navires et du Plan d'action pour la Méditerranée</p> <p>(Expertise interne, conseils, réunions et événements régionaux, renforcement des capacités nationales)</p>	<p>a) Évaluation et mise à jour de la mise en œuvre du Plan d'action régional sur les espèces non indigènes et l'introduction d'espèces, conformément à l'IMAP, au PAS BIO post 2020 et aux processus mondiaux connexes.</p> <p>b) Lignes directrices pour le contrôle des vecteurs d'introduction en Méditerranée des ENI et des espèces marines envahissantes et Guide pour l'analyse des risques évaluant les impacts de l'introduction des ENI mis à jour en tenant compte de la BWM en Méditerranée.</p> <p>c) Organisation du 2ème Symposium méditerranéen sur les espèces non indigènes : les mises à jour scientifiques sont partagées, des tables rondes et des panels sont organisés pour faire le point sur les connaissances les plus récentes et aborder les questions émergentes liées aux espèces non indigènes.</p> <p>d) Au moins un Plan d'action sous-régional sur les espèces non indigènes et l'introduction d'espèces est élaboré.</p> <p>e) Appui à la mise en œuvre de mesures ciblées des PAN sur les ENI en coordination avec la mise en œuvre de l'IMAP dans au moins 4 Parties contractantes.</p> <p>f) Mise à jour des données contenues dans MAMIAS, le cas échéant.</p>	CAR/ASP	<p>UC, REMPEC et autres Composantes, le cas échéant.</p> <p>UC, REMPEC</p> <p>UC, REMPEC et autres Composantes, le cas échéant</p> <p>UC, REMPEC et autres Composantes, le cas échéant</p> <p>UC et autres Composantes, le cas échéant, PC</p>	<p>Associés et partenaires du RAP, PC</p> <p>Associés et partenaires du RAP, PC</p> <p>Associés et partenaires du RAP, PC</p> <p>CGPM, PC</p> <p>Associés et partenaires du RAP, acteurs scientifiques méditerranéens nationaux/régionaux concernés.</p>	<p><b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p> <p><b>CDP 17 Décision IG.20/11</b> Stratégie régionale concernant la gestion des eaux de ballast des navires et des espèces invasives</p> <p><b>CDP 19 Décision IG.22/12</b> Mise à jour des Plans d'action relatifs aux « Cétacés », au « Coralligène et aux autres Bioconstructions » et aux « Introductions d'Espèces et aux Espèces Envahissantes » ; Mandat pour la mise à jour du « Plan d'action sur les Oiseaux Marins et Côtiers » et révision de la « Liste de Référence des Types d'Habitats Marins et Côtiers en Méditerranée »</p> <p><b>Décision éventuelle Cdp 22 sur la stratégie de gestion des eaux de ballast pour la mer Méditerranée (2022-2027)</b></p>	14.2	30,000 €	15,000 €	45,000 €	51,360 €	0 €	<p>EUR 51,360 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie</p>	

	<p>g) Partage des meilleures pratiques et des leçons apprises entre les Parties contractantes par le biais de réunions régionales;</p> <p>h) Mesures de contrôle et de gestion de l'encrassement biologique des navires pour réduire au minimum le transfert des espèces aquatiques envahissantes; fourniture d'une assistance</p> <p>i) Soutien technique ciblé fourni aux PC pour la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur la gestion des eaux de ballast ainsi que pour la mise en œuvre des lignes directrices de 2011 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires afin de réduire au minimum le transfert des espèces aquatiques envahissantes.</p>	REMPEC, CAR/ASP	UC, CAR/ASP	OMI, FEM, PNUD, BERD			58,000 €	0 €	58,000 €	79,900 €	50,000 €	EUR 79,900 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
<b>TOTAL</b>							<b>230,000 €</b>	<b>110,000 €</b>	<b>340,000 €</b>	<b>1,628,284 €</b>	<b>858,000 €</b>	

Programme SMT 2	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non-obtenus pour 2022-2023	
UC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
MED POL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
REMPEC	58,000 €	0 €	58,000 €	79,900 €	50,000 €	
Plan Bleu	7,000 €	0 €	7,000 €	59,374 €	0 €	
CAR/ASP	165,000 €	110,000 €	275,000 €	1,489,010 €	808,000 €	
CAR/PAP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CAR/INFO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
CAR/CPD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>230,000 €</b>	<b>110,000 €</b>	<b>340,000 €</b>	<b>1,628,284€</b>	<b>858,000 €</b>	-

Résultats	230,000 €	110,000 €	340,000 €	1,628,284€	858,000€	
Produits	230,000 €	110,000 €	340,000 €	1,628,284€	858,000€	

Programme SMT 3 : Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique												
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD <sup>1</sup>	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
<b>Résultat 3.1. Le cadre juridique, politique et institutionnel a été renforcé aux niveaux régional et national pour relever efficacement les défis liés aux changements climatiques (inondations, érosion, dégradation des sols, pollution, catastrophes, etc.)</b>							0 €	35,000 €	35,000 €	266,000 €	0 €	
3.1.1. Intégrer l'adaptation au CC dans les plans de GIZC locaux  (Expertise interne, consultants, consultations nationales)	a) Une évaluation des risques climatiques prenant en compte les spécificités liées au genre, préparée pour les deux plans de GIZC (au Maroc et au Monténégro), basée sur un processus dirigé par les parties prenantes, qui aboutira à une plateforme destinée à améliorer la résilience côtière au changement climatique d'une manière durable et inclusive et utilisant l'approche Climagine comme une approche de prospective.  b) Recommandations pour les mesures d'adaptation préparées en consultation avec les parties prenantes pertinentes au Maroc (Tanger-Tetouan- Al Hoceima) et Monténégro (baie de Kotor).  c) Rapports sur les principales barrières et opportunités juridiques, politiques et institutionnelles pour la mise en œuvre des solutions d'adaptation.	CAR/PAP, Parties contractantes concernées	UC, Plan Bleu	PC participantes et leurs autorités et institutions, GWP-Med	<b>CdP 19 Décision IG.22/6</b> sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes  <b>CDP 21 Décision IG,24/5</b> - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	13.1; 13.2; 14.2	0 €	35.000 €	35.000 €	266.000 €	0 €	FEM MedProgramme Projet SCCF (GEF ID 9670) (325,000 USD)
<b>Résultat 3.2. Des solutions techniques fondées sur la nature favorisant la prévention ou la réduction de l'incidence des changements climatiques sur les écosystèmes côtiers et marins et accroître la résilience à la variabilité et à l'évolution du climat</b>							30,000 €	10,000 €	40,000 €	0 €	4,390,000 €	
3.2.1. Intégrer les solutions basées sur la nature dans la mise en œuvre des politiques régionales, y compris sur l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la réduction des risques de catastrophes et le développement durable/l'économie verte.  (Expertise interne, consultance, réunion régionale)	a) Identification et évaluation des meilleures pratiques en matière de solutions basées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe et le développement durable/l'économie verte et partage d'un document d'orientation connexe pour leur application.  b) Développement d'un plan d'action pour les solutions basées sur la nature et les mesures nécessaires, y compris un guide de prise de décision préparé pour l'adoption et le financement de solutions fondées sur la nature par les autorités locales en Méditerranée  c) Développement des connaissances sur les impacts socio-économiques de la mise en œuvre pratique des SfN (publications thématiques dans différents contextes, par exemple « dans les villes méditerranéennes » ou « aux populations des basses terres côtières »).	Plan Bleu, UC	MED POL, CAR/ASP, Plan Bleu, CAR/PAP, CAR/CPD	MedECC, UICN, CDB, CCNUCC, Life Artisan	<b>CDP 19 Décision IG.22/6</b> sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020</b>	13.1; 13.2; 14.2	30,000 €	10,000 €	40,000 €	0 €	40,000 €	

<p>3.2.2. Mettre en œuvre des politiques et des pratiques de gestion durable des aquifères côtiers prioritaires</p> <p>(Expertise interne, consultance, consultations nationales, formations nationales, sensibilisation)</p>	<p>a) Cinq plans de gestion des aquifères côtiers ont été préparés et soumis aux autorités nationales pour approbation et adoption (aquifère côtier transfrontalier de Buna-Bojana [Albanie et Monténégro] ; aquifère côtier du Nord-Ouest [Égypte] ; aquifère côtier de Damour [Liban] ; aquifère côtier de Rhiss-Nekkor [Maroc] ; aquifère côtier de Ras Jebel [Tunisie]).</p> <p>b) Cinq réseaux et protocoles polyvalents de surveillance des aquifères ont été conçus et mis à l'essai (un dans chacun des cinq aquifères côtiers prioritaires du sous-projet 2.1 du MedProgramme), et les spécialistes des institutions concernées ont été formés à l'utilisation des équipements de surveillance.</p> <p>c) Un système de gestion de l'information fondé sur des systèmes d'information géographique a été mis au point pour promouvoir l'utilisation efficace des données brutes recueillies par les réseaux de surveillance des cinq aquifères côtiers prioritaires du sous-projet 2.1 du MedProgramme.</p> <p>d) Cinq dialogues nationaux ont été lancés en vue de trouver des solutions pour favoriser la gestion conjointe des eaux de surface et des eaux souterraines en Albanie/au Monténégro, en Égypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie.</p> <p>e) Une campagne de sensibilisation ayant pour thème central le rôle des femmes dans la gestion des zones côtières a été mise en œuvre</p> <p>f) Les lacunes en matière de connaissances ont été cernées et les rôles des hommes et des femmes ont été définis dans le cadre d'un dialogue sensible à la dimension de genre avec les parties prenantes et des groupes de femmes. La dimension de genre a été intégrée dans les enquêtes et évaluations socio-économiques et la collecte de données ventilées par sexe.</p>	UC	CAR/PAP	MedProgramme, Programme hydrologique intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO	<p><b>CDP 19 Décision IG.22/6</b> sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes</p> <p><b>CDP 21 Décision IG.24/5</b> Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières</p>	6.6; 13.1; 13.2; 13.3; 14.2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<p>3.2.3. Mobiliser et mettre en œuvre des solutions innovantes pour réduire les émissions de GES des navires dans certains ports, y compris en matière d'efficacité énergétique et de décarbonisation</p> <p>(Expertise interne, conseils, ateliers/renforcement des capacités au niveau national et régional, partenariats régionaux et internationaux, projet pilote).</p>	<p>a) Capacité institutionnelle des pays pour la mise en œuvre et l'application des mesures d'efficacité énergétique de l'OMI visant les navires, conformément à la stratégie initiale de l'OMI en matière de GES, améliorée et renforcée, notamment grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de Plans d'action nationaux (PAN).</p> <p>b) Mise en œuvre des activités de renforcement des capacités en vue d'un transport maritime à faible teneur en carbone et des ports propres.</p> <p>c) Partenariats internationaux et régionaux pour l'innovation technologique et la coopération en matière de transport maritime et de ports écoénergétiques et propres promus par la création d'alliances de transport dans l'arrière-pays (hinterland) public-privé, nord-sud et industrie-transport maritime-port. Un ensemble d'ateliers et d'études ainsi que des projets pilotes de démonstration, y compris sur l'électrification des quais seront mis en œuvre.</p>	REMPEC	UC, CAR/CPD, Plan Bleu	OMI, PNUD, AESM, UfM, Initiative Ouest-Med, EUSAIR, MTCC Afrique	<p><b>CDP 19 Décision IG.22/6</b> sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes</p> <p><b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la Stratégie Méditerranéenne de prévention et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031) et son Plan d'Action</b></p>	13.1; 13.2	0 €	0 €	0 €	0 €	4,350,000 €	
<b>Résultat 3.3. La compréhension et la connaissance des changements climatiques et de leurs effets sur l'environnement et le développement ont été améliorées</b>							<b>10,000 €</b>	<b>15,000 €</b>	<b>25,000 €</b>	<b>312,635 €</b>	<b>0 €</b>	

3.3.1. Élaborer et fournir des recommandations politiques pour faire face aux impacts thématiques du changement climatique  (Expertise interne, consultance, contributions volontaires de MedECC scientifiques, réunions d'auteurs, événements parallèles)	a) Publication du Rapport du MedECC sur l'adaptation dans les zones côtières, basé sur une analyse de références (2022)	Plan Bleu	CAR/PAP, CAR/CPD	MedECC, UpM	CDP 19 Décision IG.22/6 sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes CDP 21 Décision IG.24/4 Études d'évaluation	13.3	10,000 €	15,000 €	25,000 €	312,635 €	0 €	EUR 148,370 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Publication du Rapport du MedECC sur le changement climatique et la gestion de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation et des écosystèmes au niveau des bassins versants, basé sur une analyse de références (2022)											
	c) Publication du Rapport du MedECC sur l'environnement, les conflits et la migration, basé sur une analyse de références (2023)											
<b>Résultat 3.4. Les efforts d'atténuation des changements climatiques ont progressé grâce aux méthodes de l'économie circulaire, à l'utilisation plus rationnelle des ressources et à l'adoption de stratégies commerciales visant à parvenir à la neutralité carbone</b>							0 €	0 €	0 €	100,000 €	45,000 €	
3.4.1. Analyser et quantifier les implications environnementales et climatiques de la transition vers l'économie circulaire pour servir au développement commercial, à l'élaboration de politiques et de scénarios technologiques  (Expertise interne, conseil)	a) Un outil de suivi de l'impact développé pour évaluer et calculer l'impact positif des modèles commerciaux durables et circulaires pour atténuer les effets du changement climatique	CAR/CPD		Université Autonome de Barcelone L'Université de Sheffield	CDP 19 Décision IG.22/6 sur le Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes  Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires	13.3	0 €	0 €	0 €	100,000 €	45,000 €	DG NEAR (SwitchMed II)  H2020 (Just2CE)
	b) 1 système d'aide à la décision développé pour évaluer et promouvoir la circularité d'unités de production spécifiques.											
<b>TOTAL</b>							<b>40,000 €</b>	<b>60,000 €</b>	<b>100,000 €</b>	<b>678,635 €</b>	<b>4,435,000 €</b>	

Programme SMT 3	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non-obtenus pour 2022-2023
UC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
MED POL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
REMPEC	0 €	0 €	0 €	0 €	4,350,000 €
Plan Bleu	40,000 €	25,000 €	65,000 €	312,635 €	40,000 €
CAR/ASP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CAR/PAP	0 €	35,000 €	35,000 €	266,000 €	0 €
CAR/INFO	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
CAR/CPD	0 €	0 €	0 €	100,000 €	45,000 €
<b>TOTAL</b>	<b>40,000 €</b>	<b>60,000 €</b>	<b>100,000 €</b>	<b>678,635 €</b>	<b>4,435,000 €</b>

Résultats	40,000 €	60,000 €	100,000 €	678,635 €	4,435,000 €
Produits	40,000 €	60,000 €	100,000 €	678,635 €	4,435,000 €

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue												
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD <sup>1</sup>	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
<b>Résultat 4.1. Le caractère durable des ressources côtières et marines est garanti grâce à l'application en synergie de diverses approches de planification et de gestion qui tiennent dûment compte, entre autres, des interactions terre-mer.</b>							150,000 €	100,000 €	250,000 €	755,000 €	0 €	
4.1.1. Appliquer l'approche du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes dans le cadre de la réponse aux défis liés à la gestion des ressources naturelles en Méditerranée  (Expertise interne, consultance, tables rondes, dialogues régionaux, consultations nationales, formations nationales, projets pilotes)	a) Une base de référence relative au nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes a été mise en place en Albanie, en Algérie, en Bosnie-Herzégovine, en Égypte, au Liban, en Libye, au Monténégro, au Maroc et en Tunisie.	UC	CAR/PAP, Plan Bleu	MedProgramme, GWP-Med	CDP 19 Décision IG. 22/5 Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CDP 19 Décision IG.22/2 Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	6.5; 14.2	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	b) Des tables rondes ont été lancées pour promouvoir la mise en place de dialogues multipartites au niveau régional et, ainsi, améliorer la compréhension du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes et faciliter l'enrichissement mutuel entre les différentes parties prenantes.											
	c) Les capacités politiques, de gestion et techniques des décideurs politiques, des responsables des administrations publiques, de la société civile, des députés, des médias, etc. ont été renforcées.											
	d) Des évaluations du nexus eau-énergie-alimentation-écosystèmes et des stratégies/plans d'action ont été élaborés pour trois pays (en Albanie, au Liban et au Maroc) dans le cadre de consultations multipartites aux niveaux national et local.											
	e) Deux propositions de projets portant sur des interventions prioritaires fondées sur l'approche eau-énergie-alimentation-écosystèmes ont été préparées dans la région méditerranéenne (très probablement en Albanie, au Liban et au Maroc).											

4.1.2. Elaborer des stratégies nationales de GIZC  (Expertise interne, consultants, consultations nationales)	a) Stratégie nationale pour l'Egypte mise a jour et soumise pour adoption par l'autorité nationale compétente.	CAR/PAP	UC, Plan Bleu, CAR/ASP	PC participantes, GWP-Med, UNESCO-IHP	<p><b>CDP 15 Décision IG.17/6</b> Mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines susceptibles d'affecter le milieu marin et côtier méditerranéen</p> <p><b>CDP 20 Décision IG.23/7</b> Mise en œuvre du protocole de gestion intégrée des zones côtières : (...) Cadre conceptuel pour la planification de l'espace marin</p> <p><b>CDP 21 Décision IG.24/5</b> Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières</p>	14.2; 6.5; 6.6; 8.9; 11.4	0 €	0 €	0 €	170,000 €	0 €	MedProgramme
	b) Stratégie nationale pour le Liban mise a jour et soumise pour adoption par l'autorité nationale compétente.		Plan Bleu									
	c) Approche Climagine appliquée comme approche participative en appui à l'élaboration des stratégies nationales de GIZC.											
4.1.3. Mettre en œuvre les projets PAC  (Expertise interne, consultants, réunions et formations nationales et sous-régionales)	a) PAC BH finalisé	CAR/PAP	Toutes les Composantes du PAM	PC participantes, IOC-UNESCO	<p><b>CDP 20 Décision IG.23/7</b> : Mise en œuvre du protocole de gestion intégrée des zones côtières : (...) Cadre conceptuel pour la planification de l'espace marin</p> <p><b>CDP 21 Décision IG.24/5</b> Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières</p>	14.2; 6.5; 6.6; 8.9; 11.4	150,000 €	100,000 €	250,000 €	400,000 €	0 €	20.000 EUR de MTF sont destinés à soutenir la conclusion du PAC BiH mis en œuvre dans la période biennale 2020-2021. Ressources externes provenant de l'accord bilatéral avec l'Italie.
	b) PAC transfrontalier Otranto entre Albanie et Italie mis en œuvre											
	c) PAC transfrontalier entre Chypre et Israël mis en œuvre											
4.1.4. Elaborer des plans côtiers ou de GIZC  (Expertise interne, consultants, ateliers nationaux)	a) Plan GIZC pour Tanger-Tetouan-Al Hoceima (Maroc) finalisé	CAR/PAP	Plan Bleu	PC participantes et leurs autorités et institutions concernées, GWP-Med, UNESCO-IHP	<p>CDP 15 Décision IG.17/6 : Mise en œuvre de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines susceptibles d'affecter le milieu marin et côtier méditerranéen</p> <p>CDP 20 Décision IG.23/7 : Mise en œuvre du protocole de gestion intégrée des zones côtières : (...) Cadre conceptuel pour la planification de l'espace marin</p> <p>CDP 21 Décision IG.24/5 - Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières</p>	14.2; 6.5; 6.6; 8.9; 11.4	0 €	0 €	0 €	185,000 €	0 €	MedProgramme
	b) Phase analytique du plan GIZC pour la baie de Kotor (Monténégro) finalisé											
	c) Phase analytique du plan intégré pour Damour (Liban) finalisé											
	d) Plan de gestion de la zone humide protégée du delta du fleuve Buna (Albanie) mis à jour et mécanisme de gouvernance renforcé			WWF Afrique du Nord ; UICN; NAPA et autorités concernées en Albanie		6.6; 14.2					MAVA	
<b>Résultat 4.2. Les outils et approches durables de l'économie bleue et verte sont utilisés aux fins du développement durable et de la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable.</b>							<b>50,000 €</b>	<b>20,000 €</b>	<b>70,000 €</b>	<b>1,728,834 €</b>	<b>370,000 €</b>	

<p>4.2.1 Promouvoir l'utilisation de ressources énergétiques marines renouvelables alternatives en Méditerranée</p> <p>(Expertise interne, consultation, réunions régionales)</p>	<p>a) L'état des lieux du secteur des énergies marines renouvelables dans la région méditerranéenne a été dressé</p> <p>b) Les avantages environnementaux et les risques potentiels de différents types d'énergies marines renouvelables ont été évalués en tenant compte de leurs implications socio-économiques et diffusés.</p>	<p>UC, Plan Bleu</p>	<p>MED POL, REMPEC, CAR/PAP</p>	<p>IRENA</p>	<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée <b>CDP 19 Décision IG.22/2</b> Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 <b>CDP 20 Décision IG.23/4</b> Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p>	<p>14.2</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>100,000 €</p>	
<p>4.2.2. Soutenir l'engagement des Parties contractantes dans des actions concrètes pour mieux équilibrer le développement économique et la protection de l'environnement dans le secteur du tourisme côtier.</p> <p>(Expertise interne, conseils, réunion régionale)</p>	<p>a) Préparation et dissémination de l'état des lieux du tourisme et écotourisme côtiers en Méditerranée.</p> <p>b) Identifier et partager les bonnes pratiques en matière de tourisme durable.</p> <p>c) Capitaliser les bonnes pratiques promues et entreprendre des actions concrètes pour permettre l'engagement des Parties contractantes dans un tourisme plus durable.</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>UC, MED POL, CAR/CPD, CAR/PAP</p>	<p>Interreg</p>	<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée <b>CDP 19 Décision IG.22/2</b> Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025</p>	<p>8.9; 12.4; 14.2</p>	<p>10,000 €</p>	<p>0 €</p>	<p>10,000 €</p>	<p>19,680 €</p>	<p>25,000 €</p>	<p>Ressources externes ( projet Interreg Tourisme Durable)</p>
<p>4.2.3. Promouvoir l'entrepreneuriat durable dans le secteur de l'économie bleue, notamment par l'intégration des principes de l'économie circulaire</p> <p>(Expertise interne, conseils, partenariats nationaux, engagement des entreprises, formations)</p>	<p>a) Promotion de la durabilité des activités des entreprises portuaires et de la transition vers l'économie circulaire entre les ports et les villes côtières.</p> <p>b) Partenariats nationaux pour les entreprises circulaires, y compris les activités liées à l'économie bleue, établis.</p> <p>c) Au moins 80 entrepreneurs des secteurs de l'économie bleue ont développé et testé leurs modèles économiques.</p> <p>d) Au moins 8 start-up pour l'économie circulaire dans les secteurs de l'économie bleue incubées et soutenues.</p>	<p>Plan Bleu, REMPEC</p> <p>CAR/CPD</p>		<p>Partenariats Nationaux de Soutien dans 8 pays de la Méditerranée</p>	<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée <b>CDP 19 Décision IG.22/2</b> Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b></p>	<p>8.3; 8.4; 8.9; 12.1; 12.2; 12.4; 12.5</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>859,780€</p>	<p>0 €</p>	<p>EUR 159,780 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie b)-d): DG NEAR (SwitchMed II)</p>



4.2.4. Stimuler les actions ciblées pour une transition durable et inclusive vers l'économie bleue aux niveaux régional et national (Expertise interne, consultance, consultation nationale, webinars, événements parallèles, réunions d'experts, Med Forum)	a) État d'avancement de l'intégration des principes de l'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue (c'est-à-dire la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, l'offshore, etc.) b) Préparation des recommandations générales sur la manière d'intégrer davantage les principes de l'économie circulaire dans certains secteurs de l'économie bleue après consultation des parties contractantes. c) Diffusion et discussion des conclusions des recommandations. d) Analyse pilote dans certains pays pour des secteurs clés sélectionnés.	CAR/CPD	ICAR/NFO, Plan Bleu et autres composantes concernées du PAM	Les parties contractantes de la CB doivent être pleinement impliquées dans le processus de préparation de l'ensemble des recommandations	CDP 19 Décision IG. 22/5 Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CDP 19 Décision IG.22/2 Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025  Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires	8.3; 8.4; 8.9; 12.1; 12.2; 12.4; 12.5	0 €	0 €	0 €	174,000 €	0 €	DG NEAR (SwitchMed II)
	e) Med Forum sur l'économie bleue organisé : dissémination des résultats de projets et études sectoriels sur l'Economie Bleue.	Plan Bleu	CAR/CPD	Interreg Croissance Bleue			25,000 €	5,000 €	30,000 €	39,374 €	45,000 €	pour les points (e) et (f) : Financement sécurisé par l'InterregMed Croissance Bleue
	f) Identification et promotion d'approches novatrices en matière de développement de l'aquaculture pour la mise en œuvre de la feuille de route pour une aquaculture durable		MED POL	AFD, WestMed, CIHEAM								
	g) État des lieux de l'utilisation de l'innovation numérique pour l'économie bleue ; identification des secteurs pour lesquels l'innovation numérique présente le plus gros potentiel de progrès		CAR/INFO	Interreg Tourisme durable								
4.2.5. Soutenir le développement de politiques nationales et d'actions pilotes sur la CPD et l'économie circulaire au niveau national (Expertise interne, conseils, formations/ateliers nationaux, réseau d'experts, engagement des entreprises)	a) Rationalisation de l'économie circulaire dans les secteurs clés de l'économie bleue (au moins un des secteurs de la pêche ou de l'aquaculture dans deux parties contractantes). b) Développement de politiques de CPD et d'économie circulaire (par ex. achats publics verts, politiques de produits circulaires, écolabels, etc.) Dans ce but, un soutien sera apporté à 3 parties contractantes. c) Organisation d'une formation sur les modèles commerciaux circulaires au niveau régional. d) Mise à jour et modération régulière du hub politique sur le soutien au développement des entreprises circulaires e) 1 réseau d'experts nationaux animé et maintenu actif.	CAR/CPD	UC et autres composantes du PAM selon le cas	CDP 19 Décision IG. 22/5 Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée CDP 19 Décision IG.22/2 Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025  Possible Décision de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires	8.3; 8.4; 8.9; 12.1; 12.2; 12.4; 12.5	15,000 €	15,000 €	30,000 €	636,000 €	150,000 €		
											DG NEAR (WES)	
											DG NEAR (SwitchMed II)	

	f) 2 activités entre pairs organisées sur l'économie circulaire et la CPD (y compris le REP et les politiques de consommation durable).											
	g) 1 stratégie de capitalisation sur les initiatives de soutien aux entreprises durables développée et mise en œuvre.		UC et autres composantes du PAM selon le cas									
4.2.6. Promouvoir la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire dans les secteurs clés  (Expertise interne, consultance, ateliers régionaux)	a) Organisation d'un atelier et publication d'un document axés sur les secteurs de l'eau et des eaux usées afin d'en relever les principaux défis	Plan Bleu, MED POL	CAR/CPD		<b>CDP 19 Décision IG. 22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée <b>CDP 19 Décision IG.22/2</b> Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires</b>	6.5; 12.2	0 €	0 €	0 €	0 €	50,000 €	
<b>Résultat 4.3. Des instruments de gestion environnementale et économiques novateurs ont été adoptés aux fins de la protection et de l'utilisation efficace des ressources côtières et marines</b>							<b>15,000 €</b>	<b>10,000 €</b>	<b>25,000 €</b>	<b>70,000 €</b>	<b>40,000 €</b>	
4.3.1. Soutenir les entreprises locales respectueuses de l'environnement  (Expertise interne, conseil, consultation nationale)	a) Soutien financier apporté pour rendre les entreprises locales (par exemple, agriculture, tourisme, pêche) plus vertes dans la zone humide protégée du delta de Buna (Albanie), sur la base du plan de gestion préparé lors de la 1ère phase du projet.  b) Propositions faites pour des modèles économiques innovants dans la zone humide de Ghar El Melh en Tunisie, et soumises pour adoption et mise en œuvre à l'organe de gouvernance compétent.	CAR/PAP	CAR/CPD	WWF Afrique du Nord; IUCN; APAL et autorités concernées en Tunisie; NAPA et autorités concernées en Albanie	<b>CDP 19 Décision IG.22/5</b> Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée <b>CDP 19 Décision IG.22/2</b> Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025. <b>CDP 21 Décision IG.24/5</b> Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières.  <b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur les mesures régionales pour les entreprises vertes et circulaires.</b>	6.6; 8.9; 14.2	0 €	0 €	0 €	70,000 €	0 €	MAVA
4.3.2. Soutenir l'utilisation effective par les Parties contractantes des instruments économiques et d'autres outils en vue de la conservation de la nature et du développement durable afin de diversifier la panoplie de mesures en Méditerranée	a) Organisation d'un atelier intersectoriel sur les instruments économiques environnementaux en Méditerranée, avec partage des bonnes pratiques dans différents secteurs (climat, eau, biodiversité, pollution, pêche) ; publication d'un rapport sur les bonnes pratiques, basé sur les résultats de l'atelier et complété par un expert invité  b) Publication sur l'applicabilité des outils de servitude foncière dans différents cadres juridiques méditerranéens, sur la base d'une analyse bibliographique	Plan Bleu	CAR/ASP, MED POL, CAR/CPD	OECD	<b>CDP 19 Décision IG.22/2</b> Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025	Transversale, notamment ODD 8, 9, 11, 12, 14	15,000 €	10,000 €	25,000 €	0 €	40,000 €	

(Expertise interne, consultance, atelier régional, publication)	c) Rapport régional sur les subventions nuisibles à l'environnement, en collaboration avec l'OCDE											
<b>Résultat 4.4. Les mesures définies dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée sont appliquées au niveau régional et par toutes les Parties contractantes dans les zones relevant de leur juridiction afin de veiller à la sécurité des activités offshore et de réduire leur incidence potentielle sur le milieu marin et ses écosystèmes</b>							<b>95,000 €</b>	<b>55,000 €</b>	<b>150,000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	
4.4.1. Mettre en œuvre les principales actions ciblées du Plan d'action offshore.  (Expertise interne, conseils, formations en ligne, réunions régionales (OFOG)).	a) Finalisation de l'examen des critères, règles et procédures communs pour l'enlèvement des installations et des aspects financiers connexes par le Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG).	REMPEC	UC	IOGP	CDP 19 Décision IG.22/3 Plan d'action offshore pour la Méditerranée dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol CDP 21 Décision IG.24/9 Normes et lignes directrices offshore méditerranéennes : (a) Normes et lignes directrices communes pour l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et pour l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage, (b) Normes et lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'action offshore pour la Méditerranée  Décision éventuelle de la CdP 22 sur les Annexes Offshore et les lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental	9.4; 14.2	95,000 €	55,000 €	150,000 €			Il existe un fort besoin de soutenir la mise en œuvre des activités liées au Protocole Offshore, compte tenu de la croissance de ce secteur en Méditerranée.
	b) Organisation de formations en ligne sur les thèmes de l'Annexe 2 du Plan d'action pour la Méditerranée à définir dans le cadre de la Réunion OFOG 2021.											
	c) Organisation et tenue de la Réunion du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG) ; examen de la mise en œuvre du Protocole offshore ; partage des meilleures pratiques et des derniers développements pertinents											
<b>TOTAL</b>						<b><u>310,000 €</u></b>	<b><u>185,000 €</u></b>	<b><u>495,000 €</u></b>	<b><u>2,394,054 €</u></b>	<b><u>410,000 €</u></b>		

Programme SMT 4	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non-obtenus pour 2022-2023
UC	0 €	0 €	0 €	0 €	100,000 €
MED POL	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

<b>REMPEC</b>	95,000 €	55,000 €	150,000 €	0 €	0 €	
<b>Plan Bleu</b>	50,000 €	15,000 €	65,000 €	59,054 €	160,000 €	
<b>CAR/ASP</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>CAR/PAP</b>	150,000 €	100,000 €	250,000 €	825,000 €	0 €	
<b>CAR/INFO</b>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<b>CAR/CPD</b>	15,000 €	15,000 €	30,000 €	1,669,780€	150,000 €	
<b>TOTAL</b>	<u>310,000 €</u>	<u>185,000 €</u>	<u>495,000 €</u>	<u>2,553,834 €</u>	<u>410,000 €</u>	

Résultats	310,000 €	185,000 €	495,000 €	2,553,834€	410,000 €	
Produits	310,000 €	185,000 €	495,000 €	2,553,834€	410,000 €	

Programme SMT 5 : Gouvernance (Programme fondamental)												
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD <sup>1</sup>	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
<b>Résultat 5.1. Les Parties contractantes mettent en œuvre et font appliquer efficacement la Convention de Barcelone, ses Protocoles, les orientations du PAM, y compris les décisions de la CdP relatives à l'approche écosystémique, la SMDD et les programmes de mesures aux niveaux régional et national.</b>							52,000 €	25,000 €	77,000 €	264,540 €	0 €	
5.1.1 Renforcer l'action des Parties contractantes en vue de se conformer aux obligations juridiquement contraignantes de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles  (Expertise interne, consultation, assistance technique nationale, réunion régionale)	a) Des progrès ont été réalisés dans la ratification des Protocoles de la Convention de Barcelone ; des services de facilitation et/ou une assistance technique sont fournis sur demande.	UC	Composantes du PAM	Parties contractantes participantes et leurs autorités et institutions compétentes	<b>CDP 15</b> <b>Décision IG.17/5</b> - Document sur la gouvernance <b>CDP 18</b> <b>Décision IG.21/1</b> relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations <b>CDP 20</b> <b>Décision IG.23/1</b> Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles <b>CDP 21</b> <b>Décision IG.24/5</b> Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	MedProgramme
	b) Impacts de la ratification/mise en œuvre du Protocole GIZC analysés dans trois PC (Egypte, Liban, Maroc).  c) Cadre juridique national analysé en relation avec les obligations du Protocole GIZC dans deux PC (Algérie et Tunisie).	CAR/PAP, UC					0 €	0 €	0 €	110,000 €	0 €	
	d) Les Parties contractantes ont élaboré des politiques, des mesures législatives et des mécanismes nationaux en vue d'appliquer et de faire respecter les Protocoles de la Convention de Barcelone.  e) Les Parties contractantes reçoivent une assistance technique dans le cadre de leurs efforts visant à élaborer des stratégies nationales et des cadres réglementaires conformes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles.	UC, Comité de respect des obligations	Composantes du PAM (MED POL, CAR/PAP, CAR/ASP, REMPEC)	Accords multilatéraux relatifs à l'environnement, PNUE			7,000 €	8,000 €	15,000 €	0 €	0 €	
	f) L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles a été évalué ; les réalisations et les enjeux ont été recensés.			Toutes les Composantes du PAM			PNUE					
	g) Une assistance coordonnée est fournie pour remédier aux difficultés de mise en œuvre ou aux éventuelles situations de non-conformité.											
	h) L'état d'avancement de la mise en œuvre des lignes directrices 2009 du PAM en matière de responsabilité et d'indemnisation a été évalué et les meilleures pratiques ont été partagées.			Plan Bleu, CAR/CPD et autres Composantes du PAM			Membres de la CMDD, partenaires du PAM					

<p>5.1.2. Faire progresser la mise en œuvre de l'approche écosystémique en Méditerranée et de l'IMAP conformément à l'évolution de la situation aux niveaux régional et mondial</p> <p>(Expertise interne, consultation, réunions régionales sur la gouvernance consacrées à l'EcAp/l'IMAP)</p>	<p>a) La mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique a été évaluée. Les lacunes et les besoins propres à chacune des étapes de la feuille de route ont été cernés et rapprochés à la vision et aux objectifs tout en tenant compte des dernières évolutions aux niveaux mondial et régional.</p> <p>b) Une nouvelle feuille de route ou une feuille de route actualisée pour la mise en œuvre de l'approche écosystémique et la réalisation du BEE au-delà de 2023 a été préparée pour examen par les organes directeurs de l'EcAp/IMAP.</p> <p>c) Grâce à l'expérience acquise dans le cadre de la préparation du QSR MED 2023, une nouvelle proposition vise à poursuivre le développement de l'IMAP en l'assortissant de nouvelles fonctionnalités.</p> <p>d) La mise en œuvre coordonnée de l'IMAP est assurée par les réunions du groupe de travail sur l'IMAP/EcAp et des CORMONs et, le cas échéant, des groupes de travail en ligne.</p>	<p>UC</p>	<p>Toutes les Composantes du PAM</p>	<p>Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques, DCSMM de l'UE, CGPM, ACCOBAMS, UICN, AIEA, AEE, BRSC, OMI, FEM, UpM, Programme pour les mers régionales du PNUE, travaux du Programme pour les mers régionales du PNUE concernant les indicateurs, évaluations mondiales, OSPAR, HELCOM, Commission de la mer Noire</p>	<p><b>CDP 15</b> <b>Décision IG.17/6</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée <b>CDP 17</b> <b>Décision IG.20/4</b> Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique <b>CDP 18</b> <b>Décision IG.21/3</b> relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles <b>CDP 19</b> <b>Décision IG.22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p>	<p>Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14 ; ODD 6, 12 et 13 dans une moindre mesure</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	<p>91,300 €</p>	<p>0 €</p>	<p>EUR 91,300 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie</p>
<p>5.1.3. Veiller à ce que les Parties contractantes se conforment aux protocoles adoptés dans le cadre de la Convention de Barcelone en matière de surveillance et de signalements</p> <p>(Expertise interne, assistance nationale).</p>	<p>a) sensibilisation et assistance dispensée concernant l'obligation de présenter des rapports en vertu du Protocole « Prévention et situations critiques » et des Conventions connexes de l'OMI</p> <p>b) Maintien et mise à jour par toutes les PC du BCR, du Profil de pays REMPEC, du MEDGIS-MAR et du Système d'information MENELAS.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>UC, CAR/INFO</p>	<p>OMI</p>	<p><b>CDP 15</b> <b>Décision IG.17/5</b> Document sur la gouvernance <b>CDP 18</b> <b>Décision IG.21/1</b> relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations <b>CDP 18</b> <b>Décision IG.21/9</b> relative à l'établissement d'un</p>	<p>Toutes les cibles de l'ODD 14</p>	<p>20,000 €</p>	<p>7,000 €</p>	<p>27,000 €</p>			

	c) Système commun de communication d'urgence pour la Méditerranée établi et sensibilisation à son utilisation				réseau méditerranéen d'agents chargés de l'application des lois relatives à la Convention MARPOL dans le cadre de la Convention de Barcelone							
5.1.4. Établir un cadre pour évaluer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles et leur contribution aux BEE, SMDD et ODD  (Expertise interne, consultation, revue de la littérature, ateliers)	a) Un cadre conceptuel établi pour examiner les liens entre les objectifs écologiques de l'IMAP, les indicateurs de la SMDD et les indicateurs des ODD.  b) Définition et évaluation initiale des indicateurs juridiques par le biais d'une analyse documentaire et d'ateliers, en vue d'être pris en compte par les Parties pour compléter le jeu actuel d'indicateurs de la SMDD	Plan Bleu	UC		<b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 20 Décision IG.23/4</b> Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	Transversale notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	20,000 €	5,000 €	25,000 €	25,000 €	0 €	FEM MedProgramme 2.1
5.1.5. Garantir la mise en œuvre de la Politique des données du PAM au niveau régional et, le cas échéant, national  (Expertise interne, consultation, missions et ateliers nationaux)	a) Document sur la Politique des données du PAM mis à jour avec les annexes opérationnelle liées aux différents flux de données (BCRS, IMAP, NBB, etc.).  b) Renforcement des capacités des Parties contractantes pour implémenter la Politique des données à travers des missions dans les pays et des workshops nationaux.  c) Les principes de la Politique des données du PAM appliqués pour le suivi de la collecte de données dans les pays (c'est-à-dire par thèmes).	CAR/INFO	UC	PNUE	<b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/2</b> – Gouvernance  <b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b>	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	5,000 €	5,000 €	10,000 €	38,240€	0 €	EUR 34,240 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie  EcAp Med III (4,600 USD)
<b>Résultat 5.2. Le renforcement systémique et le bon fonctionnement des organes décisionnels et consultatifs du PAM sont assurés et leur efficacité renforcée au moyen de nouvelles approches numériques</b>							<b>359,000 €</b>	<b>991,000 €</b>	<b>1,350,000 €</b>	<b>2,146,900€</b>	<b>183,000 €</b>	
5.2.1. Mener à bien la Cdp 23 du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone  (Expertise interne, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu de réunion, manifestations parallèles, modalités de déplacement)	a) La déclaration et les décisions de la Cdp 23, y compris le Programme de travail pour 2024-2025, ont été examinées et adoptées. Les Parties contractantes ont également étudié les recommandations du Comité de respect des obligations et de la Commission méditerranéenne sur le développement durable.  b) Les progrès accomplis au cours de l'exercice biennal 2022-2023 ont été examinés et reconnus.  c) L'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles a été évalué.  d) La visibilité et le rayonnement du PAM ont été renforcés.	UC	MED POL, CARs	Pays hôte, Parties contractantes, partenaires du PAM	<b>CDP 15 Décision IG.17/5</b> Document sur la gouvernance	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	330,000 €	330,000 €	0 €	60,000 €	

<p>5.2.2. Mener à bien la 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD</p> <p>(Expertise interne, consultation, accord avec le pays hôte, services de conférence, lieu, modalités de déplacement, réunions régionales)</p>	<p>a) La 20<sup>e</sup> réunion de la CMDD a été fructueuse ; les partenariats pour le développement durable en Méditerranée ont été renforcés.</p> <p>b) La réunion de la CMDD a été organisée avec les partenaires, des contributions ont été fournies aux Parties contractantes en vue de la CdP 23.</p> <p>c) 2 réunions du comité directeur de la CMDD ont été organisées, dont au moins une en personne.</p>	<p>UC</p>	<p>Plan Bleu, CAR/CPD et autres Composantes du PAM</p>	<p>Membres de la CMDD, partenaires du PAM</p>	<p><b>Décision IG.17/5 de la CdP 15</b> - Document sur la gouvernance</p>	<p>Transversale, notamment sur les ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17</p>	<p>70,000 €</p>	<p>60,000 €</p>	<p>130,000 €</p>	<p>0 €</p>	<p>30,000 €</p>	
<p>5.2.3. Mener à bien les principales réunions institutionnelles du PAM (Bureau, Points focaux du PAM, Groupe de coordination de l'EcAp et Points focaux thématiques/des composantes).</p> <p>(Expertise interne, services de conférence, modalités de déplacement)</p>	<p>a) Les 92<sup>e</sup>, 93<sup>e</sup> et 94<sup>e</sup> réunions du Bureau ainsi qu'une réunion du Bureau organisée la veille de la CdP 23 se sont tenues avec succès.</p> <p>b) L'état d'avancement de la mise en œuvre du PdT du PAM pour 2022-2023 a été évalué tous les six mois.</p> <p>c) Des orientations ont été fournies au Secrétariat et aux Parties contractantes sur des questions spécifiques.</p> <p>d) Les principales orientations du nouveau PdT pour 2024-2025 ont été définies.</p>	<p>UC</p>	<p>Toutes les Composantes du PAM</p>	<p>PNUE, AME, OMI et tous les partenaires du REMPEC, autorités du pays hôte, partenaires du PAM, organisations partenaires du CAR/ASP (observateurs)</p>	<p><b>CDP 15</b> <b>Décision IG.17/5</b> - Document sur la gouvernance <b>CDP 16</b> <b>Décision IG.19/5</b> - Mandats des composantes du PAM <b>CDP 19</b> <b>Décision IG.22/17</b> - Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD <b>CDP 18</b> <b>Décision IG.21/3</b> - relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du « bon état écologique » (BEE) et des cibles <b>CDP 18</b> <b>Décision IG.21/15</b> - Règlement, règles et procédures financiers pour les Parties contractantes, les organes subsidiaires et le Secrétariat de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée</p>	<p>Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14</p>	<p>67,000 €</p>	<p>33,000 €</p>	<p>100,000 €</p>	<p>0 €</p>	<p>0 €</p>	
<p>e) La réunion des Points focaux du PAM a été précédée par celle des Points focaux des composantes/thématiques du PAM et suivie de réunions du Groupe de coordination de l'EcAp.</p>	<p>UC</p>	<p>0 €</p>					<p>120,000 €</p>	<p>120,000 €</p>	<p></p>	<p></p>		
<p>f) L'état d'avancement de la mise en œuvre du PdT a été examiné, de même que la mise en œuvre de la feuille de route pour l'EcAp et d'autres décisions connexes de la CdP.</p>	<p>MED POL</p>	<p>0 €</p>					<p>50,000 €</p>	<p>50,000 €</p>	<p></p>	<p></p>		
<p>g) Les projets de décisions de la CdP 23 ont été examinés et négociés, le PdT et le budget ont été examinés, etc.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>0 €</p>					<p>63,000 €</p>	<p>63,000 €</p>	<p></p>	<p></p>		
<p>h) Les produits techniques des composantes du PAM ont été examinés lors des réunions des Points focaux des composantes.</p>	<p>CAR/ASP</p>	<p>10,000 €</p>					<p>55,000 €</p>	<p>65,000 €</p>	<p></p>	<p></p>		
<p>i) Des sessions intégrées ont été organisées selon une approche thématique.</p>	<p>CAR/PAP</p>	<p>0 €</p>					<p>40,000 €</p>	<p>40,000 €</p>	<p></p>	<p></p>		
<p></p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>0 €</p>					<p>40,000 €</p>	<p>40,000 €</p>	<p></p>	<p></p>		
<p></p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>0 €</p>					<p>35,000 €</p>	<p>35,000 €</p>	<p></p>	<p></p>		
<p></p>	<p>CAR/CPD</p>	<p>0 €</p>					<p>15,000 €</p>	<p>15,000 €</p>	<p></p>	<p></p>		
<p>5.2.4. Organiser les réunions du Comité de respect des obligations</p> <p>(Expertise interne, services de conférence, modalités de déplacement)</p>	<p>a) Deux réunions du Comité de respect des obligations ont été organisées avec succès ; les situations de non-conformité ont été traitées et portées à l'attention de la CdP 23.</p> <p>b) Un dialogue et des sessions conjointes éventuelles ont été organisés avec les Comités de respect des obligations mis en place dans le cadre d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement.</p>	<p>UC, Comité de respect des obligations</p>	<p>MEDPOL, CARs</p>	<p>Comités de respect des obligations mis en place dans le cadre des accords multilatéraux relatifs à l'environnement pertinents</p>	<p><b>CDP 15</b> <b>Décision IG.17/5</b> - Document sur la gouvernance <b>CDP 18</b> <b>Décision IG.21/1</b> - relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de</p>	<p>Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 16.3, 17.14 ; ODD 6, 12, 13 dans une moindre mesure</p>	<p>65,000 €</p>	<p>50,000 €</p>	<p>115,000 €</p>			



	c) Développement des procédures et mécanismes de conformité avec des éléments supplémentaires afin de maximiser leur utilisation effective et leur impact.				membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations							
<p>5.2.5. Renforcer le cadre d'élaboration des programmes du PAM axé sur les résultats, y compris l'intégration de la dimension de genre et la durabilité des opérations</p> <p>(Expertise interne, consultance, réunions du groupe de travail du PAM, réunions régionales et internationales)</p>	a) Une méthodologie/un outil de suivi et d'évaluation des indicateurs et des objectifs de la SMT et du PdT a été élaboré ; l'intégration/les liens avec d'autres ensembles d'indicateurs et d'objectifs du PAM ont été évalués.	UC	Toutes les Composantes du PAM	GRID, HELCOM, OSPAR	<p><b>Décision IG.17/5 de la CDP 15</b> - Document sur la gouvernance</p> <p><b>CDP 16 Décision IG.19/5</b> - Mandates of the Components of MAPCDP <b>21 Décision IG.24/2</b> - Gouvernance</p>	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	97,000 €	90,000 €	187,000 €	2,100,900 €	13,000 €	<p>EUR 220,900 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie</p> <p>Des fonds externes ont été obtenus pour la gestion des projets (285,000 USD IMAP MPA, 224,000 USD ML MED II, 307,000 ECAP MED III, 1,473,000 USD MedProgramme)</p>
	b) La stratégie de mobilisation des ressources a été actualisée ; de nouvelles notes conceptuelles de projet ont été élaborées.		Toutes les Composantes du PAM	GRID, HELCOM, OSPAR								
	c) Les projets financés par des sources externes ont été mis en œuvre efficacement et en coordination avec le PdT.		Toutes les Composantes du PAM	FEM, CE, BEI, BERD, UNESCO-PHI, GWP Med, WWF Méditerranée, UICN Med, FAO, CGPM								
	d) La mise en œuvre des opérations et des réunions/manifestations du PAM répond à un ensemble de pratiques durables (réunions sans papier, calcul des émissions de CO <sub>2</sub> , etc.) ; des réunions des groupes de travail de l'Unité de coordination et des réunions opérationnelles et/ou d'équipe de chaque composante du PAM ont été organisées ; les capacités du personnel ont été renforcées.		Toutes les Composantes du PAM	AME, agences des Nations Unies, milieu universitaire, ONG								
	e) Des activités en faveur de l'intégration de la dimension de genre ont été lancées dans le cadre du MedProgramme (Analyse diagnostique transfrontalière, secteur des eaux usées dans des pays spécifiques ; lancement de campagnes de sensibilisation sur le rôle des femmes dans la gestion des zones côtières ; garantir l'intégration de la dimension de genre dans l'approche relative au nexus), du projet EcAp MED III, du projet MED II sur les déchets marins et du projet IMAP MPA.	Toutes les Composantes du PAM	BEI, BERD, UNESCO-PHI, GWP Med, UICN Med, WWF Med									
f) Organisation de réunions régionales de décideurs politiques et de conférences de bailleurs ciblant le PASBIO post-2020 et la Stratégie régionale post-2020 pour les AMP et les AMCEZ en Méditerranée.	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, REMPEC, Plan Bleu	Les acteurs mondiaux et régionaux concernés (c'est-à-dire SCDB, FAO CGPM, UNFCCC, UICN, OMI, ONU-Océans, COI de l'UNESCO, IPBES, etc.) et les bailleurs multilatéraux et bilatéraux internationaux et régionaux concernés, y compris les fondations privées		Toutes les cibles de l'ODD 14 ; 17.14	25,000 €	10,000 €	35,000 €	6,000 €	40,000 €		
<p>5.2.6. Étendre l'application de l'approche fondée sur la confiance du public aux activités lancées au titre de la Convention de Barcelone et aux politiques du PAM</p> <p>(Expertise interne, ateliers régionaux d'experts, publications)</p>	<p>a) Le PAM a défini un programme en vue d'appliquer l'approche fondée sur la confiance du public à la prise de décisions en matière de gouvernance durable du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone.</p> <p>b) Un rapport a été publié pour examen par la CMDD et le Comité de respect des obligations.</p>	UC	TBC	Centre MEPIELAN/Université de Panteion, Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), CMDD, Comité de	<p><b>CDP 15</b></p> <p><b>Décision IG.17/5</b> - Document sur la gouvernance</p> <p><b>CDP 18</b></p> <p><b>Décision IG.21/1</b> - relative au Comité de respect des obligations y compris le renouvellement de</p>	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	40,000 €	

				respect des obligations, Partenaires du PAM	membres, la modification du Règlement intérieur et le Programme de travail du Comité de respect des obligations <b>CDP 19</b> <b>Décision IG.22/17</b> - Réforme de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et documents constitutifs mis à jour de la CMDD							
5.2.7. Organiser les réunions des Correspondants du PAS BIO  (Expertise interne, réunions régionales)	a) Deux rapports de réunion des Correspondants nationaux PAS BIO (une réunion présentielle en 2022 ; une réunion virtuelle en 2023)	CAR/ASP	Toutes les Composantes du PAM	PC (Points focaux de l'ASP/DB, Correspondants du PAS BIO)	<b>CDP 15</b> <b>Décision IG.17/5</b> - Document sur la gouvernance <b>CDP 16</b> <b>Décision IG.19/5</b> - Mandats des composantes du PAM <b>CDP 21</b> <b>Décision IG.24/7</b> - Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO, la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; Classification des types d'habitats marins benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée <b>CDP 21</b> <b>Décision IG.24/2</b> - Gouvernance	14.2; 14.5; 17.14	25,000 €	0 €	25,000 €			
5.2.8. Mettre en place et renforcer les cadres de coordination interministérielle au niveau national  (Expertise interne, missions dans les pays, assistance au niveau national)	a) Des comités directeurs de l'IMAP ont été mis en place et rendus opérationnels sur le territoire de plusieurs Parties contractantes.	UC	Toutes les Composantes du PAM	Parties contractantes participantes et leurs autorités et institutions compétentes	<b>CDP 19</b> <b>Décision IG.22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21</b> <b>Décision IG.24/5</b> Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	b) CIM pour la GIZC établies et fonctionnelles dans quatre PC (BH, Egypte, Liban et Tunisie).	CAR/PAP	UC	PC, GWP Med, IHP-UNESCO		Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €	40,000 €	0 €	MedProgramme
<b>Résultat 5.3. La cohérence et la complémentarité des mesures est garantie dans le cadre des travaux pertinents menés aux niveaux mondial, régional et national et des instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone</b>							<b>3,000 €</b>	<b>7,000 €</b>	<b>10,000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>80,000 €</b>	

<p>5.3.1. Renforcer davantage et pérenniser le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)</p> <p>(Expertise interne, consultance, ateliers, événements parallèles, publication)</p>	<p>a) Processus d'examen par les pairs étendu à 2 ou 3 Parties contractantes supplémentaires</p> <p>b) Méthodologie SIMPEER mise à jour, sur la base des enseignements tirés des exercices précédents, en coopération avec les organisations et processus internationaux pertinents (OCDE, UNECE, HLPF); publication et organisation d'événements parallèles.</p>	Plan Bleu	UC	<p>UNDESA - HPLF, OCDE, UNECA, UNECE, UNESCWA, EPLO, Membres de la CMDD et partenaires du PAM</p>	<p><b>CDP 21 Décision IG.24/3</b> - Mise en œuvre, suivi et évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée</p>	<p>Transversale notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17</p>	0 €	0 €	0 €	0 €	70,000 €	
<p>5.3.2. Maximiser les synergies avec l'agenda mondial Post 2020 pour la mise en œuvre de PAS BIO</p> <p>(Expertise interne, sessions de travail avec les institutions partenaires, réunions régionales et conférences de bailleurs)</p>	<p>a) Des échanges de travail efficaces avec les institutions mondiales pertinentes pour la mise en œuvre des actions du PASBIO post 2020 relatives à leurs prérogatives sont assurées.</p> <p>b) Rapports des sessions de travail célébrées avec chaque institution concernée ; liste des actions coordonnées bilatéralement convenues avec des échéanciers indicatifs.</p>	CAR/ASP	UC, CAR/PAP, REMPEC, Plan Bleu	<p>PC concernées, SCDB, FAO CGPM, CCNUCC, UICN, OMI, ONU-Océans, COI de l'UNESCO, IPBES</p>	<p><b>Possible Décision de la CdP 22 sur le PAS BIO Post 2020</b></p>	14.2; 14.5; 17.14	3,000 €	7,000 €	10,000 €	10,000 €		
<p>5.3.3. Renforcer la coopération en matière d'établissement de rapports conjoints dans le cadre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles</p> <p>(Expertise interne, formations nationales, jumelages)</p>	<p>a) Des mécanismes visant à promouvoir l'entraide avec d'autres instruments internationaux pertinents dans le domaine de l'établissement de rapports ont été mis au point.</p> <p>b) Une aide à l'établissement de rapports est fournie au niveau national (par exemple, modules d'établissement de rapports en ligne, approche de jumelage).</p>	UC	CARs, MED POL	<p>Accords multilatéraux relatifs à l'environnement</p>	<p><b>Décision IG.17/5 de la CDP 15</b> - Document sur la gouvernance <b>Décision IG.23/1 de la CdP 20</b> - Modèle de rapport révisé pour l'application de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles</p>	<p>Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14</p>	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
<p><b>Résultat 5.4. Les partenariats et la coopération multipartite, y compris avec le secteur privé et l'interface science-politique, ont été renforcés.</b></p>							88,000 €	28,000 €	116,000 €	68,970 €	25,000 €	
<p>5.4.1. Promouvoir le dialogue et une participation accrue des organisations et partenaires aux niveaux mondial et régional</p> <p>(Expertise interne, partenariats, coopération bilatérale, mobilisation du secteur privé)</p>	<p>a) Le rôle de chef de file du PAM dans les domaines existants et nouveaux a été défini et renforcé.</p> <p>b) De nouveaux domaines de coopération ont été recensés et ajoutés aux programmes de coopération bilatérale existants : Focus CGPM, Union pour la Méditerranée (UpM), organisations liées à la biodiversité, déchets marins.</p> <p>c) Coopération lancée avec de nouvelles institutions partenaires, y compris le secteur privé.</p>	UC	CARs, MED POL	<p>Organisations internationales et régionales, secteur privé/donateurs, PNUE, Accords multilatéraux relatifs à l'environnement, Parties contractantes</p>	<p><b>CDP 16 Décision IG.19/6</b> - Coopération et partenariat PAM/société civile</p>	17.17	0 €	0 €	0 €	3,000 €	0 €	ML Med II (3,400 USD)
<p>5.4.2. Renforcer la participation et la contribution de la société civile et du secteur privé aux travaux du système MAP/Convention de Barcelone</p> <p>(Expertise interne, soutien à la participation aux réunions du MAP, tables rondes)</p>	<p>a) La politique du PAM en matière de partenariats a été actualisée et notamment assortie d'un mécanisme ou d'une stratégie sur la participation des organisations de la société civile.</p> <p>b) Le PAM a attiré de nouveaux partenaires et renouvelé ses partenaires actuels ; Mobilisation accrue des partenaires du PAM dans l'élaboration et la mise en œuvre des</p>	UC	CARs, MED POL	<p>Partenaires du PAM, ONG, Parties contractantes</p>	<p><b>CDP 16 Décision IG.19/6</b> - Coopération et partenariat PAM/société civile</p>	17.17	18,000 €	5,000 €	23,000 €	0 €	0 €	

	politiques.											
	c) Tenue de tables rondes annuelles (en parallèle avec d'autres réunions).											
	d) Un plan d'action global a été mis en œuvre, y compris la stratégie de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre effective et durable du Plan d'action offshore pour la Méditerranée (2016-2024)	UC, REMPEC										
5.4.3. Renforcer les réseaux d'interface science-politique et améliorer le partenariat avec les institutions scientifiques pour soutenir le système du PAM Convention de Barcelone  (Expertise interne, consultation, action(s) pilote, événements / ateliers thématiques nationaux)	a) Révision de la structure institutionnelle du MedECC, y compris les termes de référence du comité de pilotage ; accord sur la gouvernance, y compris le Plan Bleu fonctionnant en tant que Secrétariat du MedECC	Plan Bleu	UC	MedECC, UpM	<b>CDP 18 Décision IG.21/3</b> relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles <b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 20 Décision IG.23/6</b> - Rapport 2017 sur la qualité de la Méditerranée <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation	17.17			0 €	37,000 €		EcAp Med III (45,500 USD)
	b) Réseaux/hubs thématiques nationaux d'interface science-politique IMAP établis dans deux pays.	Plan Bleu, UC	Toutes les Composantes du PAM, Groupe de travail d'IMAP				15,000 €	15,000 €	25,000 €	15,000 de l'EcapMed III		
	b) Un accord de partenariat a été signé avec des institutions scientifiques en vue d'appuyer l'évaluation intégrée du bon état écologique. c) Une plateforme de l'interface science-politique a été créée pour soutenir la mise en œuvre de l'IMAP aux niveaux national et régional.	UC	Toutes les Composantes du PAM, Groupe de travail d'IMAP	Institutions scientifiques ; UNESCO ; COI ; CNR								
	e) Le Plan de travail conjoint AEE-PNUE/PAM pour 2022-2027 a été mis en œuvre (principaux domaines de coopération : construire une base de connaissances renforcée ; répondre aux priorités politiques ; soutenir la transformation numérique ; assurer la coordination de la mise en réseau, de la communication et de l'interaction avec les parties prenantes).		CAR/INFO, MED POL, Plan Bleu, CAR/PAP	EEA, Réseau européen d'information et d'observation de l'environnement (EIONET), ETC, H2020, DG NEAR					0 €			
5.4.4. Promouvoir le titre de Partenaire du Plan d'action régional pour la conservation des espèces menacées et des habitats marins clés "Partenaires des Plans d'action régionaux"  (Expertise interne, conseils)	a) Élaboration des conditions et des critères d'attribution des titres de Partenaires des Plans d'action régionaux. b) Suivi du processus du Forum des AMP méditerranéennes et de la feuille de route du Forum des AMP méditerranéennes post-2020.	CAR/ASP	UC, les CAR concernés	Partenaires du RAP, MedPAN, Partenaires du CAR/ASP	<b>CDP 16 Décision IG.19/6</b> - Coopération et partenariat PAM/société civile	14.2; 14.5; 17.17	5,000 €	5,000 €	10,000 €			

5.4.5. Mettre en œuvre les actions ciblées de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031)  (Expertise interne, conseils, assistance nationale, réunions régionales).	a) Élaboration et mise en œuvre de – au maximum - six (6) Plans d'action nationaux pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne (2022-2031) en tenant compte de la pollution, de la biodiversité et des ENI, ainsi que des aspects liés au changement climatique.	REMPEC	UC	OMI, AESM, UpM, Initiative Ouest-Med	<b>Décision éventuelle de la CdP 22 sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son Plan d'Action</b>	ODD 3, 4, 5, 7, 9, 12, 13, 14, 17, notamment 12.4; 14.1	50,000 €	18,000 €	68,000 €	28,970 €	0 €	EUR 28,970 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	b) Réalisation d'un examen biennal de la Stratégie méditerranéenne pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031). c) Réunion thématique des correspondants du REMPEC tenue à cette fin au cours de la première année de l'exercice biennal. d) Élaboration de recommandations sur la voie à suivre.		UC	OMI, AESM, UpM, Initiative Ouest-Med								
<b>Résultat 5.5. Des approches coordonnées sont appliquées pour renforcer la capacité des institutions publiques à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles</b>							<b>37,000 €</b>	<b>27,000 €</b>	<b>64,000 €</b>	<b>50,000 €</b>	<b>62,000 €</b>	
5.5.1. Renforcer les cadres de gouvernance nationaux relatifs à l'application de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles  (Expertise interne, partenariats)	a) Des formations de courte durée liées à l'application et au respect de la Convention et ses Protocoles ont été conçus et mis en place dans des universités et autres institutions de formation.	UC	MED POL, CARs	Accords multilatéraux relatifs à l'environnement, PNUE, Institutions académiques, Portail d'information des Nations Unies sur les accords multilatéraux relatifs à l'environnement (InforMea)	<b>CDP 19 Décision IG.22/2</b> Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 <b>CDP 16 Décision IG.19/6</b> - Coopération et partenariat PAM/société civile	Toutes les cibles de l'ODD 14 ; cible 17.14	0 €	0 €	0 €		22,000 €	
5.5.2. Elaboration de propositions de financement pour appuyer les institutions des Parties à la mise en œuvre initiale du PASBIO post-2020  (Expertise interne, conseils, conférence, propositions de projets)	a) 4+ ans de concepts de projets et de propositions complètes aux plans régional/sous-régional pour les actions stratégiques prioritaires clés du PASBIO post-2020.	CAR/ASP	UC / Autres CAR selon la thématique	Bailleurs publics et privés, SCDB, FAO	<b>CDP 20 Décision IG.23/5</b> : Stratégie de mobilisation des ressources actualisée <b>CDP 20 Décision IG.23/9</b> Identification et conservation des sites d'intérêt écologique particulier en Méditerranée, y compris les Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne <b>CDP 21 Décision IG24/07</b> - Stratégies et plans d'action en vertu du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée, notamment le PAS BIO, la Stratégie sur le phoque moine et les Plans d'action concernant les tortues marines, les poissons cartilagineux et la végétation marine ; Classification des types d'habitats marins	14.2; 14.5; 17.14	20,000 €	20,000 €	40,000 €		40,000 €	b- Externe (fondation MAVVA) en cours de négociation
	b) Organisation d'une conférence sur le financement de la biodiversité en Méditerranée impliquant des bailleurs publics et privés et des décideurs politiques.											
	c) Fonds externes obtenus pour appuyer la mise en œuvre d'au moins 2 ou 3 priorités régionales clés du PASBIO post-2020.											

					benthiques de la région méditerranéenne et Liste de référence des types d'habitats marins et côtiers en Méditerranée							
5.5.3. Renforcer les capacités en matière de GIZC, de PEM et de CC  (Expertise interne, consultants, formations sous-régionales)	a) Matériel éducatif mis à jour pour les éditions anglaise et française de la formation virtuelle MedOpen	CAR/PAP		PC et leurs institutions académiques	CDP 20 Décision IG.23/7 - Mise en œuvre du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières : (...) Cadre conceptuel pour la planification de l'espace marin	Toutes les cibles de l'ODD 14; cible 17.14	17,000 €	7,000 €	24,000 €	50,000 €	0 €	MedProgramme
	b) Deux sessions de la formation avancée MedOpen organisées.											MedProgramme
	c) Trois ateliers sous régionaux présentiels organisés en soutien à la mise en œuvre du Protocole GIZC.											PC, IOC-UNESCO
<b>TOTAL</b>							<b>539,000 €</b>	<b>1,078,000 €</b>	<b>1,617,000 €</b>	<b>2,530,410 €</b>	<b>350,000 €</b>	

Programme SMT 5	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non-obtenus pour 2022-2023
UC	324,000 €	696,000 €	1,020,000 €	2,195,200 €	165,000 €
MED POL	0 €	50,000 €	50,000 €	0 €	0 €
REMPEC	70,000 €	88,000 €	158,000 €	28,970 €	0 €
Plan Bleu	35,000 €	45,000 €	80,000 €	62,000 €	95,000 €
CAR/ASP	88,000 €	97,000 €	185,000 €	6,000 €	90,000 €
CAR/PAP	17,000 €	47,000 €	64,000 €	200,000 €	0 €
CAR/INFO	5,000 €	40,000 €	45,000 €	38,240 €	0 €
CAR/CPD	0 €	15,000 €	15,000 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>539,000 €</b>	<b>1,078,000 €</b>	<b>1,617,000 €</b>	<b>2,530,410 €</b>	<b>350,000 €</b>

Résultats	539,000 €	1,078,000 €	1,617,000 €	2,530,410 €	350,000 €
Produits	539,000 €	1,078,000 €	1,617,000 €	2,530,410 €	350,000 €

Programme SMT 6 : Vers une surveillance, une analyse, une connaissance et une vision de la mer et du littoral méditerranéens pour une prise de décision informée (Programme catalyseur)												
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD <sup>1</sup>	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
<b>Résultat 6.1. Des activités de prospective inclusives et participatives sont entreprises aux niveaux régional, national et local et accompagnées du renforcement des capacités connexes.</b>							<b>55,000 €</b>	<b>35,000 €</b>	<b>90,000 €</b>	<b>737,000 €</b>	<b>20,000 €</b>	
6.1.1. Soutenir la transition vers un Futur durable et inclusif en région méditerranéenne pour 2050 et mieux reconstruire en utilisant la prospective stratégique participative (Expertise interne, consultance, publication, boîte à outils, soutien technique national, pilote(s))	a) Modules MED 2050 sur les scénarios et chemins de transition : finalisation, publication et diffusion auprès des parties contractantes des messages clé et de leur prise en compte dans la SMDD	Plan Bleu	UC, toutes les Composantes du PAM	AEE ; UICN ; WWF ; Université d'Aix-Marseille, Bari et Naples ; Université Polytechnique Mohamed VI, Ecole Polytechnique d'Architecture et d'Urbanisme d'Alger, MedECC.	<b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation	Transversal notamment ODD 2, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17	55,000 €	35,000 €	90,000 €	40,000 €	20,000 €	Région Sud, AFD, Fondation de France
	b) Élaboration d'une boîte à outils MED 2050, incluant les bonnes pratiques, en soutien à la prise de décision ; diffusion de MED 2050 aux niveaux national/infranational/des bassins versants : pilote(s) ; en relation avec les ISP nationaux/locaux		UC	Région Sud, MTES, ABH Moulouya (Morocco)								
	c) Création de partenariats par le biais d'un réseau d'instituts de prospective méditerranéens sur la base de MED 2050, et travaux de suivi		UC									
	d) Soutenir une Partie contractante pour l'évaluation des politiques nationales vis-à-vis des futurs possibles (future-proofing) (2023)		UC	1 Partie contractante à titre volontaire								
6.1.2. Préparer l'analyse diagnostique transfrontalière pour la mer Méditerranée (Expertise interne, conseil)	a) La méthodologie de l'analyse diagnostique transfrontalière a été élaborée ; les problèmes transfrontaliers prioritaires ont été cernés en Méditerranée ; les caractéristiques socio-économiques ont été évaluées.	UC, MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP (y compris CAR/ASP, Plan Bleu, CAR/INFO)	Laboratoires/autorités nationales compétentes de l'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organismes techniques chargés de l'application de la DCSMM de l'UE ;	<b>CdP 10 : UNEP(OCA)/MED I G.11/10</b> Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre	14.a			0 €	697,000 €	Sous-projet du MedProgramme 1.1 (850,000 USD)	
<b>Résultat 6.2. L'IMAP, les travaux de prospective et d'autres exercices et outils d'évaluation sont approfondis en se fondant sur des données scientifiques afin de renforcer l'interface science-politique et le processus de prise de décisions.</b>							<b>173,000 €</b>	<b>175,000 €</b>	<b>348,000 €</b>	<b>1,636,679 €</b>	<b>60,000 €</b>	

<p>6.2.1. Renforcer la mise en œuvre des programmes nationaux de suivi fondés sur l'IMAP pour tous les groupes et fournir des données de qualité assurée.</p> <p>(Expertise interne, conseils, Groupe de réflexion de l'IMAP, assistance et formations nationales)</p>	<p>a) Appui technique et financier fourni au cluster cote et hydrographie d'IMAP pour au moins 7 pays, en relation avec l'IC 16, y compris la qualité des données et la soumission de rapports au travers le système d'information IMAP.</p> <p>b) Feuilles nationales d'évaluation développées pour des indicateurs sélectionnés.</p> <p>c) Méthodologie développée et évaluation initiale réalisée pour l'IC 15</p>	CAR/PAP	UC, Groupe de travail de l'IMAP	<p>Laboratoires/autorités nationales compétents pour l'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; Organes techniques de la DCSMM de l'UE</p>	<p><b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p> <p><b>CDP 17 Décision IG.20/4 -</b> Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM: objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique <b>CDP 18 Décision IG.21/3</b> relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles</p> <p><b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p> <p><b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation</p>	14.1; 14.a	30,000 €	0 €	30,000 €	48,000 €	0 €	ECAP MED III (58,000 USD)
	<p>d). Soutien technique et financier fourni dans au moins 7 pays pour soutenir le composant de l'IMAP sur la pollution et les déchets marins afin d'assurer la fourniture de données de qualité garantie, ainsi que leur rapport en utilisant le système d'information de l'IMAP</p>	MED POL					30,000 €	20,000 €	50,000 €	374,130 €	0 €	EUR 114,130 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	<p>e) Un appui technique et financier est fourni pour la mise en œuvre de programmes conjoints spécifiques de surveillance de la biodiversité et de la pollution dans les AMP et dans les zones à forte pression, y compris la fourniture de données de qualité, ainsi que pour l'établissement de rapports nationaux à l'aide du système d'information IMAP. Fiches d'évaluation nationales élaborées pour des indicateurs sélectionnés.</p>	CAR/ASP					5,000 €	5,000 €	10,000 €	437,240 €	30,000 €	EUR 34,240 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	<p>f) Mise en œuvre d'un programme conjoint de suivi et d'évaluation des espèces non indigènes (ENI) à l'échelle nationale et sous-régionale et communication des résultats par le biais du système d'information de l'IMAP ; appui à l'évaluation de base des ENI aux plans national, sous-régional et régional ; élaboration de fiches d'évaluation nationales pour les indicateurs sélectionnés.</p>						ECAP MED III, IMAP-MPA, ML MED II (317,000 USD)					
<p>6.2.2. Améliorer la composante d'évaluation de l'IMAP, y compris une éventuelle évaluation intégrée de tous les groupes de l'IMAP : Axer sur les critères et seuils d'évaluation (IC 1, 2, 6, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23, ICC 25)</p> <p>(Expertise interne, conseils, Groupe de réflexion de l'IMAP, CORMON)</p>	<p>a) Critères d'évaluation définis et discutés par les CORMON sur la biodiversité pour un certain nombre d'Indicateurs communs, y compris les habitats pélagiques.</p> <p>b) Échelles d'évaluation définies pour un certain nombre d'Indicateurs communs, y compris les habitats pélagiques.</p> <p>c) Évaluations sous-régionales de référence effectuées pour les ENI.</p>	CAR/ASP	Groupe de travail de l'IMAP, Plan Bleu, CAR/INFO	<p>Laboratoires/autori-tés nationales compétents en matière d'IMAP ; institutions scientifiques nationales et internationales pertinentes ; organes techniques de la DCSMM de l'UE ;</p>	<p><b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin et côtier de la Méditerranée</p> <p><b>CDP 17 Décision IG.20/4</b> Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche</p>	14.1; 14.a	5,000 €	5,000 €	10,000 €	112,410 €		EUR 11,410 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	<p>d) Critères d'évaluation pour l'IC 16 définis et soumis à CORMON Côte et Hydrographie.</p> <p>e) Échelles d'évaluation définies pour un certain nombre d'indicateurs communs.</p> <p>f) Méthodologie et évaluation sous-régionale de base pour l'IC 16 et l'ICC 25.</p>	CAR/PAP					CAR/INFO	ONEDD, EEAA, IOLR, CNRS, EGA, MMEMWE, APAL, FEM	14.2; 14.a	0 €	57,000 €	ECAP MED III



	<p>g) Mise à jour/nouvelle échelle de surveillance et d'évaluation proposée pour les indicateurs communs obligatoires, le cas échéant (Objectifs écologiques 5, 9, 10).</p> <p>h) Préparation d'un atlas de système d'information géographique (SIG) pour les échelles de surveillance et les échelles d'évaluation, à intégrer dans le système d'information IMAP.</p> <p>i) La méthodologie IMAP sur les évaluations intégrées a été ajustée et développée.</p> <p>j) Les propositions de mise à niveau de l'IMAP ont été discutées lors de la réunion du Groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) sur la pollution et les déchets et lors de la réunion du Groupe de coordination de l'approche écosystémique (EcAp CG).</p> <p>k) Poursuite de l'élaboration de critères et de seuils d'évaluation pour les indicateurs communs IMAP 13, 14, 17, 18, 22 et 23, si possible également au niveau sous-régional, en fonction des données disponibles</p>	MED POL			<p>écosystémique <b>CDP 18 Décision IG.21/3</b> relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles <b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation</p>		50,000 €	50,000 €	100,000 €	38,000 €	30,000 €	ECAP MED III (47,000 USD)
	<p>l) Une proposition relative à la mise en place d'échelles d'évaluation intégrées a été élaborée le cas échéant dans les différents groupes.</p>	UC	Groupe de travail de l'IMAP	DCSMM de l'UE, AEE, OSPAR, Programme pour les mers régionales du PNUE		14.2; 14.a	0 €	0 €	0 €	57,060 €		EUR 57,060 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
<p>6.2.3. Poursuivre le développement des indicateurs communs de l'IMAP  (Expertise interne, consultance, groupe de travail sur l'IMAP, CORMON)</p>	<p>a) Les propositions d'indicateurs communs ont été évaluées en vue de leur inclusion éventuelle en tant qu'indicateurs communs obligatoires.</p>	UC	Groupe de travail de l'IMAP		<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation</p>	14.1; 14.2; 14.a	0 €	0 €	0 €	65,650 €		<p>EUR 45,650 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie  Sous-projet du MedProgramme2.1</p>
<p>b) Une stratégie de surveillance offshore a été élaborée pour l'IMAP et des indicateurs offshore ont été mis au point.</p>	UC	Groupe de travail de l'IMAP, REMPEC										
<p>c) Des indicateurs communs ont été élaborés pour les objectifs écologiques 4 et 6.</p>	UC/ CAR/ASP	Groupe de travail de l'IMAP	CGPM									
<p>d) Des fiches d'information actualisées sur les orientations relatives à l'IMAP ont été élaborées pour un certain nombre d'indicateurs communs, y compris les indicateurs 13, 14, 17, 18, 20, 21, 22 et 23.</p>	UC	Groupe de travail de l'IMAP										
<p>e) La méthodologie actualisée relative à l'indicateur commun 25 a été mise à l'essai dans sept pays ayant accès au FEM (Albanie, Algérie, Égypte, Liban, Libye, Maroc, Tunisie)</p>	UC, CAR/PAP	Groupe de travail de l'IMAP	AEE									
<p>6.2.4. Remettre le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée  (Expertise interne, évaluations thématiques, consultations avec les partenaires, cartes SIG,</p>	<p>a) Évaluations thématiques pour les objectifs écologiques 1, 2, 3, 4 et 6 contribuant au MED QSR 2023 tout en progressant vers une intégration avec d'autres Objectifs écologiques, le cas échéant, réunion du CORMON.</p>	CAR/ASP, CORMON Biodiversité	UC, CAR/ASP, CAR/PAP Groupe de travail de l'IMAP	PNUE/GRID, UNIGE, AEE, ACCOBAMS, Région MED, CIEM, CCR, etc.	<p><b>CDP 15 Décision IG 17/6:</b> Application de l'approche écosystémique à la gestion des activités humaines pouvant affecter l'environnement marin</p>	14.1; 14.a	10,000 €	10,000 €	20,000 €	114,830 €		<p>EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie  ECAP MED III (51,000 USD),ABIOMED</p>

groupe de travail IMAP, CORMON)	b) Évaluations thématiques pour les objectifs écologiques 5, 9 et 10 contribuant au bilan de santé MED 2023 tout en progressant vers l'intégration entre ces trois objectifs écologiques et, le cas échéant, avec les autres objectifs 1, 7 et 8 du cluster biodiversité, côtes et hydrographie de l'IMAP, selon les besoins et la faisabilité ; réunion CORMON tenue annuellement.	MED POL, CORMON Pollution et déchets marins			et côtier de la Méditerranée <b>CDP 17 Décision IG.20/4</b> Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique <b>CDP 18 Décision IG.21/3</b> relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles <b>CDP 19 Décision IG.22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation		25,000 €	25,000 €	50,000 €	186,830 €	0 €	EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie  EcAp MED III, IMAP MPA, ML MED II (200,000 USD)
	c) Évaluations thématiques pour les objectifs écologiques 5, 9 et 10 contribuant au QSR MED 2023 tout en progressant vers l'intégration entre ces 3 OE et, le cas échéant, avec les autres objectifs écologiques 1, 7 et 8 du cluster biodiversité, côte et hydrographie de l'IMAP, selon les besoins et la faisabilité ; réunion CORMON tenue annuellement.	CAR/PAP, CORMON Côte et Hydrographie					0 €	20,000 €	20,000 €	52,830 €		EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie  EcAp MED III (36,000 USD)
	d) Le rapport intégré QSR MED 2023 et une série de recommandations ont été élaborés dans le cadre d'un processus inclusif comprenant une collaboration avec les milieux scientifiques et les principaux partenaires ; ces derniers ont été consultés annuellement et les rapports finaux ont été soumis à la réunion du Groupe de coordination de l'EcAp, à la réunion des Points focaux du PAM et à la CdP 23.	UC, CORMONs intégrés					0 €	0 €	0 €	22,830 €		EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	e) Élaboration et analyse des données spatiales relatives aux données de surveillance agrégées par les composants du PAM pour les besoins du MED QSR 2023.	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM	PNUE-GRID, UNIGE								e)-f): EUR 42,400 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie
	f) Diffusion des produits MED QSR 2023 sur le suivi et l'évaluation élaborés par les composants du PAM grâce à la production de cartes web-Story intégrées à des cartes web-SIG, de diagrammes graphiques pour l'analyse des données (diagrammes circulaires et histogrammes), de contenus multimédias, afin d'améliorer la concrétisation des réalisations de Barcelone Réalisations de la Convention.		UC	PNUE-GRID, UNIGE		Toutes les cibles de l'ODD 14	0 €	20,000 €	20,000 €	42,400 €	0 €	f) Commission européenne - ABIOMMED
6.2.5. Renforcer l'utilisation de l'analyse socio-économique et des outils liés dans le système PNUE/PAM  (Expertise interne, consultance, assistance technique nationale)	a) Cadre élaboré pour garantir une utilisation efficace, stratégique et rationalisée de l'analyse socio-économique et des outils connexes du PNUE/PAM (2022-2027)		UC et tous les CARs	OECD, WG POMESA								
	b) Soutien aux Parties contractantes dans la réalisation d'une évaluation socio-économique des mesures visant à atteindre le BEE	Plan Bleu	CAR/ASP	Consortium ABIOMMED dirigé par HCMR, Commission Européenne			3,000 €	15,000 €	18,000 €	12,469 €	0 €	

6.2.6. Effectuer un suivi du tableau de bord de la SMDD et des indicateurs de CPD  (Expertise interne, conseil)	a) Tableau de bord de la SMDD mis à jour.	Plan Bleu	UC	FAO, CGPM, UICN, OCDE, UNESCO, UNICEF, PNUE-GRID	<b>CDP 20 Décision IG.23/4</b> Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée	Transversale	10,000 €	5,000 €	15,000 €	15,000 €	0 €		
	b) Mise à jour de la base de données des indicateurs de CPD en coordination avec l'observatoire du Plan Bleu.	CAR/CPD	Plan Bleu				5,000 €	0 €	5,000 €	0 €	0 €		
6.2.7. Analyser les impacts de la COVID-19 en utilisant l'approche « Une seule santé » sur l'environnement et le développement en Méditerranée	a) Publication (2023), utilisant les statistiques internationales disponibles couvrant au moins l'année 2020	Plan Bleu	UC		Protocole tellurique, SMDD, PAS MED	14.a	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
<b>Résultat 6.3. La mise en œuvre de l'IMAP et les outils de suivi de l'environnement et du développement fournissent des données actualisées et de qualité à l'appui des processus décisionnels des Parties contractantes et de l'évaluation du BEE.</b>								<b>173,000 €</b>	<b>192,000 €</b>	<b>365,000 €</b>	<b>344,190 €</b>	<b>345,000 €</b>	
6.3.1. Renforcer les capacités nationales à mettre en œuvre des pratiques harmonisées et normalisées de surveillance et d'évaluation de la pollution et des déchets marins, conformément à l'IMAP.  (Expertise interne, consultation, enquête de terrain, laboratoires nationaux, formation, groupe de travail IMAP)	a) Soutien aux laboratoires nationaux MED POL/IMAP pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de laboratoire pour la surveillance des contaminants dans les biotes et les sédiments, ainsi que pour les biomarqueurs, si possible, par l'organisation d'essais d'aptitude (EA) et de cours de formation connexes.	MED POL	UC, Groupe de travail de l'IMAP		Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ; autorités nationales compétentes en matière d'IMAP ; institutions scientifiques ; organismes de la directive-cadre stratégie pour le milieu marin de l'Union Européenne.	14.a	80,000 €	80,000 €	160,000 €	0 €	0 €		
	b) Proposition préparée pour les essais d'aptitude inter-calibration et les cours de formation pour l'eutrophisation (nutriments et chlorophylle a) dans l'eau de mer.												
6.3.2. Assurer la maintenance de la plateforme InfoMap et son évolution vers une intégration complète des bases de données disponibles et une consultation intégrée des données  (Expertise interne, consultation, services contractuels)	a) Mise à niveau de l'infrastructure technologique d'InfoMap et des modules du système InfoMap et étude de faisabilité sur la migration vers une infrastructure en cloud qui héberge et fournit des services et des applications en accord avec la transformation et l'optimisation numériques.	CAR/INFO	Toutes les Composantes du PAM	N/A		Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	6,000 €	7,000 €	13,000 €	28,530 €	0 €	EUR 28,530 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie	
	b) Identification des vulnérabilités et configuration des systèmes afin d'améliorer les fonctionnalités de sécurité existantes dans le but de prévenir les cyber-attaques.												
	c) Bases de données et produits des composantes du PAM intégrés et/ou interopérables avec la plateforme InfoMAP.												
6.3.3. Assurer le fonctionnement efficace du système de rapport en ligne du BCERS	a) Maintenance, mise à niveau et actualisation du Système de rapport.	CAR/INFO	UC	N/A	<b>Décision IG.23/1 de la CdP 20</b> - Modèle de rapport révisé pour l'application de la	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5,	6,000 €	7,000 €	13,000 €	0 €	15,000 €		



	<p>c) Le contrôle de la qualité des formats de données et de la cohérence des données a été amélioré et développé pour IMAP Cis (tout le reste : une partie avec le soutien du projet EcAp MED III).</p> <p>d) Assistance dédiée et formations de soutien aux Parties contractantes pour organiser, télécharger, valider et publier les données de suivi en 2022 et 2023. Créer et partager des tutoriels sur le site de l'IMAP pour aider les CP dans les processus de travail.</p> <p>e) Coordination et collaboration avec les Organisations régionales concernées (c'est-à-dire Accobams, CGPM, etc.), afin de faciliter le dialogue entre l'IMAP et leurs info-systèmes et bases de données, le cas échéant.</p>		<p>MED POL, CAR/ASP, CAR/PAP</p> <p>MED POL, CAR/ASP, CAR/PAP</p> <p>UC</p> <p>ACCOBAMS, CGPM, etc.</p>		<b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b>								
<p>6.3.7. Assurer la mise en œuvre complète de l'infrastructure de données spatiales InfoMAP pour les données géographiques et les cartes (InfoMAPNode)</p> <p>(Expertise interne, assistance technique nationale et formations, plateformes)</p>	<p>a) Maintenance, mise à niveau et actualisation de InfoMAPNode. Reconnaissance, collecte et implémentation dans l'InfoMAPNode des couches d'informations disponibles fournies. Interopérabilité avec les Parties contractantes renforcement des systèmes d'information.</p> <p>b) Assistance dédiée et formations de soutien aux PC pour organiser, télécharger et consulter les données spatiales. Garantie de la création de profils d'utilisateurs et de groupes pour InfoMAPNode.</p> <p>c) Développement et mise en œuvre d'un GéoVisualiseur pour la visualisation de données géo-référencées.</p> <p>d) Couches de base et thématiques collectées, développées et visualisées.</p> <p>e) Données spatiales et métadonnées des Organisations régionales intégrées dans la plateforme InfoMapNode.</p>	CAR/INFO			<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation <b>CDP 21 Décision IG.24/2 -</b> Gouvernance</p> <p><b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b></p>	<p>Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15</p>	6,000 €	7,000 €	13,000 €	68,480 €	0 €	EUR 68,480 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie	
<p>6.3.8. Améliorer l'utilisation des outils INFO/RAC Cloud pour le dépôt de documents et la plateforme de collaboration</p> <p>(Expertise interne, consultance, réunions de groupes de travail)</p>	<p>a) Système mis à jour et maintenus.</p> <p>b) Création et maintenance de groupes de travail en ligne.</p>	CAR/INFO			<p><b>CDP 21 Décision IG.24/2 -</b> Gouvernance</p> <p><b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b></p>	<p>Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15</p>	0 €	0 €	0 €	0 €	10,000 €		
<p>6.3.9. S'assurer de la visualisation des données intégrées à travers un</p>	<p>a) Tableau de bord d'analyse des données entièrement mis en œuvre.</p>	CAR/INFO			<b>CDP 21 Décision IG.24/2 -</b> Gouvernance	<p>Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais</p>	10,000 €	10,000 €	20,000 €	0 €	20,000 €		

tableau de bord personnalisé (à intégrer dans le centre de données)  (Expertise interne, consultance)	b) Elaboration de produits de données pré-compilés comme agrégation et intégration de données pour différentes cibles.		Composantes du PAM		<b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b>	aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15						
6.3.10. Entreprendre l'analyse des données Copernicus/intégration de Copernicus Service pour soutenir la collecte et l'ingestion des indicateurs et des données  (Expertise interne, consultance)	a) Analyse des produits de Copernicus Services afin de promouvoir leur pleine exploitation pour la collecte de données IMAP.  b) Utilisation des produits de Copernicus Services et intégration dans les programmes nationaux des Parties contractantes de l'IMAP.	CAR/INFO	Composantes du PAM		<b>CDP 19 Décision IG.22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation <b>CDP 21 Décision IG.24/2 -</b> Gouvernance  <b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b>	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	0 €	0 €	0 €		30,000 €	
6.3.11. Vers le développement d'une plateforme d'adaptation au changement climatique  (Expertise interne, consultation, réunion régionale)	a) État des lieux et étude de faisabilité sur le développement éventuel d'un point d'accès global à l'adaptation au changement climatique, dont les meilleures pratiques, les études de cas, les enseignements tirés, des modèles ou des outils pour la région de la mer Méditerranée  b) Mise en œuvre d'une plate-forme prototype sur le changement climatique axée sur un système de « courtage des connaissances » donnant accès à des informations scientifiques sélectionnées et hautement pertinentes dans la région de la mer Méditerranée	CAR/INFO	UC, Plan Bleu, CAR/PAP	MedECC	<b>CDP 19 Décision IG.22/6</b> Cadre Régional pour l'Adaptation au Changement Climatique pour les Aires Côtières et Marines Méditerranéennes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation	Transversale à toutes les cibles de l'ODD 14 notamment 14.a mais aussi ODD 5, 6,8,9,12,13,15	0 €	0 €	0 €		40,000 €	
6.3.12. Élaborer des Protocoles et des directives de surveillance  (Expertise interne, conseil)	a) Orientations/Protocoles de surveillance préparés pour l'IC 23 de l'IMAP (macro déchets reposant sur les fonds marins, macro déchets sur la plage, ainsi que pour les macro déchets flottants, les micro déchets sur la plage et les micro déchets sur les fonds marins), ainsi que pour l'IC 23 de l'IMAP (macro déchets sur les fonds marins, macro déchets sur la plage et micro déchets sur les fonds marins)  Indicateur candidat 24, si possible en raison de la disponibilité de données scientifiques pertinentes.	MED POL			<b>CDP 17 Décision IG.20/4</b> Mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique du PAM : objectifs écologiques et opérationnels pour la Méditerranée, indicateurs et calendrier de mise en œuvre de la feuille de route pour l'approche écosystémique <b>CDP 18 Décision</b>	14.a	0 €	0 €	0 €	38,000 €		ML MED II (47,000 USD)

					IG.21/3 relative à l'approche écosystémique comportant l'adoption des définitions du "bon état écologique" (BEE) et des cibles <b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation <b>CDP 18 Décision IG.21/7</b> Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée dans le cadre de l'article 15 du Protocole "tellurique"							
	b) Des lignes directrices pour la surveillance des microplastiques provenant des eaux usées et des apports fluviaux de déchets marins sont préparées.		CAR/CPD									
6.3.13 Etendre et améliorer les capacités de surveillance et de prévision du milieu marin en intégrant des réseaux de systèmes d'observation et de prévision (observatoires océanographiques) dans toute la Méditerranée  (Expertise interne, conseil, formations et réunions de travail)	a) Besoins prioritaires et actions convenus pour renforcer la surveillance fiable et rentable et l'évaluation du bon état écologique liés au cluster « pollution » de l'IMAP, y compris l'utilisation des meilleures connaissances et technologies disponibles au sein de l'interface science-politique, contribuant ainsi également au plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques.	MED POL	UC, CAR/ASP, CAR/PAP, Groupe de travail de l'IMAP	Institutions scientifiques ; UNESCO ; IOC ; CNR	CDP 19 Décision IG. 22/7 Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation	14.1; 14.a	0 €	0 €	0 €	20,000 €		
	b) Application éventuelle de techniques et d'outils de modélisation et de prévision explorés, selon leur disponibilité et leur pertinence.		Groupe de travail de l'IMAP			14.2; 14.a						
	c) Coordination, formation et réunions de travail organisées permettant l'interface des échanges des observatoires océanographiques entre les Parties des pays respectifs et le consortium du projet ILIAD de l'UE par le biais du système PNUE/PAM, afin d'appuyer une mise en œuvre améliorée de l'IMAP par l'accès aux données régulières/en temps réel des observatoires sur les paramètres de l'eau de mer, les ENI, les déchets, y compris les microplastiques, les déversements, etc.	CAR/ASP	UC, CAR/INFO, autres composantes selon le paramètre contrôlé	Consortium des Partenaires Euroméditerranéens du suivi du projet ODYSSEA (56 Partenaires)		14.2; 14.a					0 €	180,000 €
6.3.14. Entretenir les bases de données sur la biodiversité selon les besoins, mettre régulièrement à jour le contenu des bases de données et élaborer une stratégie opérationnelle de gestion des données sur la biodiversité marine	a) Les applications web SDF et répertoire ASP sont finalisées et opérationnelles et sont liées à la Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité (MBP).	CAR/ASP	UC, CAR/INFO, MED POL, CAR/CPD, CAR/PAP Plan Bleu, REMPEC	Partenaires des Plans d'action, Réseau MedPAN, MEDACES, ACCOBAMS, CGPM	CDP 19 Décision IG. 22/7 Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études	14.2 ;14.a	10,000 €	10,000 €	20,000 €			FFM
	b) Entretien et fonctionnement complet des applications web MAPAMED et MAMIAS au sein de la Plateforme méditerranéenne pour la biodiversité (MBP).											FFM

<p>conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM  (Expertise interne, plateforme de conseils)</p>	<p>c) Données disponibles en ligne sur la Plate-forme méditerranéenne pour la biodiversité MBP) et contribution au MED QSR 2023.  d) Stratégie opérationnelle pour la gestion des données au sein du CAR/ASP, élaborée conformément à la politique de gestion des données du PNUE/PAM.</p>				<p>d'évaluation <b>CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance</b>  <b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b></p>							<p>FEM MedProgramme</p>
<p>6.3.15. Renforcer le cadre de suivi de la SMDD et un observatoire régional sur l'environnement et le développement  (Expertise interne, consultance, accord-cadre, accords de partenariat)</p>	<p>a) Signature d'un accord-cadre avec la division scientifique du PNUE et/ou le PNUE-GRID  b) Mise en place de l'observatoire du PAM de l'environnement et du développement, basé sur des outils et des technologies de pointe sur une plateforme de partage de données en libre accès  c) 4 accords avec des partenaires nationaux ou régionaux pour donner accès à leurs données via la plateforme partagée</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>UC, CAR/INFO, autres CAR</p>	<p>PNUE-GRID, UNIGE</p>	<p><b>CDP 20 Décision IG.23/4 Mise en œuvre</b> et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée  <b>CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance</b>  <b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b></p>	<p>Transversale</p>	<p>18,000 €</p>	<p>12,000 €</p>	<p>30,000 €</p>	<p>12,000 €</p>	<p>Ressources externes (activité soutenue en partie par le sous-projet enfant GEF 2.1 du MedProgramme à travers l'activité intitulée « développement d'un cadre conceptuel pour l'observation côtière ») (15 000 USD)</p>	
<p>6.3.16. Soutenir et renforcer les réseaux et les capacités d'observation nationaux et infranationaux existants  (Expertise interne, consultance, ateliers nationaux)</p>	<p>a) Renforcer les capacités au niveau national par le biais d'ateliers, conformément au travail effectué par l'IMAP à l'échelle nationale dans le cadre de l'approche écosystémique</p>	<p>Plan Bleu</p>	<p>CAR/INFO</p>	<p>AEE, agences régionales et nationales</p>	<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes <b>CDP 21 Décision IG.24/4</b> Études d'évaluation \ <b>CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance</b>  <b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b></p>	<p>Transversale</p>	<p>0 €</p>	<p>20,000 €</p>	<p>20,000 €</p>			
<p>6.3.17. Rationaliser la plate-forme de partage des données offshore et relatives au transport maritime et surveiller la plateforme grâce au système de gestion des données INFOMAP  (Expertise interne, conseils, IMAP TF, sensibilisation).</p>	<p>a) Raccordement de MEDGIS-MAR au système de gestion des données INFOMAP.</p>	<p>REMPEC</p>	<p>CAR/INFO, UC</p>		<p><b>CDP 19 Décision IG.22/3</b> Plan d'action offshore pour la Méditerranée dans le cadre du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</p>	<p>14.a; 9.5</p>			<p>0 €</p>			



	b) Examen des listes d'indicateurs ; préparation et examen par l'OFOG et le CORMON sur la pollution des fiches descriptives d'orientation. .				<p><b>CDP 19 Décision IG. 22/7</b> Programme de surveillance et d'évaluation intégrées de la mer et des côtes méditerranéennes et Critères d'évaluation connexes</p> <p><b>CDP 21 Décision IG.24/2 -</b> Gouvernance</p> <p><b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données</b></p>							
<b>TOTAL</b>						<u>401,000 €</u>	<u>402,000 €</u>	<u>803,000 €</u>	<u>2,717,869€</u>	<u>425,000 €</u>		

Programme SMT 6	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non-obtenus pour 2022-2023
UC	0 €	0 €	0 €	842,540 €	0 €
MED POL	185,000 €	175,000 €	360,000 €	636,960 €	50,000 €
REMPEC	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Plan Bleu	86,000 €	87,000 €	173,000 €	79,469 €	20,000 €
CAR/ASP	30,000 €	30,000 €	60,000 €	664,480 €	210,000 €
CAR/PAP	30,000 €	20,000 €	50,000 €	157,830 €	0 €
CAR/INFO	65,000 €	90,000 €	155,000 €	336,590 €	145,000 €
CAR/CPD	5,000 €	0 €	5,000 €	0 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<u>401,000 €</u>	<u>402,000 €</u>	<u>803,000 €</u>	<u>2,717,869 €</u>	<u>425,000 €</u>

Résultats	401,000 €	402,000 €	803,000 €	2,717,869 €	425,000 €
Produits	401,000 €	402,000 €	803,000 €	2,717,869 €	425,000 €

Programme SMT 7 : Pour des activités de plaidoyer, de sensibilisation, d'éducation et de communication éclairées et cohérentes												
Activité principale (moyens de mise en œuvre)	Livrables attendus	Composante principale	Autre(s) composante(s)	Partenaires	Décisions connexes de la CdP	Cibles des ODD <sup>1</sup>	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022	Budget du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2023	Budget total du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour 2022-2023	Financements externes obtenus pour 2022-2023	Financements externes non obtenus pour 2022-2023	Commentaires
<b>Résultat 7.1. Les parties prenantes et les décideurs politiques sont dûment informés de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et sensibilisés aux questions environnementales prioritaires</b>							54,000 €	54,000 €	108,000 €	767,990 €	119,000 €	
7.1.1. Diffuser les connaissances sur l'état de la mer et du littoral méditerranéens  (Expertise interne, efforts de communication du groupe de travail, médias)	a) Une boîte à outils sur la communication relative au QSR MED 2023 a été préparée dans le cadre d'une stratégie de communication à l'échelle du système qui inclut un dialogue avec les médias et des activités de sensibilisation.	UC	CAR/INFO	PNUE-GRID	CDP 21 Décision IG.24/4 Études d'évaluation CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance  Décision éventuelle de la CDP 22 sur le QSR MED 2023 : Approche et Communication	14.a	0 €	0 €	0 €	6,500 €	10,000 €	ECAP MED III (8,000 USD)
	b) Mettre au point des ressources de communication et des événements pertinents pour améliorer les connaissances et diffuser des informations sur les conclusions des évaluations du Plan Bleu, c'est-à-dire les messages du SoED, ou du Med2050 (au moins 24 articles sur le web par an, 2 webinaires/événements destinés au grand public par an, au moins 5 publications par an, matériel de communication tel qu'un calendrier)	Plan Bleu, CAR/CPD						10,000 €	10,000 €	20,000 €		
7.1.2. Mettre à jour et en œuvre la Stratégie de communication PAM  (Expertise interne, Communication TF)	a) Document de stratégie de communication du PAM mis à jour pour la période 2024-2029.	CAR/INFO, UC	Composantes du PAM		CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	0 €	10,000 €	10,000 €		20,000 €	
	b) Document de stratégie de communication opérationnelle du PAM mis à jour pour l'exercice biennal 2024-2025.											
	c) Site PNUE/PAM mis à jour régulièrement, nouveau contenu créé.											
	d) MED News - The MAP Newsletters (Les bulletins d'information du PAM) - (publication périodique trimestrielle).											
7.1.3. Développer et mettre en œuvre le Plan de communication de la CDP 23  (Expertise interne, expertise externe, Communication TF, Accord CDP du pays hôte, publication, événement parallèle)	a) Courte vidéo illustrant les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal (à projeter lors de la CDP 23).	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM		CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	0 €	15,000 €	15,000 €		25,000 €	
	b) numéro spécial du bulletin du PAM présentant les principales réalisations de l'exercice biennal.											
	c) site Web de la CDP23 en étroite coopération avec le pays hôte.											
	d) Pavillon de la Communication CDP23 en étroite coopération avec le pays hôte.											
	e) brochure de Communication soulignant les principaux résultats obtenus au cours de l'exercice biennal en cours.											

	f) brochure de Communication axée sur le thème clé de l'exercice biennal.												
7.1.4. Vers une Stratégie de gestion des connaissances du PAM : développer la plateforme de gestion des connaissances de la mer régionale du PAM pleinement intégrée à la plateforme de gestion des connaissances du PNUE et en dialogue étroit avec d'autres initiatives comme la plateforme de gestion des connaissances du programme MED.  (Expertise interne, conseil, TF Communication, plateforme web, participation à des événements, jumelages de partage de connaissances, réunions régionales)	a) Stratégie de gestion des connaissances du PAM.	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM		CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance  Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données Décision éventuelle de la CDP 22 sur le QSR MED 2023 : Approche et Communication	12.8	10,000 €	0 €	10,000 €	79,890 €	0 €	EUR 79,890 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie	
	b) Pôle de connaissances pour l'harmonisation de tout le patrimoine documentaire du système PAM (intégré dans la plateforme de connaissances).												
	c) Plateforme de connaissances du PAM en tant qu'interface publique de visualisation des données soulignant les données clés de plusieurs bases de données du PAM.												
	d) intégration du MED QSR 2023 dans la plateforme de connaissances pour une consultation interactive.												
7.1.4. Vers une Stratégie de gestion des connaissances du PAM : développer la plateforme de gestion des connaissances de la mer régionale du PAM pleinement intégrée à la plateforme de gestion des connaissances du PNUE et en dialogue étroit avec d'autres initiatives comme la plateforme de gestion des connaissances du programme MED.  (Expertise interne, conseil, TF Communication, plateforme web, participation à des événements, jumelages de partage de connaissances, réunions régionales)	e) La plateforme de connaissances du MedProgramme a été mise en place et est alimentée par des informations clés présentant les progrès réalisés et la contribution du MedProgramme aux objectifs environnementaux mondiaux et régionaux. Cet outil est doté d'une interface très conviviale comprenant des fonctions de recherche efficaces, des filtres et des capacités d'analyse. Des bulletins semestriels sont publiés pour présenter les progrès accomplis dans le cadre du MedProgramme du PNUE et du FEM.	UC	CAR/INFO, Composantes du PAM	N/A	CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance  Décision éventuelle de la CDP 22 sur la politique de données Décision éventuelle de la CDP 22 sur le QSR MED 2023 : Approche et Communication	12.8	0 €	0 €	0 €				
	f) Coopération et établissement de synergies avec le Réseau de partage des savoirs et des ressources sur les eaux internationales du FEM (IW:LEARN), y compris : la participation à une (1) conférence internationale sur les eaux internationales du FEM pour présenter les résultats du MedProgramme à un large éventail de spécialistes techniques et de représentants gouvernementaux ; la préparation d'au moins trois (3) fiches d'expérience du FEM pour diffuser les résultats et promouvoir la reproduction des approches fructueuses qui ont été appliquées dans le cadre du MedProgramme ; et l'évaluation de la possibilité d'organiser des jumelages entre IW:LEARN et d'autres projets et programmes pertinents du FEM pour échanger des connaissances, les meilleures pratiques et les approches novatrices sur les domaines thématiques prioritaires du MedProgramme.			(MedProgramme UC) MED POL, CAR/PAP, Plan Bleu, CAR/ASP, CAR/INFO									BEI, BERD, UNESCO-IHP, GWP-Med
	g) Deux réunions annuelles d'évaluation des activités du MedProgramme ont été organisées afin de fournir un forum favorable à l'apprentissage entre pairs au sein du portefeuille du programme, en rassemblant un large éventail de parties prenantes.			(MedProgramme UC) MED POL, CAR/PAP, Plan Bleu, CAR/ASP, CAR/CPD, CAR/INFO									BEI, BERD, UNESCO-IHP, GWP-Med, UICN-Med, WWF-Med
7.1.5. Promouvoir les prix méditerranéens  (Expertise interne, efforts de communication du groupe de travail, événements de	a) Le nom du prochain lauréat du prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement sera annoncé lors de la CdP 23 ; une campagne de communication et une vidéo promotionnelle seront lancées dans ce cadre.	UC	CAR/INFO, Plan Bleu		CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	0 €	0 €	0 €	44,000 €			

remise de prix)	b) 2e édition du prix de la durabilité Méditerranéenne (WeMed) célébrée pour reconnaître et faire connaître les réalisations exceptionnelles des entreprises de l'économie verte et circulaire et des écosystèmes qui les soutiennent	CAR/CPD	Composantes du PAM				0 €	0 €	0 €	100,000 €		ENI CBC Med (StandUp) + DG NEAR (SwitchMed II)
7.1.6. Renforcer les efforts de sensibilisation du PAM pour promouvoir l'application et le respect de la Convention de Barcelone et obtenir le soutien des principales parties prenantes et des décideurs politiques en vue d'une renaissance verte soutenue par l'économie circulaire et une économie bleue durable.  (Expertise interne, efforts de communication du groupe de travail, manifestation régionale)	a) Dialogue avec le monde parlementaire : guide à l'intention des députés pour sauver la Méditerranée.	UC	ICAR/INFO et Composantes du PAM		CDP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/société civile CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	12.8	4,000 €	5,000 €	9,000 €	0 €	30,000 €	
	b) Échanges avec la société civile, y compris la jeunesse, ainsi qu'avec le secteur privé pour promouvoir le dialogue entre les parties prenantes.						3,000 €	2,000 €	5,000 €	0 €	14,000 €	
	c) Travail en réseau avec les Parties contractantes et engagement : produits de communication destinés à fournir un aperçu des activités du pays (fiches d'information, histoires interactives, etc.).	CAR/INFO, UC	Composantes du PAM				0 €	0 €	0 €	523,600 €	0 €	DG NEAR (SwitchMed II)
7.1.7. Célébrer les Journées du PAM en Méditerranée  (Expertise interne, Groupe de réflexion sur la Communication, événements régionaux)	a) Jour de la côte méditerranéenne célébré : Matériel promotionnel/de sensibilisation préparé ; Deux célébrations régionales organisées ; Soutien fourni pour l'organisation des célébrations du Jour de la côte au niveau local.	CAR/PAP	UC et autres Composantes concernées du PAM		CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CDP 21 Décision IG.24/5 Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	12,000 €	12,000 €	24,000 €	0 €	10,000 €	Ressources externes à identifier : ENI CBC MED (projet ENSERES),
	b) La Journée des ASPIM est célébrée et des certificats ASPIM sont délivrés aux ASPIM.	CAR/ASP	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM, OSC, autorités nationales et locales, secteur privé., etc.			Décision éventuelle de la CDP 22 sur le PAS BIO Post 2020	15,000 €		15,000 €	14,000 €	10,000 €
<b>Résultat 7.2. Les citoyens et le grand public sont sensibilisés et informés dans le cadre de projets scientifiques participatifs et de campagnes numériques</b>							<b>43,000 €</b>	<b>49,000 €</b>	<b>92,000 €</b>	<b>460,830 €</b>	<b>90,000 €</b>	
7.2.1. Échanger avec les médias dans la région méditerranéenne  (Expertise interne, efforts de communication du groupe de travail)	a) Publication d'au moins 4 communiqués de presse sur les principales évolutions. b) Mise sur pied d'une manifestation de sensibilisation avec la participation de journalistes et d'étudiants de niveau universitaire.	UC	CAR/INFO et Composantes du PAM		CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	5,000 €	0 €	5,000 €		10,000 €	
7.2.2. Renforcer la sensibilisation et l'information du public sur la célébration des Journées des Nations Unies et leurs thèmes  (Expertise interne, expertise	a) Promotion des Décennies des sciences océaniques et de la restauration des écosystèmes en Méditerranée avec la création d'un centre de collaboration actif pour la Méditerranée, la publication d'une feuille de route méditerranéenne relatives aux Décennies des Nations Unies et des activités de sensibilisation, telles que des manifestations, des publications et des campagnes numériques.	UC, Plan Bleu	Toutes les Composantes du PAM	ICM-CSIC Spain, UNESCO, UICN Med	CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance CDP 21 Décision IG.24/5 Cadre régional commun pour la gestion intégrée des zones côtières  Décision éventuelle de la	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	0 €	14,000 €	14,000 €			

externe, efforts de communication du groupe de travail, campagnes numériques, plateformes en ligne, manifestations de sensibilisation, publications)	b) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur les Océans à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'océan (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM		CDP 22 sur le PAS BIO Post 2020		6,000 €	6,000 €	12,000 €	20,000 €							
	c) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur le Littoral lors de la célébration de la Journée de la Côte Méditerranéenne (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).		CAR/PAP UC et Composantes du PAM														
	d) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur l'environnement à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographies ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; MED News).		UC et Composantes du PAM														
	e) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur l'environnement à l'occasion de la Journée mondiale de SPAMI (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographies ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; MED News).		UC et Composantes du PAM														
	f) Amélioration des connaissances sur la biodiversité par le biais d'une campagne numérique sur la célébration de la Journée des Nations unies pour la biodiversité et d'autres produits de communication (1 calendrier annuel (illustré de messages), 48 articles sur le site web, des publications, un article dans le bulletin d'information du PAM, une brochure interactive, des événements de sensibilisation) ; élaboration de matériels de communication et d'événements pertinents pour améliorer les connaissances sur le mandat et l'action du SPA/RAC (1 agenda par an, au moins 24 articles sur le site web par an, 2 séminaires/événements pour le grand public par an, au moins 2 rapports publiés par an)	CAR/ASP, CAR/INFO	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Partenaires/acteurs pertinents selon les événements								4,000 €	6,000 €	10,000 €			
	g) Amélioration de la mise en réseau des ASPIM et de la visibilité de la liste des ASPIM grâce à la plateforme de collaboration des ASPIM. h) Les informations sur les ASPIM (unité de gestion, documentation, écologie, photos...) sont mises à jour au moins une fois par an en collaboration avec les gestionnaires des ASPIM. i) La page web sur la Journée des ASPIM est créée et intégrée dans la plateforme de collaboration des ASPIM. j) Au moins 12 articles web sur les ASPIM sont publiés avec l'appui des gestionnaires des ASPIM. k) La Plateforme collaborative des ASPIM est utilisée comme outil d'échange d'informations par le biais du forum des ASPIM (1 sujet par mois).	CAR/ASP	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM pertinentes, OSC, autorités nationales et locales, secteur privé								0 €	0 €	0 €			Fonds externes à identifier : IEV CTF MED (Projet ENSERES),
	7.2.3. Améliorer la sensibilisation du public et la diffusion des sujets clés du PAM	a) Sensibilisation, production et diffusion d'un matériel d'information sur la pollution marine provenant des navires et offshore	REMPEC	CU et autre composant du PAM, le cas échéant							OMI, IOGP, IPIECA et autres partenaires	CDP 21 Décision IG.24/2 – Gouvernance CDP 19 Décision IG. 22/5 Plan d'action régional sur la	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	3,000 €	3,000 €	6,000 €	

(Expertise interne, expertise externe, TF Communication, campagnes numériques, plateformes web, événements de sensibilisation, publication, services IT)	b) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances et les mesures de prévention sur le Transport maritime plus écologique (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).	CAR/INFO	REMPEC UC et Composantes du PAM	consommation et la production durables en Méditerranée <b>CDP 19 Décision IG.22/2</b> Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 <b>Décision éventuelle de la CDP 22 sur le PAS BIO Post 2020</b> <b>Décision éventuelle de la Cdp 22 sur la Stratégie méditerranéenne pour la prévention, la préparation et la lutte contre la pollution marine provenant des navires (2022-2031) et son Plan d'Action</b>																	
	c) Campagne numérique afin d'améliorer les connaissances sur la pollution (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).		MED POL UC et Composantes du PAM																		
	d) Campagne numérique afin d'améliorer la connaissance les connaissances sur le changement climatique (ex. : page Web ; histoire interactive ; sujets brûlants ; carte historique ; infographie ; cartes Twitter ; vidéo ; articles et interviews ; section « focus in » dans le MED News).		Plan Bleu, CAR/PAP UC et Composantes du PAM																		
	e) Campagne numérique pour l'amélioration des connaissances sur l'économie circulaire (ex. pageweb ; histoire interactive ; questions brûlantes ; story map ; infographies ; cartes Twitter ; vidéos ; articles et interviews ; « focus in », section dans les MED News).		CAR/CPD																		
	f) Mettre en évidence les progrès réalisés au niveau des principaux problèmes de pollution abordés dans quatre articles d'actualité de MED News sur les progrès de la mise en œuvre, notamment sur les sites web et dans le bulletin d'information du PAM.	MED POL													10,000 €	10,000 €	20,000 €	0 €	20,000 €		
	g) Mini brochure numérique (Internet/mobile) sur l'histoire « Accélérer la transition vers la durabilité », catalogue présentant d'autres outils et services liés à l'économie circulaire, y compris les exemples de réussite de TheSwitchers.org, la campagne du prix méditerranéen pour les entreprises vertes, la campagne de sensibilisation et de communication pour les mesures régionales adoptées lors de la CDP22 (à confirmer), série Web avec des interviews, des courtes vidéos qui démontrent l'essor de l'économie durable et comment les parties prenantes s'intègrent dans leur secteur. Campagne de sensibilisation et de communication pour les mesures régionales adoptées lors de la CDP22 (à confirmer). Articles d'actualité sur les progrès de la mise en œuvre, notamment sur les sites Internet et dans le bulletin d'information du PAM. Série Web avec des interviews, des vidéos courtes qui démontrent l'essor de l'économie durable et comment les parties prenantes s'intègrent dans leur secteur. Rapports d'activités. s.	CAR/CPD	UC et autres Composantes du PAM selon les cas												0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		
	h) Efforts de soutien en faveur d'une mer et côte méditerranéennes exemptes de pollution et adoptant l'économie circulaire. Publication numérique mettant en évidence les approches d'économie circulaire intégrées dans les secteurs clés qui sont les principales sources de pollution - Partenariats mondiaux pour prévenir la pollution : pactes régionaux et nationaux sur les plastiques.	CAR/CPD	UC et Composantes du PAM												5,000 €	5,000 €	10,000 €	398,000 €	10,000 €		DG NEAR (SwitchMed II), ENI CBC Med (StandUp)
	i) Sensibilisation du grand public aux produits et services de l'économie circulaire et au mode de vie durable, en positionnant les « Switchers » par des activités de sensibilisation spécifiques : i) le Plan marketing et de communication de la communauté des Switchers pour 2022-2023 ; ii) campagne de diffusion « Nous sommes les Switchers », iii) campagne numérique sur la « mode durable », iv) campagne sur les pratiques de CPD / circulaires auprès des consommateurs sur les déchets marins.		UC et Composantes du PAM																		

7.2.4. Renforcer la sensibilisation et l'information du public pour des cibles spécifiques (partenaires du PAM, société civile et étudiants)  (Expertise interne, expertise externe, TF Communication)	a) Partenaires PAM promotion de la contribution aux Campagnes numériques, à la diffusion et à la participation aux médias sociaux.	CAR/INFO	Composantes du PAM		CDP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/société civile CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	12.8	5,000 €	5,000 €	10,000 €	22,830 €	0 €	EUR 22,830 dans le cadre de l'Accord de coopération bilatérale avec l'Italie	
	b) Application Web pour les citoyens développée par la science et implémentée spécifiquement pour différentes cibles (citoyens, scientifiques, étudiants).												
	c) concours vidéo sur les thèmes clés de l'exercice biennal.												
7.2.5. Cocréer et mettre en œuvre des programmes d'éducation et de sensibilisation, également en coopération avec des institutions académiques, axés sur les questions marines et côtières, dans le but de promouvoir l'éducation au développement durable.  (Expertise interne, expertise externe, Groupe de réflexion sur la Communication, Accords de partenariat)	a) Programmes d'éducation et de sensibilisation à la conservation de la biodiversité cocréés et mis en œuvre en collaboration avec des OSC au sein d'au moins 2 ASPIM.	CAR/ASP	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	OSC, autorités nationales et locales, secteur privé	CDP 16 Décision IG.19/6 - Coopération et partenariat PAM/société civile CDP 19 Décision IG.22/2 Stratégie méditerranéenne de développement durable 2016-2025 CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	4.7; 14.2; 14.5	0 €	0 €	0 €	40,000 €	10,000 €	Fonds externes à identifier : IEV CTF MED (projet ENSERES),	
	b) Au moins 6 protocoles d'accord sont signés avec des OSC pour développer des actions d'éducation et de sensibilisation au sein des ASPIM.		UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	Gestionnaires des ASPIM pertinentes, OSC, autorités nationales et locales, secteur privé								Fonds externes à identifier : IEV CTF MED (projet ENSERES),	
	c) De nouvelles activités éducatives ont été lancées, les activités existantes ont été élargies et les programmes éducatifs sont mis en avant en coopération avec des établissements universitaires, en se concentrant sur les enjeux marins et côtiers, afin de promouvoir l'éducation au développement durable. Des accords de partenariat ont été conclus avec des établissements d'enseignement.	UC	Composantes du PAM										5,000 €
<b>Résultat 7.3. Vers une transformation numérique : les technologies numériques sont exploitées afin d'améliorer la mise en réseau et la visibilité du PAM</b>							<b>17,000 €</b>	<b>27,000 €</b>	<b>44,000 €</b>	<b>6,000 €</b>	<b>45,000 €</b>		
7.3.1. Améliorer la mise en réseau des ASPIM et accroître la visibilité de la liste des ASPIM par le biais de la plateforme collaborative des ASPIM.  (Expertise interne, expertise externe, Groupe de réflexion sur la Communication, plateforme web, etc.)	a) Les informations sur les ASPIM (unité de gestion, documentation, écologie, photos...) sont mises à jour au moins une fois par an en collaboration avec les gestionnaires des ASPIM.	CAR/ASP	UC et autres Composantes du PAM, le cas échéant	OSC, autorités nationales et locales, secteur privé	CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance  Décision éventuelle de la CDP 22 sur le PAS BIO Post 2020	14.2; 14.5	2,000 €	3,000 €	5,000 €	6,000 €			Fonds externes à identifier : IEV CTF MED (Projet ENSERES),
	b) La page web de la Journée des ASPIM est créée et intégrée dans la plateforme collaborative des ASPIM.												
	c) Au moins 12 articles web sur les ASPIM sont publiés avec l'appui des gestionnaires des ASPIM.												
	d) La plateforme collaborative des ASPIM est utilisée comme outil d'échange d'informations par le biais du forum des ASPIM (1 sujet par mois).												
7.3.2. Vers une transformation numérique  (Expertise interne, expertise externe, Communication TF)	a) Transformation numérique document stratégique développé : priorités, focus et adaptation au Système PAM.	CAR/INFO	UC, Composantes du PAM		CDP 21 Décision IG.24/2 - Gouvernance	Transversale concernant en particulier les cibles de l'ODD 14	5,000 €	15,000 €	20,000 €	0 €	20,000 €		
	b) Digitalisation du patrimoine de publication du PAM - Catalogue développé pour les Publications PAM harmonisé en mise en page de série de Publication.												
7.3.3. Promouvoir les capacités éducatives du PAM	a) Maintien et développement de la plateforme d'apprentissage en ligne.	CAR/INFO			CDP 19 Décision IG.22/2 - Stratégie méditerranéenne de	4.7	10,000 €	5,000 €	15,000 €	15,000 €			

